



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di FERRAGHJU di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 FEVRIER 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
27 è 28 di FERRAGHJU DI U 2025
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
27 et 28 FÉVRIER 2025

SUNTA di u VENNERI u 28 di FERRAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 28 FEVRIER 2025

Reprise de la séance à 11h08	
Mme La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	10
M. le Président Gilles SIMEONI	12
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	13
M. le Président Gilles SIMEONI - présentation des conseillers exécutifs nouvellement élus	14
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	15
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 044 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di ghjennaghju di u 2025	
Rapport n° 044 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 janvier 2025. Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	16
VOTE RAPPORT	16
Raportu n° 047 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 13 di ferraghju di u 2025	
Rapport n° 047 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 13 février 2025	

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	16
VOTE RAPPORT	16
Raportu n° 048 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 16 di ferraghju di u 2025	
Rapport n° 048 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 16 février 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	17
VOTE RAPPORT	17
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 038 : Documentu d'orientazione bugettarie per l'eserciziu 2025	
Rapport n° 038 : Document d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	18
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, lecture avis CESEC	32
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/004) par M. Joseph SAVELLI	33
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	34
M. Georges MELA	36
M. Romain COLONNA	42
M. Jean-Christophe ANGELINI	44
M. Pierre GHIONGA	49
M. Louis POZZO DI BORGO	51
M. Jean-Michel SAVELLI	60
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	61
M. Louis POZZO DI BORGO	63
M. Paul-Félix BENEDETTI	63
M. Hyacinthe VANNI	65
M. Jean-Christophe ANGELINI	67

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	69
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions	69
M. le Président Gilles SIMEONI	74
PRISE D'ACTE	82
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82
Suspension de la séance à 14h30 / Reprise de la séance à 16h20	
Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	
<u>IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX</u>	
SUITE	
Raportu n° 039 : Lotta contr'à i stravii maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucrativa	
Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	84
<u>Prise de paroles :</u>	
Mme Valérie BOZZI	85
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERPTUIS	86
EXAMEN ET VOTE DES AMENDEMENTS	86 à 99
Amendement d'harmonisation sur le titre de la délibération	99
VOTE	102
Lecture de la délibération, amendée, par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	103
<u>Explication de vote :</u>	
M. Romain COLONNA	110
Mme Valérie BOZZI	113
M. Paul-Félix BENEDETTI	113
M. Jean-Christophe ANGELINI	114
M. Pierre GHIONGA	117
La Présidente Marie-Antoinette MAUPEPRTUIS	117
Le Président Gilles SIMEONI	120

VOTE DELIBERATION	123
Suspension de la séance à 18h15 / Reprise à 19h00	
<u>DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL DU SGAC</u>	
VOTE	124
M. Paul-Felix BENEDETTI, point d'ordre	125
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	126
<u>CULTURA / CULTURE</u>	
Raportu n° 034 : Compra da a Cullettività di Corsica di a « Pala d'altare di Curbara », opera attribuita à u pittore Giovanni MAZONE	
Rapport n° 034 : Acquisition par le Collectivité de Corse du « Retable de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	129
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/006) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	131
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/005) par M. Louis POZZO di BORGO	132
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Marc BORRI	132
Mme Angèle CHIAPPINI	133
M. Saveriu LUCIANI	135
M. Romain COLONNA	136
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	137
Mme Anne-Laure SANTUCCI en réponse aux interventions	138
M. Paul-Felix BENEDETTI : explication de vote	139
VOTE RAPPORT	140

<u>RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION</u>	
Raportu n° 042 : Raportu d'infurmazione : Fissazione di u pruduttu di a taxa speciale d'attrazera per l'eserciziu 2025	
Rapport n° 042 : Rapport d'information : Fixation du produit de la Taxe Spéciale d'Équipement pour l'exercice 2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse</i>	141
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	143
M. Paul-Felix BENEDETTI	143
M. Jean-Paul PANZANI	144
M. Jean-Christophe ANGELINI	145
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux intervenants	147
Mme la Présidente MAUPERTUIS : aucun vote ni délibération	148
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 035 : Prugettu di dicretu di creazione di a Riserva Naturale di Scandula	
Rapport n° 035 : Projet de décret de création de la Réserve Naturelle de Scandula	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</i>	149
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis CESEC, Assemblea di a Giuventù et CDENATE	154
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Angèle CHIAPPINI	155
M. Paul-Felix BENEDETTI	158
Mme Antonia LUCIANI	161
M. Pierre GHIONGA	164
M. Guy ARMANET en réponse aux intervenants	165
M. Paul-Felix BENEDETTI : explication de vote	168
M. Guy ARMANET	168
M. Paul-Felix BENEDETTI	169
M. Guy ARMANET	169
VOTE RAPPORT	169

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : annonce du décès de M. Paul QUILICHINI, Maire de Sartène	169
Minute de silence	
Hommage à M. QUILICHINI :	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	169
M. le Président Gilles SIMEONI	170
M. Jean-Christophe ANGELINI	170
M. Paul-Felix BENEDETTI	171
M. Jean BIANCUCCI	172
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	172
Suspension de la séance à 21h13 / Reprise de la séance à 21h20	
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 026 : Rinnovu di a Cummissione Permanente	
Rapport n° 026 : Renouvellement de la Commission Permanente	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	173
Prise(s) de parole :	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	173
Mme Christelle COMBETTE	174
M. Paul-Felix BENEDETTI	174
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	175
M. Paul-Felix BENEDETTI	175
Suspension de séance à 21h30 / Reprise de la séance à 21h34	
M Don Joseph LUCCIONI : appel nominal des conseillers	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : déclare le scrutin clos	
Dépouillement sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse	
Résultats du vote et composition commission permanente	176

Raportu n° 027 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 027 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	177
M. Jean BIANCUCCI : candidats « Fà Populu Inseme »	177
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178
Raportu n° 046 : Designazione di i secretarii di a seduta di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 046 : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	178
VOTE RAPPORT	178
<u>DÉSIGNATIONS ET VOTE REPRESENTANTS ASSEMBLEE DE CORSE DANS DIVERS ORGANISMES</u>	180/183
Raportu n° 027 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 027 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	183
Appel nominal des conseillers par M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance	
Résultats du vote vice-présidents de l'Assemblée de Corse	185
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 036 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione organiche di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 036 : Modification de la composition des commissions organiques de l'Assemblée de Corse Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	186

VOTE modifications	186/187
DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE SIS 2A et SIS 2B	188/189
La séance est levée à 23h00	

La séance est reprise à 11 h 10 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, avemu da ripiglià i nostri dibattiti.

Allora, tutti i gruppi sò ripresentati. Ghjè u minimu vulerebbe di pè pudè principià i nostri dibattiti di sta matina. Prima di passà a parolla à l'esecutivu, vuleria dà qualchì infurmazione.

Allora, a prima, ghjè chì avemu fattu umaggi, parechje volte, eri dinò, à Chloé, malorosamente, dapoi un mese ci sò state altre ghjente chì si ne sò andate, è, cum'è d'abitudine, eri ùn era micca u mumentu ma vulerebbe avè una pensata pà parechje persone anziane è menu anziane.

Dunque, cum'è a sapete pè parechji di voi, si n'hè andatu Nando Acquaviva, qualchì tempu fà. Nando Aquaviva hè statu un militante di a lingua, di a cultura, è soprattuttu di a musica in Corsica.

Nando Acquaviva a contribué activement, vous le savez, au Riacquistu musical des années 70, en créant le groupe « A cumpagnia » et en créant aussi l'association « E voce di u cumune ». Dans les années 80, il est devenu le président de Festivoce.

En 1977, peu de gens le savent, mais ça mérite d'être souligné, c'est lui qui redécouvre et remet en valeur la cetera, instrument traditionnel Corse, qui ensuite sera reproduit parce qu'il n'existait pratiquement plus de cetera. Il a dit que la cetera, je le cite : « l'avait réconcilié avec la musique de son pays. Lorsque j'en joue, j'ai le sentiment de faire plus que de la musique : je prends racine ».

Sa vision de la musique était très pragmatique parce qu'il avait appris à jouer de la guitare de manière exceptionnelle avec des gitans, les gitans qui passaient à Ile-Rousse, je salue la maire d'Ile-Rousse, et il en a fait ensuite véritablement la passion de sa vie qu'il a transmise notamment dans l'école de musique de Pigna. Il a surtout développé une vision théorique aussi et de la musique, et du chant corse, avec une thèse soutenue à l'université de Corse, en partenariat notamment avec l'Ircam, qui est un laboratoire CNRS très connu, parisien, sur la question de la recherche en musicologie et en acoustique.

Donc Nando, désormais nous regarde de là-haut. Je tiens à avoir une pensée pour sa femme, pour ses filles, Cécile et Battista, que plusieurs d'entre-vous connaissez, et nous leur adressons bien évidemment nos condoléances.

Je voudrais rappeler aussi, c'est plus récent, le décès de Roger Romani, ancien ministre originaire de Ghisoni, ancien ministre gaulliste proche de Jacques Chirac, qui s'est vu confier, vous le savez, plusieurs portefeuilles ministériels au cours de sa carrière, notamment dans les gouvernements Balladur et Juppé. Il fut aussi vice-président du Sénat. Je ne le connaissais pas personnellement, certains d'entre vous et sa famille politique en particulier, oui. Je ne vais citer donc, puisque je ne le connaissais pas, que le maire de Ghisoni, Don Marc Albertini qui a déclaré l'autre jour : c'était un homme d'une grande humilité et d'une grande discrétion, très attaché à son village, à ses habitants et qui a toujours maintenu un lien très fort et développé cette solidarité qui nous caractérise, au-delà d'ailleurs de la famille politique qui était la sienne, en soutenant et en aidant beaucoup de Corses installés notamment en région parisienne, mais aussi installés ici et ayant besoin, à un moment donné dans leur parcours de vie, d'être accompagnés.

Plusieurs hommages ont été faits au cours des derniers jours et je tenais à le dire. Je salue non seulement sa mémoire, mais évidemment je présente mes condoléances en votre nom à tous, à sa famille.

Je souhaitais aussi rappeler le décès d'une personne que la famille nationaliste connaît bien, Gustave Alirol, ancien président de la Fédération des partis régionalistes, régions et peuples solidaires, qui est désormais présidée par François Alfonsi. Il est décédé à l'âge de 77 ans. Il était professeur de droit public, peut-être que certains l'ont connu, à l'université de Lyon. Il était maire aussi, conseiller régional d'Auvergne, ancien président du parti occitan, qui partageait avec nous l'idée d'une Europe des peuples, d'une Europe fédérale, je pense que ça parle notamment à Pierre Ghionga, mais à d'autres bien sûr aussi. Il a été vice-président de l'Alliance libre européenne qui, au Parlement européen à Strasbourg, regroupe les partis régionalistes.

Enfin, je voudrais rappeler qu'une personne membre de la grande famille de la Collectivité de Corse est décédée, bien que retraitée donc, mais qui appartient toujours, les retraités de la Collectivité qui ont passé des décennies parfois ici, avec nous, avec vous, les plus anciens, font partie de cette famille. Il s'agit de Michel Rincent, qui était l'époux de Virginia Marcellesi, elle-même directrice des ressources humaines, retraitée de la Collectivité. Donc ce décès a eu lieu récemment et je tenais à ce qu'on lui rende aussi hommage, qu'on ait une pensée pour lui et une pensée pour sa famille.

Hommage a été fait à ceux qui sont partis.

Je voudrais, ce matin, souligner la présence à nouveau de la jeunesse et en particulier du master de gouvernance territoriale de l'université de Corse. Toute la promotion de cette année que je salue, qui va suivre nos débats, qui les a suivis à distance hier aussi, et souligner évidemment la présence et les remercier de leurs

enseignants et de leurs responsables de master, donc Madame Wanda Mastor et notre ancien collègue mais désormais maître de conférences à l'université, ce qui ne l'empêche pas aussi de faire de la politique, Petr'Antò Tomasi.

Vi salutu è à ringrazià vi par a vostra presenza è a vostra pacienza dinò.
Eccu !

Monsieur le Président, si vous souhaitez intervenir.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Vous avez été complète, notamment en ce qui concerne Nando Acquaviva. Je tiens moi aussi à évoquer sa mémoire et assurer sa femme, ses filles et toute sa famille, de notre soutien, de notre affection. On sait qu'il a été et qu'il restera un acteur culturel de premier plan. Il a notamment contribué au DU sur les chants et musiques de Corse et de Méditerranée. Mais je voudrais aussi dire que même si cet engagement-là était plus discret, il a été également et depuis toujours engagé au plan politique pour que ce peuple puisse être reconnu et vivre.

Et puis nous avons appris hier, par la voix de l'Église de Corse, le décès du Père Rabazzani. Et donc, bien sûr, nous pensons à lui et nous pensons à toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui le regrettent et le pleurent.

Pour finir sur des notes plus joyeuses, effectivement bonjour au master gouvernance territoriale, ça tombe très bien, nous en parlions tout à l'heure, y compris avec des conseillers d'opposition. On essaye de réfléchir à une politique en partenariat, y compris avec l'État, qui permettrait d'offrir des débouchés sécurisés aux jeunes étudiantes et étudiants, singulièrement celles et ceux de l'université de Corse, y compris dans la fonction publique d'État et en Corse.

Donc tout à l'heure, j'ai pu m'entretenir et avec les étudiantes et étudiants, et avec leurs enseignants, Wanda Mastor et Petr'Antò Tomasi que je salue très amicalement.

On va essayer de mettre en forme cette belle idée qui nous permettra aussi de pouvoir, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, je l'espère, s'appuyer sur ces compétences pour aujourd'hui et pour demain.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelques informations pratiques puisque l'ordre du jour est sensiblement modifié et quelques alertes aussi.

Donc, comme vous le savez, hier nous nous sommes quittés au moment où débutait la commission permanente qui avait à examiner une soixantaine d'amendements relatifs au rapport concernant la lutte contre les pratiques mafieuses, on vous dira pourquoi « pratiques » tout à l'heure. Donc, nous avons fini très tard dans la nuit, comme vous le savez.

Je voudrais remercier les journalistes pour leur patience, nos collègues aussi qui ont attendu, puis finalement nous n'avons pas repris les débats cette nuit ou ce matin très tôt.

Donc, nous sommes en train de stabiliser sur le plan formel la réécriture de la délibération à la suite des multiples amendements de compromis que nous avons rédigés ensemble hier soir. Donc, le travail est en cours.

Dans l'intervalle, nous avons stabilisé la chose suivante, avec le Conseil exécutif, il va présenter le document d'orientations budgétaires. Nous sommes d'accord ? Oui, je vous donne la parole, Monsieur le Président.

Et si vous permettez, j'invite aussi les groupes, concernant les désignations, concernant tout le bloc, désignations, commission permanente, etc., etc., à faire les choses qui doivent être faites pour que dans l'après-midi, nous puissions passer au vote sur la commission permanente qui doit être renouvelée et sur un certain nombre de désignations, parce qu'il y a des instances qui attendent les renouvellements.

Monsieur le Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement un point d'ordre.

Comme nous nous en rappelons, il a été procédé au renouvellement du Conseil exécutif, renouvellement partiel du Conseil exécutif sur proposition du président, donc de moi-même. Simplement informer l'Assemblée que, je dirais, la multiplication des événements imprévisibles et l'enchaînement des contraintes ne m'ont pas permis de procéder à la présentation officielle des nouveaux conseillères et conseillers.

Je souhaite le faire en insistant également sur ce que je voudrais proposer à l'Assemblée de Corse en termes de méthode de travail. Je pense qu'aujourd'hui encore, nous sommes dans un calendrier très étroit, donc ça ne s'y prête pas.

Je voulais simplement, à titre formel, d'abord saluer à nouveau, bien sûr, Antonia Luciani, Alex Vinciguerra et Flora Mattei, et les remercier pour l'action qu'ils ont menée au sein du Conseil exécutif de Corse.

Vous informer brièvement ce que sont les nouvelles nominations : Madame Anne-Laure Santucci est donc nommée conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, du mécénat, de la vie associative et des sports. Il y a donc une redéfinition du périmètre de certains conseillers et conseillers territoriaux.

Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia est nommée conseillère exécutive en charge de la jeunesse, de l'égalité femme-homme, de l'innovation sociale, du handicap, mais également, elle a désormais dans son portefeuille l'éducation la formation professionnelle, et en gros un pôle global de la jeunesse.

Également, Monsieur Gilles Giovannangeli qui est nommé conseiller exécutif en charge du développement économique, du budget et des finances, Président de l'Agence.

Enfin Jean-Félix Acquaviva qui est nommé président de l'Office des transports de la Corse...

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Et moi ?

M. le Président Gilles SIMEONI

J'y arrive, je préfère finir par les dames. J'ai commencé par une dame, je finis par une dame, est-ce que j'ai fait une bêtise ? Il faut surveiller ses mots...

Et enfin, les deux dernier et dernière.

Donc, je disais Jean-Félix Acquaviva, président de l'Office des transports de la Corse et Vanina Chiarelli-Luzi, à mes côtés, à ma gauche, présidente de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse.

Donc, j'aurai l'occasion de vous présenter de façon plus large l'intégralité du périmètre des délégations des uns et des autres et également la nouvelle méthode de travail que je souhaite impulser au sein du Conseil exécutif de Corse et proposer à l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora sta mane avete capitu chì ghjè un chjama è rispondi trà u Presidente è a Presidente.

Je voudrais signaler que, suite au remaniement qui avait eu lieu, certaines personnes membres de l'Assemblée de Corse étaient sorties de l'Assemblée de Corse. Elles ont bien évidemment été réintégrées. Ça n'a pas été signalé hier matin, c'est le cas donc d'Anna-Maria Colombani, c'est le cas de Monsieur Panzani et Joseph Savelli. Donc le rattachement a été opéré, la réintégration, je dirais, a été opérée.

Donc, nous saluons bien évidemment, mais je l'avais déjà fait par ailleurs, l'arrivée dans le groupe d'Antonia Luciani, de Flora Mattei et d'Alex Vinciguerra.

Le groupe « Core in Fronte », lui, avait indiqué déjà, mais je l'avais signalé, le rattachement de Monsieur Jean-Noël Profizi, je vous avais déjà à tous souhaité la bienvenue, et Monsieur Voglimacci désormais fait partie des anciens.

Voilà, donc très bien.

Je vais quand même, avant que nous commençons le débat sur le DOB, ce qui vous permet de réviser vos interventions, je vais vous faire adopter les procès-verbaux.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 044 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di ghjennaghju di u 2025

Rapport n° 044 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 janvier 2025.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 047 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 13 di ferraghju di u 2025

Rapport n° 047 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 13 février 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On en a eu 3, nous sommes qu'à la quatrième en un mois, c'est bien ! Bon score. Quand je pense qu'il y a des régions qui ne font que 4 sessions par an, nous on en fait 4 en un mois. Voilà, notez quand même.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Raportu n^u 048 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 16 di ferraghju di u 2025

Rapport n° 048 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 16 février 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Merci, Monsieur le Secrétaire général est rassuré, les procès-verbaux sont adoptés.

S'il n'y a pas d'autres points organisationnels...

Juste un point quand même comme ça vous vous organisez, nous avons prévu un déjeuner sur place. Bien, je ferme la parenthèse.

Je passe la parole à l'exécutif et ce sera Gilles Giovannangeli, désormais président de l'ADEC, qui va présenter les orientations budgétaires. Vous avez la parole.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ**

Raportu n° 038 : Documentu d'orientazione bugettarie per l'eserciziü 2025

Rapport n° 038 : Document d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Un exercice habituel que ces orientations budgétaires qui ouvrent le début justement de la séquence budgétaire.

Donc, je vais vous les présenter bien sûr avec ces deux parties.

La première partie, ce sera la trajectoire budgétaire, mais cette fois-ci vraiment avec une volonté qu'elle soit pluriannuelle 2025, 2026, 2027, d'abord dans un souci, je crois, de cohérence, de lisibilité, mais aussi clairement dans un souci de suivi et d'évaluation. Ça nous permettra, ça vous permettra aussi de vérifier que les engagements que nous prenons, ils sont bien entendu suivis dans le temps.

Une deuxième partie qui sera l'application de ces orientations budgétaires en matière de politique publique. Là aussi, vous l'avez certainement constaté, nous avons choisi un document plus ramassé parce qu'on entend aussi et on a entendu souvent les remarques qui ont été faites au sein de cette Assemblée, sur la nécessité peut-être de mieux identifier des priorités. Donc, c'est un peu dans cet esprit que cette deuxième partie sera présentée.

Sur la première partie, celle de la trajectoire budgétaire, vous le savez, Alex, que je salue, qui était à ma place ces deux dernières années, faisait état régulièrement de cette contrainte budgétaire qui pèse aujourd'hui sur notre Collectivité.

Aujourd'hui, je vous parlerai d'une double contrainte, la première contrainte que nous connaissons, c'est la contrainte que connaît la France en général et, vous le savez comme moi, avec une instabilité politique forte qui induit des difficultés budgétaires et qui induit même, on peut dire, une fragilité budgétaire avec un budget qui a été voté il y a quelques semaines et, dans ce budget, vous le savez tous aujourd'hui, un effort particulier demandé aux

collectivités locales, territoriales et dans cet effort, les régions ou les collectivités à statut particulier, sont particulièrement impactées.

L'effort aujourd'hui, il est stabilisé autour de 2,2 milliards au niveau français. Pour ce qui est du bloc régional, c'est environ autour de 8,4 M€. Donc, c'est le bloc qui est le plus impacté aujourd'hui par l'effort qui est demandé aux collectivités. Et cet impact, il concerne aussi la Collectivité de Corse, et je dirais, pour nous de manière relativement forte, puisque c'est un effort à hauteur d'à-peu-près 12 M€ qui nous sera demandé cette année, répartis à la fois sur des baisses de recettes, principalement de la fiscalité, liées aux recettes de transfert de TVA nationales qui sont écrêtées et qui ne nous permettront pas cette année de bénéficier de la totalité de cette dynamique puisque nous nous verrons amputé d'un montant qui se situe à-peu-près entre 7 et 8 M€. En même temps, nous aurons des charges supplémentaires liées aux cotisations sociales des agents de la fonction publique, dites CNRACL que vous connaissez tous, et qui de manière pluriannuelle, parce que l'effort qui sera demandé aux collectivités, il faut bien l'entendre, ce sera aussi un effort pluriannuel, particulièrement sur ce volet-là de charges sociales supplémentaires, la CNRACL sera augmentée en 2025 de 4 points, ce qui aura un impact à-peu-près de plus de 4 M€ en termes de charges sur notre Collectivité, mais sera aussi augmenté de 3 points en 2026 et de 3 points en 2027.

Donc, on est bien dans une perspective d'augmentation de charges qu'il faut aussi intégrer dans notre trajectoire de construction budgétaire.

Vous voyez globalement pour notre Collectivité, un impact de 12 M€ qui bien sûr n'est pas neutre sur notre budget.

Contraintes liées à la situation française, mais bien sûr, et vous le savez, contraintes propres au budget de notre Collectivité, à la structure budgétaire de notre Collectivité, nous n'avons de cesse de le répéter, on a un budget qui est sous dimensionné au regard des besoins de la Corse, un budget qui ne nous permet pas aujourd'hui clairement de répondre complètement aux compétences qui sont les nôtres ou d'assurer complètement les compétences qui sont les nôtres, un budget qui ne nous permet pas de rattraper complètement le besoin en infrastructures, un budget qui ne nous permet pas, comme je vous le disais, tout simplement de répondre à l'ensemble des besoins des acteurs qu'ils soient communes, intercommunalités, mais aussi les acteurs de la société civile qui nous sollicitent.

Donc ce budget sous-dimensionné, il l'est tout d'abord par une structure de recettes qui est inadaptée aujourd'hui, on le sait tous, et qui chez nous se caractérise en trois blocs à-peu-près de même importance, trois tiers.

Le premier tiers de nos recettes, c'est celui des dotations. Aujourd'hui, les dotations de l'État, elles pèsent dans les recettes de fonctionnement de la Collectivité de Corse, à-peu-près 1/3. Si on faisait l'examen comparatif, on s'aperçoit que dans les régions françaises, cette partie-là, elle ne représente que 22 %.

Alors pendant longtemps, on l'a lu comme un avantage. Aujourd'hui, vous voyez bien que dans le contexte de contraintes que connaît la France, ça devient un handicap et ça valide aussi notre volonté incessante de militer pour pouvoir actionner les leviers qui nous permettront d'avoir nos propres recettes.

Le deuxième bloc de recettes, c'est celui de la fiscalité locale qui pèse là aussi chez nous à peu près 1/3. Je vais reprendre les propos d'Alex Vinciguerra, ce sont des recettes de réserve d'indiens puisque principalement, sur cette fiscalité locale, nous avons les DMTO, les taxes sur les transactions immobilières, les taxes sur les tabacs et les taxes sur l'essence. Ce sont des recettes pour nous qui sont extrêmement difficiles à gérer puisqu'elles sont par nature volatiles et cycliques. Vous le savez, et c'est un paradoxe, elles ont boosté les recettes de la Collectivité de Corse pendant un certain nombre d'années. De 2018 à 2022, pendant que les recettes de la Collectivité de Corse augmentaient d'à-peu-près 170 M€, celles liées à ces trois taxes-là, augmentaient de 110 M€.

Donc, vous voyez que sur 170 M€ de recettes sur cette période-là, 110 M€ étaient liés à ces recettes qui, vous en conviendrez, sont peu vertueuses. Et si on devait se comparer aux régions françaises, je vous l'ai dit, ces recettes-là ne pèsent qu'à peu près 28 %, c'est 5 points de moins, et ce n'est pas neutre.

Enfin, le troisième bloc de recettes chez nous, ce sont des recettes liées au transfert de fiscalité nationale, notamment de la TVA qui nous est reversée. Ça, c'est un point important parce que chez nous, elle pèse 1/3 et là, si on se compare aux régions françaises, on s'aperçoit que dans le bloc des régions françaises, ces recettes-là pèsent pour 50 %. Ce sont des recettes extrêmement dynamiques, c'est celles qui portent justement au niveau français, les recettes des collectivités locales.

Donc, on est bien dans une situation à la fois inadaptée et quelque part inéquitable par rapport à l'ensemble du bloc régional.

Face à ces recettes de fonctionnement inadaptées et insuffisantes, on a en face des charges qui, elles, sont chez nous, très rigides, évolutives. Vous le savez, on l'a souvent dit ici, sur à-peu-près 1 milliard de charges de fonctionnement, on peut considérer que 70 % de ces charges, même un peu plus de 700 M€, sont des charges extrêmement rigides.

Quand vous avez 250 M€ de charges liées à la RH, quand vous avez 220 M€ de charges liées aux politiques sociales, quand vous avez plus de 200 M€ aujourd'hui de charges liées à la dotation de continuité territoriale, quand vous avez plus de 50 M€ de charges liées à la politique de sécurité et au financement des SIS, vous voyez bien que vos marges de progrès, vos marges d'économie sur ces aspects-là, elles sont forcément restreintes et difficiles à mettre en œuvre.

Donc, on a un effort à faire sur le fonctionnement, mais sur une partie qui est extrêmement limitée.

Ce budget sous-dimensionné, on l'a souvent affirmé, pour sortir de cette situation, pour évoluer positivement de cette situation, on sait très bien qu'il faut passer par un pacte budgétaire, fiscal et financier avec l'État. C'est la solution qui serait la solution pérenne et qui nous permettrait de trouver véritablement, par le pouvoir fiscal, par l'autonomie et le pouvoir fiscal, de nouvelles marges de manœuvre pour pouvoir financer l'ensemble de nos politiques.

Néanmoins, nous, dans le cadre budgétaire d'aujourd'hui, dans le travail que nous avons produit, c'est un travail à droit constant, donc on va vous proposer un budget ou des orientations budgétaires qui sont extrêmement volontaristes, qui sont sérieuses, et parfois même, on va employer le mot, empreintes de rigueur, même si moi j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, pour ce qui me concerne, la rigueur ce n'est pas l'austérité, mais les orientations qu'on vous présente, elles seront dans cet esprit-là, à la fois volontariste et d'extrême sérieux budgétaire, en respectant quatre principes. Ce sont les principes des orientations budgétaires et sur lesquels, nous, on vous le dit, on vous propose qu'ils soient évalués, suivis et que régulièrement on puisse revenir débattre sur les quatre principes qui seront les nôtres aujourd'hui pour les trois prochaines années.

Le premier principe, c'est celui de la maîtrise des charges de fonctionnement. Nous avons travaillé à des propositions et vous l'avez sur les tableaux, pour trois années, qui consistent à ne plus augmenter nos charges de fonctionnement, voire en 2025 à les réduire un peu par rapport à l'exercice 2024.

C'est un effort important, très important parce que ça veut dire, il faut que vous le compreniez, il y a ici dans cette Assemblée, un certain nombre d'élus, de maires, de présidents d'intercommunalités qui sont comme nous aujourd'hui, en train de préparer leurs exercices budgétaires. Donc je leur parle, je leur dis, « vous savez ce que c'est aujourd'hui, et je vous demande, est-ce que vous avez prévu vous-même de réduire vos charges de fonctionnement par rapport à l'exercice 2024 ? Vous savez l'effort que cela comporte ? »

Donc nous, on va le faire cette année, nous allons le faire.

Nous n'allons pas notamment intégrer dans cette projection budgétaire, le coût de l'inflation estimé par exemple en 2025 entre un 1,5 et 1,8. Donc, non seulement on n'intègre pas le coût de l'inflation, mais on va faire un effort, on va tout faire pour réduire nos charges de fonctionnement. Globalement, ce sera un effort de 20 M€ sur le fonctionnement qu'on va réaliser sur le fonctionnement de la Collectivité de Corse.

Donc c'est un signe important, c'est une volonté importante que l'on traduit aujourd'hui parce que derrière tout ça, on ne le fait pas par orthodoxie financière, parce que cette économie, vous le savez tous, elle nous permet d'abonder notre épargne pour nous permettre de continuer notre politique ambitieuse au service de l'investissement.

Et c'est le deuxième principe que nous affirmons aujourd'hui, maintenir un haut niveau d'investissement. 310 M€, vous l'avez vu dans les documents, par an pendant 3 ans et, je vais rajouter 310 M€ minimum. On a construit ces orientations sur une vision prudentielle. Nous nous engageons au minimum à réaliser 310 M€ d'investissements par an pendant trois ans.

Mais nous pensons que si nous tenons notre trajectoire de fonctionnement, on dégagera des marges supplémentaires pour pouvoir faire un peu plus. Mais le minimum sur lequel nous, nous prenons l'engagement aujourd'hui, c'est 310 M€ pendant trois ans.

Vous le savez, c'est de l'argent à la fois que nous portons sur des opérations de maîtrise d'ouvrage Collectivité, mais c'est aussi l'investissement qui est affecté par notre politique de soutien aux territoires, soutien aux territoires direct intercommunalités, mais faut le dire aussi, soutien aux territoires à travers notre politique d'investissement en maîtrise d'ouvrage. Moi je pense qu'il faut le dire aussi parce qu'on entend des choses. Quand on réalise des opérations en maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, on irrigue quand même indirectement la politique d'investissement des territoires. Je prends l'exemple que je connais le mieux aujourd'hui, quand on réalise aujourd'hui les infrastructures, la réhausse du barrage de Figari et les infrastructures connexes, c'est 20 M€ qui sont injectés dans le territoire de l'extrême sud.

Quand on va faire globalement la même chose en Balagne, ce seront 20 M€ qui sont apportés directement au bénéfice du territoire et de la gestion de l'eau de ce territoire.

Quand on y mettra 40 M€ pour la retenue collinaire de Vadina, c'est bien 40 M€ qui seront au service du territoire et du monde agricole de toute la plaine orientale.

Donc, une politique de soutien aux territoires directe, mais une politique de soutien aux territoires offensive de manière indirecte par la réalisation des infrastructures en maîtrise d'ouvrage de notre Collectivité de Corse.

Le troisième principe, il est lié aux deux premiers, c'est le niveau d'emprunt, la trajectoire de nos emprunts. Alors là, d'abord deux choses qui me paraissent essentielles à dire.

La première, elle est évidente, mais je veux la préciser, c'est que l'emprunt dans les collectivités territoriales, dans les collectivités locales, il doit servir réglementairement, légalement, à financer l'investissement et c'est ce qui est chez nous depuis toujours. Les emprunts que nous faisons, ils servent à l'investissement. J'ai trop souvent entendu ici que l'emprunt servait à financer le train de vie courant dans notre Collectivité. Donc, je veux quand même le préciser, cette expression-là, elle est clairement inadaptée. Quand on mobilise de l'emprunt, il sert bien à financer l'investissement. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le stock d'emprunts, le montant de notre dette. On entend dire aussi trop souvent et avec facilité, que nous serions face à un mur de dette, que nous serions face à une situation qui serait irrémédiable. Moi je crois clairement que là aussi, on n'est pas dans l'objectivité financière, en tout cas budgétaire et cette objectivité, elle se mesure, quand on travaille sur ces aspects-là, elle se mesure par des ratios. Moi, je vous en donne deux, les deux principaux. Le premier, vous le connaissez parce que c'est souvent celui-là qu'on utilise le plus, c'est le ratio de désendettement. Aujourd'hui, notre ratio de désendettement, il est largement sous le niveau d'alerte. Le niveau d'alerte, c'est 9 ans. Nous, on a un ratio de désendettement aujourd'hui à 7 années et vous verrez, qu'on souhaite faire descendre d'ici 2028. Premier ratio donc, qui n'est pas une situation d'alerte.

Deuxième ratio, c'est celui du niveau d'endettement. Le niveau d'endettement, il se mesure en appliquant le stock de dettes sur les recettes totales de fonctionnement d'une collectivité. On a un niveau de dettes à-peu-près 1.100 milliard, et on a un niveau de recettes qui est d'un peu plus de 1.2 milliard.

Donc, on n'est même pas à 100 % aujourd'hui. Notre niveau d'endettement, il n'est même pas à 100 %.

Le niveau d'endettement des régions de France, la moyenne du niveau d'endettement des régions de France si on va se comparer, et c'est important qu'on le fasse aujourd'hui, c'est 115 %.

Donc, c'était extrêmement important de vous dire qu'on est bien sur un stock de dettes qui aujourd'hui n'est pas un mur de dettes, mais par contre, il faut aussi avoir cette honnêteté aujourd'hui d'affirmer que ce qui n'est pas bon, c'est

notre trajectoire. Notre trajectoire n'est pas bonne, il faut corriger la trajectoire. Et c'est donc ce que l'on veut faire au cours des trois prochaines années.

Aujourd'hui, l'année 2024, ce sera 128 M€ de mobilisation d'emprunt. Nous en avons parlé il y a quelques mois, nous avons ici à travers une décision modificative, contracté un emprunt supplémentaire de 20 millions. Je vous avais dit à l'époque que nous n'allions pas mobiliser la totalité de ces 20 M€ et c'est ce qui est arrivé puisque nous sommes en deçà des 130 M€. Notre atterrissage sera autour de 128 M€.

Notre objectif c'est, dès 2025, d'inverser la trajectoire et d'être dans une trajectoire descendante. Je crois qu'on sera autour des 125 M€ en 2025, pour passer progressivement en dessous des 120 M€ en 2026 et 2027.

Notre objectif, pour être clair là aussi, c'est de continuer cette pente descendante pour arriver autour des 110 M€. Dans le contexte budgétaire qui est le nôtre actuel, le bon niveau, c'est celui-là. Au-delà, effectivement, progressivement on détériore notre situation et nos ratios.

Donc, il faut retrouver ce niveau de 110 M€ d'emprunt pour financer nos politiques, ce qui nous contraint, comme je vous le disais précédemment, à faire des efforts sur le fonctionnement.

Quatrième principe, celui des stocks et de la rotation des stocks. Nous en avons discuté lors d'une session précédente. Nous avons sensiblement et même de manière notable, amélioré notre niveau de rotation des stocks. Aujourd'hui, sur nos stocks d'investissement, nous sommes à-peu-près à un ratio de rotation d'en-dessous les trois points. Nous étions en 2020 à cinq années. Aujourd'hui, on est en-dessous de trois années, c'est un bon niveau. On continue de travailler là-dessus, mais je pense qu'il faut aussi entendre les remarques qui ont été faites sur la lisibilité de cette politique.

Moi je pense, et le président l'a affirmé à plusieurs reprises, que c'est un sujet particulier sur lequel il faudrait qu'on travaille en commission des finances parce que c'est un sujet qui prend un peu de temps et qui demande de la connaissance à la fois sur le stock et à la fois sur les désengagements lorsqu'on opère le nettoyage.

Donc moi, ce que je vous propose à ce stade, je le dis pour ce sujet-là, mais de manière générale pour le travail budgétaire et notamment pour la préparation budgétaire, c'est, et j'en ai aussi parlé avec le président de la commission des finances, que dans les 15 jours qui viennent, nous nous retrouvions pour une séquence de travail pour, à la fois aborder les questions de préparation du budget, mais si on peut aussi aborder ces questions, notamment de

stocks, pour que vous en ayez une information totale. Cette première réunion nous permettra aussi, à mon sens, de travailler sur un agenda avec les thématiques, notamment toutes celles liées à la fiscalité, sur lequel nous pourrions travailler ensemble.

Donc, vous voyez quatre principes qui vont être un peu la matrice de notre politique budgétaire des trois prochaines années : maîtriser le fonctionnement ; avoir un haut niveau d'investissement, je vous rappelle 310 M€ et même si on baisse le niveau d'investissement par rapport aux deux dernières années, je veux aussi rappeler que là-aussi, il faut se regarder et se comparer. Quand on regarde un certain nombre de régions françaises, vous vous apercevez que la baisse sur l'investissement est souvent importante, voire plus importante.

J'ai pris quelques éléments de comparaison :

-le centre de Val de Loire, la région : 15 % de baisse d'investissement ; les Pays de Loire, Madame Morançais fait un effort particulier, une politique très austère sur le fonctionnement, mais malgré tout, qui va diminuer son investissement de 5 à 6 % ;

-le Grand Est, Monsieur Leroy, présidé par le groupe politique « Horizon », moins 15 % sur l'investissement ;

-la Normandie, Hervé Morin, moins 28 % sur l'investissement ;

-la Nouvelle Aquitaine, Monsieur Rousset, parti socialiste, moins 8 % ;

-l'Ile-de-France, on connaît tous Madame Pécresse, moins 11 % ;

-PACA, Monsieur Muselier, moins 8 %.

Je ne vous parle que de l'investissement.

Donc vous voyez que dans cet ensemble-là, me semble-t-il, la position de la Collectivité de Corse, le choix que l'on fait, nous, c'est un choix extrêmement mesuré, raisonnable et qui correspond malgré tout à notre volonté de continuer à investir fortement.

Voilà pour cette première partie.

Maintenant, bien entendu, cette volonté de trajectoire, elle doit aussi se traduire par la mise en œuvre de politiques publiques et donc par des choix, vous l'avez compris, des choix et des priorités.

Ce travail, nous l'avons fait. À ce stade, moi, je voudrais parler des trois grandes priorités qui seront celles de l'année 2025.

La première des priorités, le président en parlait tout à l'heure, c'est le moyen d'agir, nos moyens d'action. Donc la première des priorités, elle va consister, ce sera un chantier qui a commencé en 2024 et qui se poursuivra en 2025, à adapter, à réorganiser notre administration pour qu'elle puisse être au niveau de ce défi, ce défi de contraintes qui est celui que l'on connaît aujourd'hui, mais aussi le défi en voyant un peu plus loin, de préparation, de préfiguration de l'autonomie et y compris du travail sur les lois organiques.

Donc le défi de contraintes, on doit le faire par une administration mieux pilotée, plus recentrée, plus efficace. Et vous le verrez, le mois prochain, je crois qu'est prévue à la session du mois prochain la présentation du nouvel organigramme de notre administration.

Donc, c'est un travail que l'on va faire. On va dire les choses, je vais le dire un peu de manière directe, il s'agit pour notre administration de faire encore mieux avec moins, parce que la contrainte budgétaire, elle sera aussi forte pour notre administration. Je vous donne quelques chiffres. Nous n'augmenterons cette année les volumes financiers de notre administration qu'au niveau de notre obligation réglementaire, c'est-à-dire du surcoût de la CNRACL. Le reste des augmentations qui sont les augmentations habituelles, le GVT, etc., elles seront absorbées, ces augmentations, par des mesures de gestion.

C'est un effort particulier que l'on fait en respectant l'ensemble des droits sociaux des agents et qui se fera bien sûr dans la négociation et la discussion avec les organisations représentatives des agents. Je crois que c'est un point essentiel. Premier niveau, on veut adapter et réorganiser notre administration pour répondre avec efficacité au défi de la contrainte.

Mais on veut, et je l'ai dit aussi précédemment, préparer, préfigurer l'autonomie, les nouvelles compétences avec dans cette réorganisation, la définition bien sûr de nouveaux périmètres administratifs qui intégreront cette vision sur les nouvelles compétences et qui auront aussi vocation d'être mieux coordonnés avec les périmètres politiques dont vous parlait tout à l'heure le président du Conseil exécutif.

Donc cette réorganisation, elle a un but aussi et c'est la deuxième grande priorité, de réaffirmer notre projet politique.

Je crois que sur ces aspects-là, nous avons une constance. Nous considérons que projet politique, projet de société sont des fondamentaux de notre majorité nationaliste.

L'année 2025, de ce point de vue, sera une année riche puisque c'est l'année du lancement officiel de révision du PADDUC, avec un travail concerté et collaboratif avec trois grands enjeux. Vous le savez, ici on est tous d'accord je pense, on le partage, le PADDUC ça ne peut pas être qu'un document à vocation d'urbanisme. C'est un document qui porte le projet de société de la Corse. Trois grands sujets qui nous renvoient à nos fondamentaux et au moment que l'on vit aujourd'hui. D'abord, le foncier et la question de la terre, c'est évident, la terre que l'on doit protéger, la question des espaces à protéger, les espaces sensibles, les espaces naturels, confère le mois dernier la délibération qui a été portée, le rapport qui a été porté par Guy Armanet et donc, la continuation de cette politique de préservation. Mais en même temps, la terre que l'on doit aménager et notamment la problématique du logement qui, on le sait tous, est une problématique fondamentale chez nous. Permettre aux Corses de se loger chez eux, permettre notamment à notre jeunesse d'accéder au logement, c'est aussi une priorité à travers cette vision de la politique foncière.

Le deuxième enjeu du travail qui sera mené au sein du PADDUC, c'est bien sûr le travail autour de l'éducation, nous en avons longuement parlé hier, l'éducation, le sport, la culture dans notre environnement global qui est celui de la Méditerranée et qui intègre naturellement la question de la langue.

Je reprends les mots de la présidente d'hier, pour nous, c'est important parce que c'est le vecteur principal de notre émancipation. C'est aussi et on l'a dit longuement hier, la meilleure façon de construire la culture de la légalité contre les pratiques mafieuses précisément.

Nous avons fait le choix d'avoir une politique ambitieuse. Là aussi, vous le savez, si on regarde ce qui se fait dans les autres régions françaises, on s'aperçoit que ce sont des postes budgétaires sur lesquels il y a des coupes sombres, souvent des coupes sombres qui ont été effectuées. Nous ne serons pas dans cette logique, même si on doit le dire, on devra faire des efforts et on demandera aux acteurs un certain nombre d'efforts. Mais nous allons le faire là aussi, dans la concertation. Il y aura des diagnostics culturels notamment qui seront menés et qui seront présentés dans les territoires par la conseillère exécutive Anne-Laure Santucci. C'était une attente des acteurs. Ils seront présentés dans les semaines à venir et il y aura une concertation large sur notamment les choix et la stratégie de soutien aux acteurs qui est réaffirmée et qui reste stratégiquement pour nous un élément essentiel d'émancipation.

Le troisième enjeu du travail qui sera mené, c'est celui des transitions écologiques et économiques. Moi, je ne vais pas distinguer les deux puisqu'elles sont imbriquées et complètement liées.

La transition écologique, parce qu'au moment où on parle de contraintes budgétaires, au moment où on parle de dette budgétaire, on ne peut pas occulter la dette écologique parce que cette dette écologique, c'est peut-être celle qui dans 20 ans, dans 30 ans, impactera le plus les générations futures et nos enfants si on n'en prend pas garde et si on ne prend pas des mesures adéquates.

Donc là aussi, nous avons un discours de constance et nous le réaffirmerons dans ces travaux, c'est celui de la préservation de notre espace, la préservation de la biodiversité, la préservation de nos ressources naturelles et qu'on ne peut pas aujourd'hui décorrélérer la préservation de ces ressources au modèle économique que l'on veut construire. Au contraire, ce modèle économique, il doit être en adaptation à nos possibilités en termes de ressources naturelles. Et ce sera bien sûr un objectif, celui de transformer notre modèle économique.

Là aussi, on peut entendre dire souvent dans les débats, et ce sera certainement ceux-là qui seront portés, qu'il faut accompagner. Je pense qu'aujourd'hui, plus que de l'accompagnement, il faut se projeter sur l'adaptation, sur la transformation du modèle. On le sait, c'est un modèle qui pèse aujourd'hui, qui n'est plus adapté à notre réalité, système de dépendance, dépendance au manque de production, dépendance à la saisonnalité qui n'impacte pas que les opérateurs tourisme mais qui impactent l'ensemble de notre économie.

Donc voilà le troisième enjeu de travail dans la révision qui sera menée du PADDUC.

Enfin, la dernière grande priorité de l'année 2025, ce sera répondre véritablement, de faire des choix sur l'action de 2025 et les choix, y compris budgétaires, j'ai commencé à en parler, ce sera ceux-là. Le premier choix budgétaire, c'est celui de la politique de cohésion sociale. On n'y renonce pas, là-dessus, on maintiendra les budgets, il n'y aura pas de diminution, il y aura un maintien des budgets du social et peut-être que si on peut faire plus, on fera un peu plus. Mais nous sommes sur cette logique de maintien. Pourquoi ? Parce qu'on le sait, en même temps que l'on vous parlait de modèle économique, on doit vous parler de la deuxième phase, c'est la précarité qui frappe la Corse de manière importante, y compris la précarité pour nos plus anciens avec y compris, la stratégie de démographie que l'on subit.

Je prends l'exemple de l'aide aux personnes âgées parce qu'il est significatif de l'effort budgétaire de la Collectivité de Corse.

Sur la politique de l'APA, plus de 80 M€ sont aujourd'hui investis ou mis à disposition des opérateurs par la Collectivité de Corse, par an.

Sur ces 80 M€, que les choses soient claires, ils ne sont compensés à hauteur que de 40 M€ par l'État. Donc aujourd'hui, sur une politique transférée par l'État, nous avons à assumer sur nos fonds propres chaque année 40 M€ et la trajectoire est croissante et sera de toute façon, compte tenu de notre contexte démographique et compte tenu en plus de la situation de pauvreté qui frappe particulièrement nos personnes âgées, elle sera forcément en croissance. Donc, c'est un point important parce que cela prouve notre volonté d'être aux côtés des plus fragiles.

Bien sûr, je pourrais vous parler de la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, ou de la politique en faveur des plus précaires, sur laquelle nous avons aussi une action très déterminée en soutien au monde associatif. Première priorité de notre année 2025 : la cohésion sociale.

La deuxième, je vous en ai parlé tout à l'heure en mode projet long terme et stratégie, les questions économiques, en général. Vous le savez, nous avons à faire face à une période économique contrastée, avec d'un côté des indicateurs qui sont, on va le dire, pas alarmants, mais d'un autre côté, une réalité qui nous remonte du terrain, des acteurs économiques qui est beaucoup plus difficile.

Donc, il va falloir travailler à la résilience de notre monde économique dès 2025, en accompagnement. Je vous présenterai dès le mois prochain, un rapport sur les outils financiers qui doivent permettre justement de venir accompagner les besoins de nos de nos entreprises.

De la même façon dans le tourisme, parce que ça fait partie intégrante de notre économie et c'est le moteur essentiel de notre économie. La politique qui est menée par la conseillère exécutive Angèle Bastiani, bien sûr, et qui est une politique gagnante et qui démontre que la stratégie aujourd'hui de déconcentration porte ses fruits et est la bonne stratégie. Il faut la confirmer et nous aurons en 2025, vous le savez, une mesure forte qui sera portée, c'est celle de l'achat de flux qui traduit cette volonté politique. Malgré les difficultés aujourd'hui, nous espérons que ce projet-là qui est important, verra le jour dès 2025.

Et enfin le troisième aspect, c'est celui de l'agriculture, parce que l'agriculture c'est aussi de l'économie. Souvent on a tendance à l'oublier, je profite pour le réaffirmer à ce niveau-là. Aujourd'hui, je crois que, avec la création de la chambre régionale d'agriculture, c'est un atout supplémentaire pour construire le projet agricole de 2025. Un ODARC qui pilote la politique, une chambre régionale qui va pouvoir la mettre en œuvre et accompagner sa mise en œuvre, c'est incontestablement une plus-value avec les trois enjeux de 2025 qui ont été aussi ceux souvent énoncés à la fois par le président de l'ODARC et aujourd'hui par le président de de la Chambre régionale d'agriculture. Le premier, la question

foncière, on en a parlé, la question de la spéculation hier, y compris sur les terrains agricoles. Il y a une action à mener et qui envoie y compris à l'enjeu de la SAFER.

Le deuxième point, c'est celui des filières, notamment de la filière d'élevage qui est une filière, vous le savez, qui est menacée aujourd'hui et qu'il va falloir sauver absolument puisqu'elle est celle qui représente le mieux l'identité agricole mais au-delà l'identité Corse ou de ce que nous sommes.

Enfin le troisième aspect, celui qui a aussi été abordé, celui de la gestion de l'eau. Je salue ma collègue conseillère exécutive en charge de la politique de l'eau qui aura à porter, avec l'ODARC et la représentation agricole, ce sujet-là. Il est important, vous savez qu'il ne peut pas y avoir d'agriculture sans eau, mais qu'en même temps, il faut que le monde agricole s'inscrive dans une démarche encore plus vertueuse de gestion économe de l'eau.

Donc important, 2025, ces aspects d'accompagnement économique.

Enfin, le troisième enjeu de priorité de 2025 sera, et je terminerai par là, le soutien aux territoires. J'en ai parlé tout à l'heure dans la politique d'investissement, je veux y revenir, sur 2025. Je pense qu'il faut répéter les choses pour qu'elles soient comprises, c'est toujours pédagogiquement intéressant et je vais le faire. Peut-être que Julien Paolini aura l'occasion aussi de s'exprimer ici ou lundi, sur ce sujet, en chambre des territoires.

Nous avons une politique choisie de soutien aux territoires. Si on se compare aux autres régions, là aussi on a un atypisme. Personne ne fait ce que nous faisons en termes de soutien aux territoires. Chaque année, c'est plus de 80 M€ qui sont directement fléchés vers les territoires par la Collectivité de Corse, notamment vers les communes et les intercommunalités, ça se fait sur un certain nombre de dispositifs de soutien et d'aide.

Premier travail de 2025, vous le savez, ça a déjà été dit. Il y aura un travail sur la refonte de ces dispositifs d'aide. Ça va nous prendre l'année 2025. Il y a un sujet, il faut absolument que l'ensemble des acteurs, au niveau premier les maires et les présidents d'intercommunalités, se mettent au travail avec nous pour redessiner nos régimes d'aide aux territoires. Ce sera le travail de 2025. L'objectif étant que dès le premier trimestre 2026, nous ayons en opérationnalité un nouveau règlement d'aide.

Le deuxième point dont je vais vous parler, c'est celui de la dotation quinquennale parce qu'entre temps, il y a l'année 2025 transitoire.

Là, on veut être très clairs, on veut tellement être clairs, je peux vous annoncer qu'il y a un courrier qui partira aux maires parce qu'il y a eu trop de

choses ambiguës qui ont été dites, peut-être parfois par méconnaissance, peut-être parfois avec un peu de malice politique.

Ce que l'on veut, nous, réaffirmer, c'est qu'il y aura bien une dotation quinquennale, alors qu'on l'appelle transitoire, on peut la dénommer de la façon que l'on veut, mais il y aura bien une dotation quinquennale avec des crédits de paiement qui seront au même niveau que les 3 dernières années et peut-être même un peu supérieurs, c'est-à-dire entre 25 M€ de crédits de paiement fléchés dans le cadre de la dotation quinquennale.

Après, on peut tout expliquer. Mais vous savez, les chiffres sont têtus et moi je reste à votre disposition pour vous démontrer que ces 3 dernières années, nous avons payé entre 25, les meilleures années, et 20 M€ les moins bonnes de dotation quinquennale. Et cette année, nous inscrirons au budget certainement 25 M€ de dotation quinquennale.

Donc voilà. Je crois que ce débat, maintenant, il faut qu'il s'arrête, en tout cas sous cet angle-là, après on peut discuter sur beaucoup de choses concernant la dotation quinquennale et ce sera l'objet de la négociation de 2025. Un soutien réaffirmé aux territoires en 2025 et sans ambiguïté.

Je terminerai donc cette présentation par une conclusion qui reprend mes propos, la démarche qui est pragmatique, je crois, sérieuse, parfois je le concède et je le répète, rigoureuse avec une triple volonté. D'abord, s'adapter à une logique de contraintes qui sera pluriannuelle. Elle va être durable, donc on doit s'adapter. Répondre, deuxième objectif, néanmoins aux besoins essentiels, les besoins du quotidien qui sont ceux des Corses, mais ce qui remonte souvent par les communes, les intercommunalités, avec une logique de proximité et une logique bien sûr de priorisation.

Et enfin, troisième ambition, anticiper et préparer l'autonomie. Je crois que c'est important aussi. Il faut aussi qu'on sache à un moment donné, s'élever, prendre le temps et de voir un peu plus loin en préparant à la fois notre administration et en affirmant nos fondamentaux dans le cadre de la révision du PADDUC.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsiglièru.

Ci hè un avisu di u CESEC chì ripiglia i punti chè vo avete digià sottulineati.

Le CESEC s'interroge sur les raisons qui font que la Collectivité a une structure de recettes atypique, singulière qui la rendrait plus vulnérable que les autres régions et les départements de droit commun.

Il s'interroge aussi sur la dynamique de TVA qui est beaucoup moins forte en Corse, notamment la part reversée par rapport aux autres régions.

Le CESEC sollicite aussi, sur ces deux points, des éléments complémentaires d'éclaircissement et d'analyse auprès des services de la Collectivité.

Il demande que les données relatives aux différents flux financiers relatifs à la Corse soient enfin apportées par l'État, chose que nous ne cessons de demander nous aussi.

Il est inquiet, mais vous l'avez évoqué, il attire la vigilance de la Collectivité concernant le budget alloué à la culture. Il est conscient du contexte budgétaire contraint et s'inquiète de la baisse des financements aux associations.

Il exprime aussi son inquiétude face au basculement de plus en plus important sur le plan social de personnes qui bénéficiaient du régime de l'allocation de solidarité spécifique vers le RSA et des conséquences évidemment que ça aura en termes budgétaire. Il nous appelle donc à la prospective sur cette question-là.

Vous avez parlé de la transition écologique, bien évidemment donc, on connaît votre souci de ce point de vue que nous partageons. Le CESEC voudrait une annexe budget vers investissements. Il réitère la volonté de voir l'axe transition écologique traité comme un axe prioritaire, mais vous vous êtes exprimé là-dessus.

Il prend acte du rapport relatif aux orientations budgétaires de la Collectivité pour l'exercice 2025.

Il y a également un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Je vais faire la lecture du rapport, Madame la Présidente.

M. Jean BIANCUCCI a fait observer que ces orientations budgétaires n'étaient seulement celles de l'année 2025, mais qu'elles s'étagaient sur trois ans, répondant ainsi aux demandes des groupes d'opposition sur la nécessité d'avoir plus de lisibilité en matière de fonctionnement et d'investissement sur une dimension pluriannuelle.

Ainsi il y aura une continuité dans les politiques mises en œuvre durant ces trois années, au regard des indications et des directions données dans ce Document d'Orientations Budgétaires.

M. Jean BIANCUCCI a souhaité que la Commission des Finances soit associée à ces travaux dans la mesure où la Corse se retrouve, comme c'est le cas à une échelle européenne française et pour d'autres régions, dans une situation où il va falloir, à la fois, maintenir les investissements, limiter le recours à l'emprunt et essayer de compresser, en tout cas de stabiliser les coûts de fonctionnement.

Certes, c'est un exercice difficile et le Conseil exécutif pourrait être critiqué, si demain les élus de la majorité et de l'opposition n'étaient pas informés des évolutions et des difficultés rencontrées pour mener à bien ce challenge.

Tout en rappelant que le Conseil exécutif n'aura aucune difficulté à réussir dans ce domaine, il a souligné que le DOB était assez explicite sur les politiques menées et à venir, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, le maintien des moyens financiers et la nécessité politique d'être extrêmement présent.

M. Jean BIANCUCCI a précisé que la majorité territoriale soutenait l'action du Conseil exécutif tout en restant preneur d'informations tout au long de cette année : les Orientations Budgétaires sont la première étape de l'année budgétaire, puis viendront le Budget Primitif, le Compte Financier Unique et enfin le Budget Supplémentaire. La Commission des Finances devra être informée y compris des difficultés rencontrées afin de mieux partager les efforts consentis par le Conseil exécutif.

À la fin de la réunion, M. Jean BIANCUCCI a regretté que le Document d'Orientations Budgétaires n'ait pas donné lieu à davantage de débat au sein de la Commission des Finances et il a rappelé que les débats dans les commissions organiques de l'Assemblée de Corse permettent de poser des questions sur les rapports présentés par les conseillers exécutifs et/ou par les services afin d'éclairer les sujets abordés.

Il a espéré que ces questions ne viendront pas uniquement lors du débat en séance publique de l'Assemblée de Corse.

La Commission des Finances a pris acte du Document d'Orientations Budgétaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Donc, la parole est à qui veut l'apprendre. Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai entendu le propos introductif du président rapporteur, un dossier ramassé pour qu'il soit plus synthétique. Oui, il est ramassé mais il est surtout aplati et rabougri parce que les orientations en termes de définition de politique nouvelle, je n'en vois aucune. Je vois une continuité dans la continuité d'une route qui va amener à un accident certain.

La conjoncture mondiale, la conjoncture corso-française, elle est ce qu'elle est, mais nos éléments traceurs d'un changement de méthode pour revenir à un état financier qui générerait des disponibilités accrues, non pas par des recettes nouvelles puisque nous n'avons pas les moyens de légiférer, nous subissons l'état général des recettes, et le seul moyen que nous avons pour pouvoir en avoir de nouvelles, c'est de gérer nos fonctionnements.

Il y a les annonces, dire que vous voulez réduire et que vous ambitionnez de le faire à l'horizon 2028. Moi, ce que je vois, c'est qu'il y a eu une inflation des logiques de fonctionnement qui ont très probablement été subies, mais qui ont pris 17 % entre 2020 et 2025 et en face, des investissements qui eux n'ont pris que 12 %. Donc, on a un delta, un delta de 5 %. Ce delta, lorsque vous le mettez avec une fonction exponentielle bancaire, vous arriverez à la faillite à échéance de très peu d'années et là, je vous parle d'une échéance qui arrivera à la fin de votre mandat.

Je vais vous donner simplement un indicateur de ces phénomènes. En 2018, la Collectivité territoriale a investi 266 M€, avec un emprunt de 0. En 2025, elle ambitionne d'abonder un budget d'investissement de 310 M€ avec un emprunt de 125 M€, sauf qu'en 2018, les 266 M€, si on les actualise en euros courants avec l'indice français des travaux publics, il faut faire + 24 %, ce qui ferait quelque chose qui serait de l'ordre de 330 M€.

Donc en 2018, en euros constants actualisés, on a fait 330 M€ d'investissement pour 0 € d'emprunt. Ça veut dire que la logique, bien entendu

l'emprunt finance le reste à faire en investissement, mais la part d'investissement, elle diminue sans cesse. Or, la Corse a besoin d'un effort structurel en termes d'aménagement. Et dans ce cadre-là, je ne vois pas d'effort et de volonté stratégique.

Ensuite, à enveloppe constante et à dépenses constantes, il y a des politiques à prioriser qui n'ont jamais été faites jusqu'à présent, au contraire, elles sont potentiellement minorées, la culture, le sport, la langue, c'est le parent pauvre.

La différenciation et la bonification pour les communes du rural par rapport aux communes qui sont déjà riches, ça n'y est pas de manière forte, ce sont des taux marginaux.

Après, la dotation aux communes, je veux bien que vous vous annonciez les 25 M€, ils sont dans les documents comptables d'exécution des budgets, mais combien y a-t-il de communes en ce moment qui sont dans l'impossibilité de clôturer leur budget prévisionnel 2025 parce qu'elles n'ont pas les arrêtés de subventions de la dotation communale qui est logiquement discrétionnaire et à l'appréciation exclusive du maire ? Qu'est-ce qui se passe ?

Si l'enveloppe y est, il doit y avoir derrière les arrêtés. Je pense qu'avec 4 500 salariés, on doit avoir les moyens humains de se recentrer sur ce qui est fondamental et c'est fondamental, l'aide aux communes, ou alors c'est que l'enveloppe des 25 M€, elle est en deçà du quantum des aides allouées aux communes et qui, lorsqu'il y a des consommations, qu'ils deviennent à la hauteur de leur droit de tirage, la disponibilité des 25 M€ est insuffisante. Ça, j'aurais aimé le voir et c'est probablement cela qui se passe. Et à ce moment-là, vous différez les arrêtés de subvention pour les faire chevaucher sur deux programmes quinquennaux. Mais à ce moment-là, on doit dire que c'est une dotation décennale.

Vous savez, je ne veux pas épiloguer, j'attends de voir des traceurs de nouveauté, de modernité, de bonne gestion et de bonnes pratiques. On est dans la continuité. La continuité, lorsque vous aurez tout le temps ce delta de 5 %, je ne vais pas vous faire l'injure de vous faire un petit tableau Excel, mais on arrive vite à rentrer, en dehors de la règle d'or de la comptabilité publique et vous allez vous retrouver avec un capital à rembourser qui va être supérieur à la disponibilité d'excédent de votre budget de fonctionnement reversé à votre budget d'investissement. Vous le savez, vous savez compter sûrement aussi bien que nous tous.

Donc, quels sont les voies et moyens que vous envisagez de manière rationnelle ? Quelles sont les décisions fortes qui vont être prises pour le prochain budget ?

Dans ce document d'orientations budgétaires, il n'y a rien. C'est un document de continuité et une continuité dans le marasme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président du conseil Exécutif, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le conseiller exécutif,

Le rapport sur les orientations budgétaires qui nous est proposé et mis en débat aujourd'hui indique hélas un nouveau fléchissement qui confirme nos doutes, souvent exprimés par notre ancien collègue Xavier Lacombe. En effet, depuis la fusion des trois collectivités, la fameuse trajectoire Klopfer s'est considérablement éloignée et à la lecture du compte rendu de la commission des finances, cette dégradation semble enfin assumée.

Alors bien sûr, on pourrait partager cette présentation plus humble et plus dépolitisée qui se veut moins offensive contre l'État, l'héritage, les conseils généraux.

Et pourtant cela fait des années que l'on parle de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et qu'il nous faut impérativement travailler à la mutualisation des moyens grâce à la fusion des collectivités.

Mais ces sujets restent malheureusement au stade des incantations.

Cela me fait penser au peu d'empressement manifesté pour solutionner les difficultés rencontrées et s'engager résolument sur l'investissement productif, quelque part tarde à arriver.

Et pourtant, quand on pilote les finances d'une collectivité, il faut nécessairement faire des choix et choisir, c'est renoncer.

Concernant les recettes, vous y avez fait allusion, nous le savons, leur structuration est à revoir, dans un contexte budgétaire national contraint, avec la volonté, je cite, de « continuer à mener un combat politique pour que la Collectivité de Corse soit dotée des prérogatives et ressources adaptées à sa mission et à ses besoins ».

Déjà, vous ne l'avez pas mentionné, mais on ne peut que se féliciter que la Corse soit exonérée du Dilico (dispositif de lissage conjoncturel), sans oublier la

majoration de Dotation de Continuité Territoriale de 50 M€ a été actée et pour laquelle on peut même espérer dégager des reliquats.

D'ailleurs, à combien l'OTC les évalue-t-il ? Comment seront-ils utilisés ?

On a vu à la dernière session des opérations routières, certaines d'envergure comme la déviation d'Olmeto, celle de Ste Lucie dont il sera question aujourd'hui, d'autres opérations avec un coût moindre, je pense aux parkings dans l'hypercentre de Venaco, que l'on écarte faute de moyens ...

Ces 4 M€ qui seraient nécessaires à leur réalisation pourraient être financés par le biais de ces reliquats...

La majoration de reliquats avait été de 33 M€ il y a deux ans, de 40 l'an dernier, et de 50 pour 2025, on peut donc croire que cette année, il restera quelque chose !

Quant à nos recettes fiscales, on peut constater que malgré le relèvement de 0,5 point des droits de mutation à titre onéreux, le produit estimé devrait se situer autour de 87 M€. Alors, c'est mieux que 2024 mais moins bien que 2021, 2022 et 2023. Le tassement, comme vous l'avez précisé, semble donc se confirmer.

L'autre recette importante, celle des tabacs, elle, poursuit son augmentation avec 157 M€ estimés. Mais doit-on s'en réjouir même si comme envisagé, la baisse du nombre de paquets achetés est compensée par la hausse du prix de l'unité ?

On enregistre également, et vous l'avez signalé, une baisse de 7 M€ sur la TVA qui se maintient malgré cela à 258 M€.

Quant à la taxe de transport (36 M€) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (53 M€) elles devraient être identiques à l'an dernier.

Sur les cartes grises, suite à votre décision d'augmenter les taux, chose à laquelle nous n'étions pas favorables, la Collectivité de Corse encaisserait 8 M€ de plus (18 contre 10 l'an dernier), compensant ainsi la baisse de recettes de la TVA. Le droit annuel de francisation et de navigation augmente aussi de 1 M€ puisque l'on a baissé la réfaction de 20 points. On passe de 4 à 5 M€ mais attention, les conséquences risquent de se faire sentir dans le nautisme et j'ai attiré votre attention à plusieurs reprises sur ce sujet.

In fine, au niveau des recettes, malgré le contexte contraint auquel vous faites allusion, la Collectivité de Corse bénéficie d'une augmentation de 1,1 % de

celles-ci. Il ne doit pas y avoir beaucoup de régions ou départements dans cette situation. C'est tant mieux pour nous et il est juste de le souligner.

Mais nous le savons tous, il nous faut impérativement innover, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, en tout cas votre prédécesseur s'en est fait l'écho et vous-même aujourd'hui, sur des recettes nouvelles car nos rentrées fiscales restent aléatoires et nos besoins sont bien au-delà de nos moyens.

J'ouvre une parenthèse, au passage des autorisations de programme transports en page 13, où sont mentionnés 260 M€ sur les routes, pour vous rappeler que lors de la dernière session, au détour du rapport sur la déviation d'Olmeto, notre amendement sur l'actualisation du PPI transports routiers a été adopté et qu'on l'attend donc dans les 6 mois, soit avant le BS de septembre. Le stock d'AP devrait être adapté en conséquence dans la foulée, et ce serait bien que le BS l'intègre.

Quant aux dépenses de fonctionnement, dont la maîtrise est la clef de voûte de tout l'édifice, vous l'avez dit, même si une stagnation des dépenses réelles de fonctionnement est annoncée, à la lecture du tableau page 7, on y voit malheureusement un réel engrenage au niveau de l'investissement, de l'emprunt et de l'encours de la dette, comme cela a été signalé par notre collègue Paul-Félix Benedetti.

Les éléments qui apparaissent sont les suivants :

Au 31/12/2024, 343 M€ d'investissements, 128 M€ d'emprunt, 1 119 M€ d'encours

Au 31/12/25, l'investissement régresse de façon forte : 310 M€ d'investissements, alors que sur le précédent document qui nous avait été présenté lors de l'examen du budget primitif 2024 et au cours du débat d'orientations budgétaires, le tableau faisait apparaître une lecture et une prospective à hauteur de 330 M€. Aujourd'hui, les 330 deviennent 310.

Malgré la baisse de cet investissement, l'encours de la dette augmente de 5 %.

Au 31/12/2026, 310 M€ d'investissements, 118 M€ d'emprunt, 1 228 M€ d'encours. Montant d'investissements identique à 310 M€ puisque c'est la perspective que vous vous fixez, mais l'encours de la dette continue d'augmenter de 4 %.

Au 31/12/2027, 310 M€ d'investissements, 116 M€ d'emprunt, 1 269 M€ d'encours

On voit bien que malgré le montant des investissements resté identique, l'encours de la dette augmente à nouveau de presque 4 %.

Le recours à l'emprunt devient systématique et tous les ans, depuis 2018, l'encours de la dette augmente de 100 M€ malgré le remboursement annuel du capital de la dette.

Ces chiffres catastrophiques montrent un effet ciseau incontestable avec comme tendance, un alourdissement permanent de cette dette malgré une baisse supplémentaire du montant des investissements programmés qui passe de 330 M€ à 310 M€ sur les trois dernières années de mandature.

Aujourd'hui en 2025, force est de constater que nous investissons bien moins que les trois collectivités réunies investissaient en 2015 avec une dette multipliée par presque deux et exclusivement sous vos mandatures en l'espace de 9 ans. Elle passe de 616 M€ en 2017 à 1 119 M€ en 2025.

De plus, et je le regrette, une ligne qui avait toute son importance sur le tableau auquel je faisais allusion tout à l'heure et qui y figurait, a été supprimée. Il est vrai qu'elle était loin de vanter les mérites de votre gestion. Il s'agit de l'indice volumétrique d'endettement en pourcentage qui est le rapport entre la dette contractée et les recettes réelles de fonctionnement. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, sauf qu'en se livrant à l'exercice, on obtient des résultats qui sont différents des vôtres : 98 % en 2025 ; 100 % en 2026 ; 103 % en 2027. Vous voyez que nous dépassons les 100 % malgré le commentaire qui a été le vôtre.

Cela montre deux tendances :

-la première, c'est un risque de non-solvabilité si la collectivité continue de s'endetter ;

-la deuxième, c'est une dette en 2027 supérieure aux recettes annuelles de fonctionnement qui limitera ainsi sa capacité à investir et à répondre aux besoins courants.

Sur les effectifs, vous connaissez notre position, notre collègue Chantal Pedinielli vous apportant souvent la contradiction. J'apporterai quand même une précision complémentaire, à savoir le niveau d'agents en nombre est quasiment identique à 2018. Nous savons qu'il y a environ 120 départs à la retraite par an.

Cette pyramide des âges aurait pu être considérée comme une aubaine si vous aviez fait de ce sujet la priorité essentielle. Hélas, ce n'est que 7 ans après cette fusion que vous y faite référence en parlant d'année stratégique pour un projet d'administration modernisé en page 22 du document.

Vous avez choisi jusqu'à aujourd'hui, le remplacement automatique des départs malgré un des objectifs qui était de supprimer les doublons. Malgré cette masse conséquente, on n'a jamais eu autant recours aux AMO, cabinet d'études, etc.

En commission des finances, j'avais souhaité avoir un ordre d'idée sur un exercice et il en était de même concernant le recours à des entreprises pour assurer l'entretien des routes. Mes sollicitations sont restées vaines.

Quant aux dépenses de personnel, vous le savez, elles augmenteront à nouveau de 4,2 % par hausse mécanique.

Vous évoquez une piste d'économie sur les dépenses réelles de fonctionnement page 26 avec l'organisation du temps de travail (pointeuse, compte épargne temps, etc.).

Vous parlez d'engagement et de poursuites d'investissements. Je suis surpris de constater qu'aucun chiffrage n'apparaît. C'est curieux que dans un débat d'orientations budgétaires, il n'y ait aucun chiffre. Nous attendrons le budget primitif pour en savoir plus, même si nous savons déjà qu'il ne sera en aucun cas à la hauteur des enjeux et des besoins des Corses.

Un mot quand même sur cette modernisation de l'administration en vue de l'autonomie. J'ai envie de vous dire et vous le savez, vous qui avez administré une commune, qu'avec ou sans écritures constitutionnelles, loi organique, contrôle de constitutionnalité ou d'opportunité, l'administration doit être organisée et structurée. On est la collectivité la plus décentralisée de France, le seul échelon au-dessus du bloc communal désormais. Le nouvel organigramme est annoncé pour mars 2025. Je vous rappelle quand même que la Collectivité de Corse date du 1^{er} janvier 2018. Il y a des dysfonctionnements palpables qui sont de grande importance.

On le voit bien, nous avons un problème de temporalité et de prise de décision. En page 29, le rapport égraine les plans évoqués au titre de la « démarche de planification » : Acqua Nostra est mort-né, la PPE est mise en œuvre avec du retard, le plan déchets est en cours avec 10 ans de retard et des revirements incessants, le schéma de développement urbain durable est annoncé depuis 3 ans mais toujours rien, etc. Les communes sont exhortées à élaborer des documents d'urbanisme, vous y faisiez référence, mais il faudra ensuite les mettre en comptabilité avec le PADDUC et avec le ZAN qui doit être défini par la CdC et dont il conviendrait que les communes connaissent les règles du jeu pour établir leur PLU.

En commission des finances, Monsieur le conseiller, vous avez affirmé, pour tordre le cou aux rumeurs, qu'il y aura bien une dotation quinquennale en 2025 qui sera dans les mêmes proportions que lors des trois dernières années, mais mieux

encadrée avec la possibilité de recourir à des appels à projets. Ça semble très vague. On attendra donc le règlement qui devrait intervenir en mars, concomitamment au BP.

Dans le rapport, je n'ai hélas pas trouvé ces précisions. Vos explications ou vos justifications d'aujourd'hui sont encore plus préoccupantes lorsque l'on sait que certaines communes qui ont déposé des dossiers structurants en 2024 n'ont toujours pas reçu à ce jour l'arrêté. Cela a été précisé par notre collègue tout à l'heure.

En page 46, il y a bien l'évocation d'une révision du plan avec une volonté de poursuivre le soutien aux territoires, comme vous l'avez dit. Mais dans les faits, notons que c'est la première fois depuis 1994 qu'on n'a pas de dispositif pendant plusieurs mois puisque le règlement prenait fin au 31 décembre 24.

Mais lorsque l'on sait que lors de votre dernière décision modificative de décembre 2024, bon nombre d'opérations structurantes ont été supprimées pour un montant de plus de 136 M€ dont : 11 M€ sur les routes ex-départementales ; 7,5 M€ sur les routes territoriales ; 9,8 M€ sur les dotations aux communes rurales ; 8 M€ sur les projets d'AEP et d'assainissement. Ils deviendront, et vous nous en avez donné acte à travers une réponse anticipée, de percevoir votre ligne politique.

Vous parliez de coupes sombres dans votre intervention, comment qualifiez-vous celles-ci ? Quelles sont ces opérations annulées ? S'agit-il d'opérations annulées par les porteurs de projet ou bien une décision unilatérale de la Collectivité de Corse sachant qu'aucune réflexion n'a été menée par la commission des finances, ce que j'ai profondément regretté puisque celle-ci a été totalement écartée.

Vous comprendrez donc que nous restons dans l'opacité totale. Mais je retiens la promesse que vous venez de prendre, j'espère que c'est plutôt un engagement, pour un travail en commission des finances sur ce sujet.

Oui, je le répète, nous avons un problème de temporalité et de prise de décision.

Vous le savez comme nous, cette Collectivité ne pourra continuer d'exister que si des choix courageux sont faits, qu'ils plaisent ou pas.

Cette collectivité ne pourra continuer d'exister que si des choix courageux sont faits, qu'ils plaisent ou pas.

Vous êtes la majorité, c'est donc à vous de les faire et de jouer ce rôle.

Il y a un proverbe mongol qui dit, en parlant des Occidentaux : « Eux, ils ont l'heure, mais nous, on a le temps ». Or, nous ne l'avons pas, pire encore, nous ne l'avons plus.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il fait un peu froid dans cet hémicycle.

M. le Président Gilles SIMEONI

Moi, je trouve que ça se réchauffe !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je remarque quelque chose sur la forme, c'est que les deux premières interventions enflammées sont celles de travailleurs acharnés, jusqu'à 4 h du matin, Paul-Félix et Georges Mela, donc je ne sais pas si j'aurai leur niveau d'énergie, mais je vais essayer quand même.

In piena forma, ch'avete manghjatu sta mane ?

Plus sérieusement, Monsieur le conseiller, rapidement vous dire que nous sommes tout à fait rassurés, notamment par les 4 principes que vous avez évoqués parce qu'aujourd'hui, il s'agit bien d'un débat d'orientations budgétaires. Donc nous, en tant que conseillers de ce côté-là de l'hémicycle, on a besoin d'avoir des orientations. Je crois que vous avez parfaitement réussi l'exercice à travers les 4 objectifs majeurs et principes. Je ne vais pas les énumérer vous l'avez fait bien mieux que je ne le ferai à ce micro. Mais vous dire réellement que là nous avons une perspective politique qui est très concrète et sur laquelle nous allons vous accompagner bien évidemment.

Je voudrais avoir un propos un peu moins technique que notre collègue Georges Mela et attirer votre attention sur deux faits. Vous avez d'une part parlé d'une contrainte multifactorielle. Il y en a une, alors ce n'est pas forcément une contrainte au moment où je le dis, mais telle qu'on l'a subie puisqu'on n'a pas les moyens de nos ambitions, ça peut l'être, c'est la contrainte démographique. Je dis

au moment où j'en parle, ce n'est pas forcément une contrainte, l'accroissement de la démographie en soi n'est pas forcément une contrainte.

Mais le taux d'accroissement de la démographie en Corse et j'ai, avec d'autres, je crois qu'il y avait, Madame la Présidente aussi, assisté à la présentation notamment des travaux de de l'ADEC et de votre prédécesseur, en présence du directeur de l'Insee avec chiffres à l'appui présentés par l'Insee, où l'accroissement démographique en Corse est 2 fois supérieur à celui du continent. Et on évoque souvent le chiffre de 5 000 personnes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que lorsque l'on rentre dans cet hémicycle en 2021, il y a à peu près lorsque l'on en ressortira, grosso modo 20, 25, 30 000 personnes en plus.

Ça veut dire que nos politiques publiques et les contraintes qui pèsent sur nos politiques publiques, en fin de mandature, ce n'est pas tout à fait les mêmes qu'en début de mandature. Il y a des contraintes, notamment en termes d'aide sociale par exemple et vous l'avez évoqué, qui posent un problème dans la trajectoire qui se pose à notre Collectivité. Et ça, on ne peut pas faire, et vous l'avez évoqué, je vous en remercie, on ne peut pas faire comme si ça n'existait pas.

Donc, il faut absolument et ça appelle une modification, parce que je répète, sur le continent, l'accroissement c'est 0,5 %, en Corse on est à plus de 1 %. C'est quelque chose que nous devons absolument, dans notre réflexion, dans notre perspective, et je sais que Madame la Présidente y travaille aussi dans le cadre de « Corsica Pruspettiva », c'est une donnée qui est fondamentale pour l'avenir de la Corse et de nos finances publiques. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, on a tracé comme perspective politique et institutionnelle qu'il y ait une modification statutaire, cette année. Vous l'avez dit dans votre présentation, et c'est le second point sur lequel je voudrais insister, à partir du moment où on ambitionne une autonomie politique de la Corse, celle-ci doit nécessairement, solidairement s'accompagner d'une autonomie fiscale. Or, et vous l'avez dit, et nous vous appuyons encore dans cette requête, mais je voudrais aussi que ça soit fortement souligné dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2025, nous n'avons pas les données qui sont demandées par l'ensemble de la classe politique Corse, les données fiscales.

La dernière visite ministérielle nonobstant celle d'hier qui était celle de Monsieur Rebsamen, en charge du dossier corse, et je parle sous le contrôle de ceux qui étaient présents au nom des groupes, lors de l'entrevue que nous avons eue avec le ministre, nous avons encore une fois réitéré cette demande en disant que nous ne pouvons pas aller vers une négociation sur un statut d'autonomie sans aborder bien évidemment la question fiscale, et qu'il n'était pas possible pour nous de l'aborder dans les meilleures conditions si nous n'avons pas les données adéquates.

Je ne serais pas tellement plus long. Je voulais attirer votre attention sur ces trois points.

Pour synthétiser, nous sommes parfaitement d'accord avec les perspectives que vous tracez, intégrer la donnée démographique dans nos réflexions telles que vous l'avez fait et encore une fois, que cette Assemblée dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, puisse haut et fort dire que nous avons besoin de ces données-là. Nous avons besoin de construire une autonomie fiscale pour accompagner l'autonomie politique de la Corse. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe è dopu Pierre Ghionga.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis,

Un jour de 2007 ou 2008, je ne sais plus très bien, on avait eu un débat budgétaire, je le dis avec beaucoup de respect, pour Gilles, pour Romain qui vient de s'exprimer au nom de la majorité, Dominique Bucchini qui était à l'époque président d'un groupe d'opposition, avait dit à Ange Santini, « entre ce que vous présentez et ce que nous croyons deviner, ci passa u mare à mezu ». Je reprendrai cette expression une quinzaine d'années après.

Votre volonté politique, même si elle est discutable et discutée, n'est pas en cause, pas davantage la sincérité que vous mettez dans la présentation des choses. Mais je pense vraiment qu'il est temps, selon les modalités que cette Assemblée déterminera, de voir les choses en face. Je crains de ce débat qui n'est pas relatif au vote du budget, qui est un débat d'orientations, qu'il ne nous éloigne de l'objectif bien plus, malheureusement, qu'il ne nous en rapproche.

Quelques considérations liminaires. La première d'entre elles, Madame la Présidente a rappelé brièvement l'avis du CESEC. Quand on le lit dans le détail, c'est ce que nous avons fait bien sûr, on comprend que la présentation ait pu être aussi rapide. Le CESEC s'interroge beaucoup, s'inquiète me semble-t-il, mais il dit surtout deux choses, et on ne peut pas le suspecter de complaisance à l'endroit de l'opposition, pas davantage de la majorité, il est dans son rôle, je crois, sur la capacité de désendettement. Donc, elle atteindra cette année, 7 ans justement. L'objectif affiché est de la ramener à 6,7 vers la fin de la mandature. On est bien

sûr en deçà, et je cite toujours de CESEC, du seuil prudentiel de 9 ans, mais on est, pour des raisons que vous pourrez expliquer techniquement et je pense que Louis ou d'autres un peu plus tard, le feront en expliquant qu'on voit le monde en noir, qu'on est taquins, à voir méchants, mais je ne crois pas, en tous les cas, pas du tout même, on est au double par rapport à 2018 où, je vous le rappelle, nous étions 3,8 années.

Concernant la dette et le mur de dettes que vous évoquez vous-même, le CESEC, je cite, « s'inquiète que celle-ci ne cesse de croître d'année en année pour passer de 1 045 M€ en 2023, à 1 119 M€ en 2024, avec une projection à 1 179 M€ en 2025, 1 228 M€ en 2026 et 1 269 M€ en 2027 ». Donc ça, ce sont des chiffres, des projections qui, je le répète, ne sont pas le fait d'un groupe nécessairement partisan dans sa lecture des choses, mais de notre Conseil économique.

Je vous épargne le reste. La vigilance à laquelle on nous appelle et un certain nombre de marqueurs politiques qui manifestement manquent également, du point de vue du Conseil, à l'appel.

On a donc une situation qui aujourd'hui, et vous le savez aussi bien que nous, est très problématique.

Vous nous dites « on va y répondre en baissant nos dépenses de fonctionnement de 0,5 point », soit me semble-t-il une vingtaine de millions. Ces 7 dernières années, vous les avez augmentées sans interruption de plus de 3 points. Il est, pardon de vous le dire avec une forme de brutalité, non, de sincérité excessive, impossible que vous les baissiez d'autant au regard des contraintes que vous avez objectivement évoquées et que pour le coup, nous pouvons partager. Ça relève de la pensée magique. C'est techniquement impossible. Je nous renvoie au compte administratif, chacun opposera des chiffres et des tendances, nous, on oppose une conviction, comme vous opposez la vôtre, mais très honnêtement, ça nous paraît quelque peu improbable, voire davantage.

Je vous rappelle qu'au même moment, les dépenses de personnels qui constituent un poste important de nos, de vos dépenses de fonctionnement, elles connaissent une hausse de 4,2 %, d'ailleurs vous explicitez de manière on ne peut plus détaillée, et je veux le souligner, les prévisions de recettes, mais vous êtes pour le moins évasif dès lors qu'il s'agit des projections de dépenses.

Alors, vous nous répondrez que les choses seront précisées au moment de l'examen du budget primitif. Mais je veux redire ici, au seuil de cette explication, notre profonde inquiétude.

Deuxièmement, sur l'emprunt, vous annoncez cette année 123 M€. Nous considérons que cette somme, d'autres groupes l'ont dit, Georges Mela à l'instant, Paul Félix plus tôt, elle est très élevée.

Vous dites : si demain nous devions, et c'est une partie du propos de notre collègue et ami Romain Colonna, bénéficiaire d'autonomie fiscale, nous aurions en face de ces dépenses, de cette trajectoire d'emprunt, une dynamique de recettes mieux dimensionnée et plus adaptée.

Ce que notre groupe soutient, c'est que même en cas d'autonomie fiscale et de structures de recettes beaucoup plus adaptées, nous n'atteindrions pas, ou en tous les cas si rapidement, les horizons que vous évoquez.

Qu'est ce qui nous préoccupe, puisque vous en appelez aux collectivités locales ? Nous, on a compris assez vite quelle était la trajectoire il y a quelques temps. Qu'avons-nous fait ?

On a, d'une part, tenter d'avoir, je dirais, des sorties du côté d'autres sources de financement : fonds vert, PTIC, PIA4, appels à projets, etc.

On a, d'autre part, initié une réflexion sur la mise en œuvre d'un fonds dotation pour mobiliser une partie de l'épargne porto-vecchiaise et notamment du mécénat d'entreprise, du mécénat culturel.

Tous les ans - tous les ans ! - avec une régularité de métronome, nous vous disons : il y a 10, 11 milliards d'épargne corse sur des comptes bancaires, des comptes d'assurance, des placements divers. Vous nous dites, tous les ans, avec la même régularité, « mais ça renvoie au débat en cours sur l'autonomie, puisqu'à droit constant, la Collectivité n'est pas en capacité de solliciter cette épargne, d'autant qu'il s'agirait d'en défiscaliser l'usage à des fins d'investissements productifs dans les infrastructures ou l'économie insulaire ».

Ça pose quand même une difficulté que nous n'ayons à ce stade pas expertisé en droit et que d'année en année, nous vous disions, nous, quelles sont les tendances et que vous nous renvoyez, vous, à ce qui est, dirons-nous, compréhensible et légitime, mais que nous ne partageons pas.

Plus grave ! Plus grave ! Nous avons reçu hier, par un collègue conseiller régional, les chiffres officiels du FEDER et du FSE. Nous sommes, à ce stade, dans la consommation des crédits, derniers, avant-derniers dit la Présidente.

Je vous les rappelle, et ce sont les chiffres officiels, ce ne sont pas les chiffres d'Avanzemu.

FEDER / FSE, 118 M€ :

Taux de programmation estimé : 8 %

Taux de réalisation à ce stade : 0 %

Donc, là, pour le coup, même si je sais la mécanique d'autorité de gestion, le poids de l'État dans la discussion globale, ça va être compliqué de convoquer l'héritage, le COVID ou la guerre en Ukraine.

Des régions de taille certes largement supérieure à la nôtre ont des équipes de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines de personnes dédiées à ces sujets. Quant à nous, et ça n'est faire injure à personne que de le rappeler très factuellement, nous n'en avons et bien malheureusement que quelques-uns ou quelques-unes à notre disposition.

Donc, quand vous dites « l'autonomie fiscale » bien sûr, mais qu'est-ce qui en l'état nous empêche, quand toutes les régions de droit commun, y compris celles qui bénéficient de prérogatives largement inférieures aux nôtres, mobilisent autant, d'essayer de le faire ? Ce n'est pas le cas. Et quand vous conjuguez les chiffres annoncés par l'État, dont je ne me ferai à aucun moment le porte-parole ou l'exécutif, ceux annoncés par l'Europe et ceux que vous détaillez vous-même dans votre document ici présenté, vous voyez bien qu'il n'y a pas qu'un défaut d'autonomie, il y a un défaut majeur d'anticipation et d'ingénierie.

Le financement de l'investissement, et je ne vais pas faire de leçons, on le sait tous, n'est plus fonction ou en tous les cas plus uniquement des dotations de décentralisation ou des recettes conventionnelles. Il est le fruit, et de plus en plus dans un pays exsangue et une économie à la fois mondialisée et incertaine, le fruit d'appels à projets, le fruit de financements « exceptionnels », le fruit de dotations communautaires, toutes choses dont, pour des raisons que nous ne nous expliquons pas, vous vous tenez soigneusement éloignés, comme si elles étaient radioactives.

Alors moi, je comprends vos difficultés, mais je vous redis à quel point les façons que nous pourrions collectivement avoir d'en sortir ne me paraissent pas, à ce stade, inventoriées et moins encore mises en œuvre par vos soins.

Sur le remboursement de la dette : 17 % des dépenses réelles d'investissement.

J'avais eu aussi eu l'occasion de le dire à la faveur d'un précédent débat budgétaire, dans les dépenses d'investissement, vous comptez, et c'est normal, toutes les collectivités le font plus ou moins, les dépenses dites productives, mais vous n'alignez pas à euro constant, et pour cause, l'inflation entre autres étant passée par là, les bons chiffres, puisque vous ajoutez donc le remboursement des

annuités et on a aujourd'hui un volume global d'investissement qui, en dépit de tout ceci, baisse de 24 M€ par rapport à l'année budgétaire écoulée.

Donc, on voit bien que la trajectoire d'investissement, elle est appelée à baisser de manière drastique et cela nous renvoie, pour partie au moins, à vos choix politiques.

Nous avons, à la faveur d'un débat précédent, soutenu un amendement relatif à la mise en œuvre d'une PPI.

Georges a cité un certain nombre de programmations pluriannuelles (PPE, etc.). Il n'a pas cité celle-là, mais il aurait tout aussi bien pu le faire, j'imagine. Je le ferai pour notre part et, je le crois, plus largement. Le problème de fond demeure, à savoir que nous en arrivons, comme c'est d'ailleurs le cas pour le dossier de Sainte Lucie qui, je le crois, est reporté, à, comble du comble, débattre de travaux lourds sans pouvoir voter, avec un vote de prise d'acte sur des opérations structurantes d'investissement. Et les réserves, je crois que le Président du Conseil exécutif bien sûr est informé, soulevées par ailleurs par les élus locaux sur un certain nombre de sujets que je n'aborderai pas ici, ce n'est pas pertinent à ce stade

Donc, on voit bien, pour rester globalement dans le temps imparti :

-premièrement, que vos dépenses de fonctionnement, telles que projetées, ne sont pas réalistes ;

-deuxièmement, que vos recettes d'investissement ne sont pas dimensionnées et que les chiffres cités à ce stade sont accablants ;

-troisièmement, que le montant de l'emprunt, bien que nous situant dans une zone qui, à défaut d'être confortable, reste acceptable, est inscrit dans une trajectoire de quelques temps, quelques années qui, elle, est profondément inquiétante ;

-quatrièmement, que toutes les ressources qui auraient pu être mobilisées, en tous les cas dans les termes attendus, ne le sont pas ;

-cinquièmement et enfin, au service, pardonnez-moi de vous le dire d'une absence désormais cruelle de vision politique et de trajectoires à la fois fécondes et durables d'investissement pour la Corse.

Alors, Chers amis, on peut rentrer dans le jeu de rôle, l'opposition exagère, la majorité tempère, certes, mais je crois, et vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, que les chiffres, bien plus que les élus, sont têtus et qu'ils viennent dire

une réalité qui à ce stade, bien plus que de nous inquiéter, nous alerte, nous alarme et nous préoccupe parce qu'effectivement, et je le dirai pour conclure, même si demain, élément improbable, s'il en est, nous devons, avant la fin de l'année, à la faveur d'une révision constitutionnelle, bénéficier d'un début d'autonomie fiscale, nous n'aurions pas pour autant, en collectivité majeure et responsable, réuni les éléments nous permettant d'investir pour ce pays et de faire du budget de la Collectivité, non pas un débat d'initiés, non pas une finalité, mais un puissant moyen au service du changement pour notre peuple.

On vous disait, et je conclus vraiment, ça n'est pas un budget de transformation, ça n'est même plus un budget de gestion, c'est un budget d'alerte. Et je crois qu'à la faveur de ce débat, il est temps, résolument temps, et avant que nous n'ayons à voter le budget primitif, que nous en prenions collectivement conscience.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziau.

O sgiò Presidente, cari cullegghi,

Vulia salutà i studenti di u MASTER dirittu è stradera territoriale di Madama Wanda Mastor è di u me amicu Petr'Antò Tomasi. Vulianu vede a piazza di a lingua corse nù ste stituzione. Capisceranu c'o sò u solu ch'hà da parlà corsu, è indù tutte l'intervenzione, duie persone anu parlatu di a piazza di a lingua corsa à u bugettu, seraghju eiu è u consigliere esecutivu.

Vedite chì da quì à 10 anni, quand'è vo serite à l'affari, chì serà a piazza di a lingua corsa? Ùn si sà. Forse sparita.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Amendement : Eiu dinò ! Scusate!

M. Pierre GHIONGA

Mi scusu, mi scusu!

Dunque qualchì riflessione nantu à stu dibattitu. Simu in tempi di soldi scarsi, è dunque ci vole à fà scelte forte. Ci vole à fà nant' à e nostre cumpetenze ubligatorie, scelte per esse più forte in spendendu menu.

Dò un esempiu.

Nù suciale, pigliu l'esempiu di u prezzu di a ghjurnata di a dipendenza è di l'alloghju ind'è e case per persone anziane. Và da 71 à 86 eurò per ghjornu. A casa chì hà 86 pò avè assai persunale, salotti, animazione. Quelli chì hà 71, ùn face tant'affari. È, aghju da ride à pena, pensu chì sò i residenti chì parlanu più corsu chì sò i menu bè pigliati...*(ride)*...

Bon ! Ùn aghju micca da andà più luntanu, anderiamu nant' à terreni difficiuli. Dunque, eiu dicu, s'è vo date 78 eurò à tuttu u mondu, serà megliu, ferite ecunomie, è tuttu u mondu serà pigliatu megliu in carica.

Per e nostre cumpetenze facultative, pensu à l'aiutu à e cumune è à l'associ, incalculu sempre dipoi 15 anni o omancu 20 anni, u bisognu di a messa in ballu di l'eco-socio-cundiziunalità di l'aiutu. Permette di mette i nostri soldi in cuerenza cù e nostre pulitiche. A sò chì ghjè difficiule, ma ci vole à mette ci.

Un puntu nant' à u bugettu di a lingua corsa, per dì, mi manca sempre una grande pulitica di furnazione di u nostru persunale, per ghjunghje à avè un amministrazione corsofunu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsigliere.

Altre dumande di parolla ? Iè, Louis POZZO di BORGIO, Presidente di a cummissione.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers exécutifs, Chers collègues,

Alors, après différentes interventions, je vais d'abord rassurer tout le monde, on ne va pas convoquer d'histoire, on ne va pas convoquer les anciens conseils généraux, simplement on va essayer de se projeter et de ramener ce débat là où elle va se situer, puisque si d'un côté, à ma droite ou à ma gauche, si tant est qu'il y ait encore une droite, une gauche ou d'autres mouvements, certains ont la baguette magique, nous ne l'avons pas.

Brouhaha.

Oui Christelle, je sais bien, on n'en doutait pas...

D'ailleurs, ce qui est certain, c'est que ce DOB, ce document d'orientations budgétaires, est un document prospectif qui se veut établir une prospective sur 3 ans. C'est le cas.

La philosophie de ce document, on nous a longtemps posé un catalogue à tiroirs à n'en plus finir, ce n'est pas un document aplati, ce n'est pas un document ramassé, c'est un document qui se concentre sur les grands enjeux à venir avec pragmatisme ; c'est un mot qui est souvent venu en opposition aux incantations.

D'un côté, des recettes prudentielles, c'est la philosophie et fort heureusement en vue de la conjoncture, de l'autre, je le disais, du réalisme sur les dépenses, même si c'est remis en question.

La trajectoire, eh bien, elle doit nous amener jusqu'à 2027 à préserver et à conserver ou améliorer nos ratios, pourquoi ? Parce que sans rentrer sur le débat de l'autonomie, nous devons nous laisser des marges de manœuvre pour pouvoir amorcer un travail que nous souhaitons tous et qui nous mènera à l'autonomie, avec de nouvelles recettes fiscales, mais qui ne seront pas efficaces à l'instant T, nous sommes tous d'accord là-dessus.

Donc l'objectif, et il est clairement dit, même si ça n'a pas été dit, c'est de nous amener en 2027 avec un taux d'épargne brute qui soit bien en deçà des seuils d'alerte ; idem pour la capacité d'endettement. Quand on a dit ça, c'est très technique, on n'a pas dit grand-chose.

L'investissement de 2022 à 2024, c'est 1 milliard d'euros et l'investissement en 2025 à 2027, ça sera 930 M€. C'est dit et c'est assumé. On aurait dit que vous découvriez quelque chose. Il n'y a pas de pot aux roses, c'est écrit, c'est une trajectoire que nous allons assumer et là, ça sera le premier point de mon propos pour répondre à Jean-Christophe, à Georges et à Paul-Félix.

Alors l'euro constant, on se projette en 2018, on se projette avant, les 3 collectivités, sur l'investissement et le montant de l'investissement à l'euro constant ; ok, très bien, mais il faut faire l'exercice inverse. Et les contraintes ? Et les dotations d'Etat ? Elles n'étaient pas similaires en 2015, 2016, 2017.

Vous êtes en train de nous expliquer que si on projette les chiffres à l'époque, nous investissions tant de millions d'euros, mais vous oubliez quand même l'évolution et la conjoncture de ces 10 dernières années ou les dotations d'Etat n'ont pas cessé de baisser et aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des contraintes sociales, sociétales sans précédent. Si vous voulez être honnête intellectuellement, et je sais que vous l'êtes, il faut faire le processus inverse aussi. Ok, on remet l'investissement au bon niveau, mais on remet toute la contrainte au bon niveau aussi.

Le monde de 2015, ce n'est pas le monde 2025, on est tous d'accord, dans nos collectivités locales, comme à la collectivité de Corse. Alors ça, c'est la première chose qu'on doit dire aux Corses. On veut bien, nous, faire un petit retour en arrière, c'est vous qui convoquez le passé, ce n'est pas nous, mais on le convoque dans son entièreté. Ça, c'est le premier point parce que je pense qu'il fallait quand même le dire.

Là-dessus, on nous parle de dette. Paul-Félix s'est aventuré en disant qu'en 2018, on avait investi un peu plus de 300 M€ sans emprunt. Oui, mais l'emprunt a été reporté sur 2019. Il fallait tourner la page dans la lecture du document. Donc, l'emprunt était là, mais avec une année de report, c'est bien de le dire aussi, parce que nous aussi on travaille des documents, on les lit, on n'est pas là en vacances.

Sur le fonctionnement, aujourd'hui, nous avons, en 2024, une épargne brute à 14 %, c'est la moyenne nationale. Alors, on ne va pas convoquer la moyenne nationale, c'est la moyenne nationale des départements et régions de droit commun. Nous avons une capacité de désendettement de 7 ans, nous sommes dans la norme. Pour autant, on ne se rassure pas, on ne comptait pas vous rassurer, on l'avait bien compris, et on n'est pas en train de dire aux Corses que tout va bien, c'est faux. C'est absolument faux.

J'entends aussi les marqueurs politiques et notamment, non pas l'opposition, mais ce besoin du rural qui est évident par rapport aux communes riches.

Moi, je les cherche des communes riches aujourd'hui, les intercos riches.

Alors, peut-être que du côté de Jean-Christophe, je le salue et tant mieux, à Porto-Vecchio il y a de l'épargne, à Porto-Vecchio, il y a du mécénat. Moi, à la CAB, il n'y a pas de mécénat et il y a peu d'épargne. La ville de Bastia est une des villes les plus pauvres de Corse, je le dis, des grandes villes. La précarité est galopante, comme sur le reste du territoire. Cathy n'est pas là, mais j'aurais bien voulu que Cathy aille chercher du mécénat dans son interco ou dans sa commune, je pense qu'elle aurait dit la même chose que moi, même si nos visions politiques sont différentes. Donc attention, comparaison n'est pas raison. Mais aller chercher l'épargne aujourd'hui des Corses, c'est compliqué.

Aller chercher l'épargne, c'est considérer aussi comme un emprunt, il y a le remboursement de la dette et des intérêts, ce n'est pas gratuit. Et aller chercher l'épargne dans une période où la confiance n'est pas là, ici comme ailleurs, je vous souhaite du plaisir. Autre point.

Donc, on parle de l'évolution des recettes, et je viendrai sur le fonctionnement puisqu'au niveau investissement, on l'a dit, oui, nous finançons notre investissement avec de l'emprunt comme partout ailleurs. La Collectivité de Corse n'est pas, je dirais, une espèce de comète qui passe dans le ciel mondial et où les choses se passent différemment. Aujourd'hui, toutes les collectivités financent leur investissement par l'emprunt. Voilà, c'est la règle et c'est comme ça.

Donc, cet emprunt-là, il ne va pas beaucoup varier.

La PPI, le Président et l'Exécutif se sont engagés à la présenter d'ici le mois de juin. Georges, c'est exact. Laissez-nous le temps, puisque vous l'avez réclamée le mois dernier. Elle arrivera dans les temps impartis. Et cette PPI viendra rassurer sur les grands projets, notamment ce qui doit être fait.

Mais on ne peut pas argumenter, comme ça a été fait par les différents intervenants, en disant que les communes ont besoin de les arrêter, les communes sont en difficulté, les communes doivent continuer à investir, à se développer et penser que la Collectivité de Corse doit supporter tous les financements.

Moi, je vais reprendre une phrase, une phrase qui a été prononcée par Renaud Muselier, qui a dit « là où l'État finance, nous dégageons ».

C'est la stricte situation inverse ici, là où l'Etat finance, on nous oblige à financer (le PTIC). Donc, nous sommes aussi à contre-courant de ce qui se fait ailleurs.

Alors, on ne va pas reprendre le tour de France qui a été fait par Gilles Giovannangeli, mais tout de même, quelle que soit la région de France aujourd'hui, quel que soit le département, et je me répète, on ne se compare pas parce qu'on veut être différent, tous les investissements sont à la baisse.

Je ne vous parle pas du fonctionnement, notamment sur un grand pan de ce qui nous concerne et qui a été évoqué hier par les différents intervenants, c'est la culture, le sport, le patrimoine. Toutes les régions, tous les départements ont baissé les dotations au fonctionnement sur ces secteurs-là. Et quand on a eu le débat que nous avons eu hier, nous, nous le disons, nous allons essayer, et nous allons vous vous le dire et vous le prouvez, de ne pas baisser la culture, le sport, le patrimoine. C'est très difficile aujourd'hui. Oui, il faut faire des choix.

Alors oui, c'est un budget, un futur budget parce qu'on a un document d'orientations budgétaires qui se veut contraint. On a parlé de rigueur, pas d'austérité, donc nous allons avancer tranquillement là-dessus.

Après, moi je sais que, en tant que président d'intercommunalité, je vais vous parler aussi, et là je change de casquette, et je parlerai aussi, Christelle est là, j'ai suivi le débat d'orientations budgétaires, non pas par voyeurisme, juste par intérêt intellectuel, parce que ça me permet aussi de progresser et d'avancer, comme je suis celui de Porto-Vecchio ou ailleurs, aujourd'hui, il faut casser le mythe, et je crois que Christelle me donnera raison pour une fois, il n'y a plus de communes riches. Il n'y a plus de communes riches, on est tous dans la difficulté. Bastia, la CAB, la CAPA, Ajaccio.

Aujourd'hui, Ajaccio, avec les efforts budgétaires que fait le maire, que je salue, Stéphane Sbraggia, présente une épargne nette de -5 M€. Cela veut dire que la commune est en difficulté, et pourtant il y a une bonne gestion. Et vous voyez bien qu'ici aussi ça baisse, Ajaccio, ça baisse. La CAB a aussi des ratios qui baissent, c'est partout pareil.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui tient Ajaccio ? C'est la CAPA de par les AC, 13 M€ d'AC, 5 M€ de DSC. Idem pour la CAB avec la Ville. On sait qu'on a des strates, on sait qu'on est obligé de rester là-dedans. Donc, ne nous demandez pas ici d'être différents d'ailleurs, surtout quand c'est aussi proche. Ce qui se passe ailleurs se passe ici, ça c'est une réalité.

Là-dessus, je voudrais vous dire aussi que sur le 012, je vais prendre un exemple parce que je ne vais pas parler d' Ajaccio sans parler de la CAB :

2020, la CAB, et je vais ressortir mes chiffres, si vous le permettez, et c'est intéressant pour se projeter, transposer sur la Collectivité de Corse. 2020, la CAB, c'est 266 agents pour une masse salariale de 12,2 M€ ; 2024, la CAB, c'est 273 agents (+ 7, vous reconnaîtrez qu'on n'a pas fait n'importe quoi), mais la masse salariale, c'est 15,5 M€. Un agent de collectivité territoriale, pour ceux qui en gèrent, c'est environ 45 000 € annuels en charges. Donc l'augmentation aurait dû être de 300 000 €. Et je me tourne vers Jean-Michel, puisqu'il siège avec nous à la CAB, il sait les efforts que nous faisons, il y a 3 M€ de 012 supplémentaires qui sont dus à des facteurs exogènes. Ce n'est pas compliqué, c'est le GVT, c'est aujourd'hui le dégel du point d'indice des fonctionnaires, c'est aujourd'hui la R.I qui augmente, et ça nous le subissons ici comme ailleurs, à la CAB, à Bastia, à Ajaccio, dans nos communes, on le sait aussi. Autant se le dire. Donc là-dessus, nous faisons des efforts.

Comme cette année nous avons aussi le point des retraites qui va augmenter, pour la Collectivité, pour les 3 prochaines années, soyons clairs, c'est 4,5 M€ par an supplémentaires. À ça, vous rajoutez 1,8 M€ de GVT, 1 M€ annuel d'URSSAF et 800 000 € d'avancement en CAP, eh bien vous arrivez peu ou prou à 6,5 M€ d'augmentation par an ; ça, c'est une réalité aussi.

Donc, ce n'est pas de la mauvaise gestion, ce n'est pas de la mauvaise volonté ou la crainte de faire, mais derrière ça, quand on parle de 012, puisqu'on en parle souvent et qu'on parle de fonctionnaires, d'administration qui travaillent assez ou pas assez, moi j'ai envie quand même aussi de vous donner quelques chiffres, et le Président y sera sensible.

Puisqu'on parle de social, d'action sociale, la Collectivité de Corse, c'est 4 300 agents, 4 316 me semble-t-il de tête, je n'ai pas écrit le chiffre, excusez-moi. Et il y a eu très récemment un article dans la presse qui disait que la fonction publique territoriale en Corse est la moins bien payée au niveau national. Je pense que vous l'avez vu passer, nous avons X milliers de travailleurs à moins de 15 000 € par an.

Je me suis amusé à faire un comparatif Collectivité de Corse et le national :

En moyenne, en salaire brut, à la Collectivité de Corse en catégorie A c'est à peu près 5 000 € par mois, au niveau national, 4 027 € ; un catégorie B, c'est 3 746 €, sur le continent, c'est 2 970 € ; un catégorie C, c'est 2 941 €, sur le continent, c'est 2 560 €. Pour nous, ça c'est une fierté, c'est du pouvoir d'achat sur le territoire. C'est dur à absorber et à assumer, on est tous d'accord, mais ici il faut se dire les choses, au moment de la fusion, et je ne convoque pas l'histoire, nous avons aussi simplement adapté les RI par le haut, on le sait tous, et ça a été voté à l'unanimité, je ne dis rien d'extraordinaire.

Donc, cela est la résultante de cette fusion qui a été une fusion difficile. Mais il faut se le dire, ce qui est fait ici en matière sociale pour nos agents, ce n'est fait nulle part ailleurs.

Alors, certes, il y a des efforts à faire, certes, nous les ferons, mais n'allez pas penser que nous sommes à un dérapage. Simplement, nous assumons ce que nous faisons, voilà. Nous assumons ce que nous faisons.

Là-dessus, vous dire aussi que sur les AP, ça a été dit, il n'y a pas eu d'arbitrage, je dirais, sans prévenir les parties prenantes. Les AP aujourd'hui qui ont été annulées, ce sont des AP qui étaient touchées de caducité ou d'abandon de programme. Nous avons fait l'effort d'annuler 140 M€, - 18,73 %, et là encore, ça avait été demandé, et très fortement. Donc, nous le faisons, partageons-le. Et nous allons continuer ce travail d'épuration des AP, de nettoyage des AP.

Alors, moi je dis à Gilles Giovannangeli, qui demande une réunion de la commission des finances dans les plus brefs délais pour travailler sur le budget, je vous dis chiche ! Très rapidement. Ce sera rassurant pour nous, parce que je pense qu'il y a des solutions visiblement, que nous n'avons pas vues. Alors on les mettra en œuvre ou pas, mais en tout cas, on va nous les proposer puisque visiblement nous ne sommes pas des sachants en matière budgétaire et qu'on va dire que l'opposition est méchante ou taquine ; je ne dirai pas ça, elle n'est pas surprenante, ça c'est sûr. Nous savons où nous allons, nous savons les critiques qui seraient faites et nous les assumons sans aucun souci.

Vous dire aussi, et là je répondrai plus directement à ce qui a été dit, c'est que la maîtrise des charges, nous l'avons inscrite, environ le milliard d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, nous allons nous y tenir. C'est une nécessité. Pour s'y tenir, effectivement, par des mesures de gestion qui seront présentées, ce n'est pas à moi de le faire, nous absorberons les hausses mécaniques annuelles des charges à caractère général par des mesures de gestion. C'est ce que vous demandiez, c'est ce que nous allons faire, c'est ce que nous sommes en train de faire.

Enfin revenir sur quelques interventions.

Quand on passe à Venaco, on a tous envie de se garer et boire un coup, mais ce n'est quand même pas la compétence de la Collectivité de Corse de faire des parkings dans toutes les communes quand même. J'entends, on veut un parking, c'est bien, on y travaille, on fait une motion qui nous met au pied du mur, ok, mais ça ne marche pas comme ça. Vous voulez une PPI, on va la faire. Il y sera ou il n'y sera pas le parking. Ne nous demandez pas de faire un parking en dehors de la PPI quand même ! Donc, on va y venir.

Je poursuis. Sur la hausse de la fiscalité, Georges, vous avez raison, nous avons activé le levier fiscal, nous nous situons toujours très en deçà des moyennes nationales, mais je vous rappelle aussi que ce levier fiscal n'avait jamais été activé depuis 2015. Donc ce qui est fait aujourd'hui, sur le nautisme comme ailleurs, c'est largement supportable et c'était non seulement nécessaire mais indispensable.

Enfin, et c'est cette petite musique qui revient, présentation de DOB après présentation de DOB, et budgétaire aussi, dans la société actuelle, quand on parle de milliards, ça fait tourner les têtes. Et plus on les rabâche, plus on en parle des milliards d'euros de dettes, plus on fait peur. On l'a dit pour l'autonomie, il ne faut pas brandir le spectre de la peur, pour la dette non plus. La dette, elle est là. Effectivement, elle a dépassé le milliard. Elle est supportée et supportable. Et ce n'est pas parce qu'on va redire tous les ans, alors je me souviens de Xavier qui n'est plus là, avec un panneau avec le milliard d'euros de dettes. Oui, on y est arrivé. On va arriver à 1,1 milliard, on arrivera sans doute à 1,2 milliards. C'est 2027. D'ici là, on espère avoir d'autres possibilités, d'autres perspectives financières. C'est l'enjeu. Je ne reviendrai pas sur les tiers de recettes qui aujourd'hui sont totalement obsolètes.

Et enfin, vous dire aussi que sur les départs à retraite, effectivement, 80, 100, 120 départs à la retraite, je n'ai pas le chiffre exact. Oui, il y a des départs à la retraite, oui, mais il y a une réorganisation de l'administration. Nous recrutons aussi là où le besoin se fait sentir. Quand vous nous dites « vous deviez abandonner les doublons », si le Président, le Conseil exécutif, l'administration recrutent, ce n'est pas sur des doublons, ce sont des nouveaux besoins.

Quand on parle d'un effectif constant de 2018 à aujourd'hui, est-ce que les compétences sont au même niveau, Georges ? Non, on le sait ici, le besoin de la société corse a énormément évolué, ne fût-ce qu'en matière de social ! Ne fut-ce qu'en matière de social ! Nous avons aujourd'hui un service social qui pèse 250 M€ dans nos dépenses, mais au-delà des 250 M€, parce que transposer le social ou mettre en parallèle le social et la dépense sociale, ça me gêne. C'est surtout le besoin qu'il y a derrière. On a besoin d'accompagnement sur le terrain, assistantes sociales, des services sociaux, l'APA, l'aide personnes âgées, ce sont des choses qu'on a démultipliées. Alors oui, ça crée un besoin, oui ça crée de la dépense.

Je ne suis pas en train de vous dire que tout va bien, je vous dis où nous en sommes. Et après je vous dirai ce que je partage aussi.

Donc là-dessus, attention, il ne faut pas ériger les départs à la retraite comme la solution à tout. C'est faux, on le voit mécaniquement, ça augmente, mais nos compétences et les besoins de la société et des Corses ont beaucoup évolué.

Jean-Christophe effectivement convoquait la consommation des crédits européens. Alors, très clairement, je peux partager, on doit nettement s'améliorer, ce n'est pas de souci. Mais il faut dire aussi qu'on est sur un début de période. Quand on est sur un début de période, on est sur des projets émergents et vous le savez très bien que la consommation se fait à l'année n+2 et n+3. Donc, ce qui n'est pas consommé aujourd'hui le sera au fil de l'eau. Ça, c'est un point aussi important à dire et à rétablir, même si je partage le fait que nous devons aller chercher d'autres financements.

Enfin, la baisse d'investissements, elle n'est pas liée à nos choix politiques, et ça je vous le dis, nous ne le partageons pas et nous ne le partageons jamais. La baisse d'investissements est liée à la contrainte économique et à la situation économique. Il n'y a pas de choix politique qui entraîne aujourd'hui une baisse de l'investissement, c'est juste que la conjoncture, ici comme ailleurs, nous rattrape et la conjoncture fait que nous devons faire des choix. Mais ces choix sont faits, effectivement, nous baissions l'investissement de quelques dizaines de millions d'euros, parce que nous ne voulons pas toucher justement à d'autres secteurs, tels que la culture, tels que le social, tels que le sport, ou de manière vraiment limitée. Eh bien oui, nous faisons nos choix aujourd'hui de fonctionnement et d'investissement.

Enfin, pour conclure, simplement vous dire que pour moi, il ne s'agit pas d'un budget d'alerte ou d'un DOB d'alerte, parce qu'on était déjà un petit peu plus loin, mais simplement vous dire que nous l'avons dit, nous avons conscience de ce qui nous attend. Nous avons conscience des difficultés. Les communes et le bloc communal doivent en avoir conscience aussi et que les efforts qui sont demandés ici le seront forcément ailleurs aussi, pas forcément par nous, ils le seront par les conseils municipaux, par les conseils communautaires.

On sait qu'aujourd'hui, il faut baisser le train de vie. Je vous rappelle quand même que nous avons une loi de finances qui a été votée par 49-3 il y a quelques semaines. Jusque-là, bien malin qui pouvait faire un budget ou un DOB. Bien malin. On est parti de X milliards d'économies sur le bloc communal, sur les collectivités locales un petit peu moins. Nous avons été épargnés effectivement. Mais aujourd'hui, il serait irresponsable de continuer au même train.

Oui, nous baissions notre train de vie.

Oui, nous allons faire des choix. Nous les assumons, c'est notre vision politique, c'est ce que nous allons mettre en œuvre sur le territoire, mais toujours en ayant en tête les attentes de la société corse et des Corses. Et le budget qui arrivera, il sera, et cela ne fait aucun doute, pas au niveau de vos attentes, mais pour nous, il sera au niveau des attentes du territoire. Et les attentes, on les hiérarchise.

Alors, j'entends qu'on veuille une déviation de Sainte Lucie, un parking à Venaco, une déviation à Olmeto qui s'impose aussi, il y a beaucoup de choses qui s'imposent. Il va falloir prioriser. Et puisque vous demandez la priorisation, j'espère qu'on la partagera. On peut avancer seuls aussi. Ce n'est pas le but, ce n'est pas ce qu'a demandé Gilles Giovannangeli. Mais tout on ne pourra pas faire. Donc, on va prioriser. On va dire ce que nous allons faire sur les 3 ans, notamment au moment du BP. Mais en tout cas je vous alerte, nous sommes dans une période où on n'attend pas de cadeau de l'opposition, ça on le sait, on l'a compris depuis bien longtemps, mais on est dans une période aussi où la société corse, et je ne mélange rien, j'extrait de la journée d'hier, je parle du quotidien budgétaire des collectivités, je parle du quotidien tout court des foyers. On a besoin de stabilité, on n'a pas besoin de faire peur aux gens. Et à force de crier au loup, à force de crier au loup, je pense qu'on va créer, si ce n'est pas déjà fait, un sentiment, ou tout du moins une situation anxiogène qui va tous collectivement nous emmener dans le dur.

Alors moi, ce que je dis, on peut avoir des divergences de point de vue, mais lorsqu'on avance des arguments, il serait bon qu'on n'oublie pas qu'on a une casquette de président d'interco, de conseiller communautaire, de maire, de conseiller municipal, et il est bon de temps en temps de tourner les pages de ces documents d'orientations budgétaires d'une de ces communes, de ces budgets, parce que l'herbe n'est pas plus verte ailleurs.

Alors Président, nous, ce qu'on veut vous dire, c'est que bien sûr la situation difficile. Nous sommes convaincus que votre action nous permettra de passer ce moment difficile. L'action du quotidien opérationnel, mais surtout l'action politique.

Volontairement, je n'ai pas été sur le sujet de l'autonomie, mais on ne peut pas le décorréliser et tous ensemble, on a besoin d'avancer sur ce sujet-là.

J'ai lu un article avant hier dans la presse où visiblement les représentants de certains groupes politiques continuent à asséner de manière assez franche et vive le fait qu'on doive s'occuper du quotidien des Corses, je parle d'un ministre de l'Intérieur notamment, et que ce n'est pas à peine d'aller au-delà des compétences. Le quotidien des Corses, nous nous en occupons jour après jour. C'est notre seule inquiétude. Et systématiquement, d'essayer de faire échouer l'autonomie au nom d'une vision politique, ça nous gêne.

Et enfin, Georges, ça sera mon propos conclusif, n'attendez pas qu'on dise « merci, merci, merci » pour la DCT. La DCT est dégelée depuis 2009, on ne nous a pas fait cadeau de 50 M€, on ne va pas refaire le match tout le temps ici. On ne va pas dire merci pour la DCT, depuis 2009 elle n'a pas été indexée la DCT, c'est un dû. Et je vous rappelle que dans la DCT, ce n'est pas 50 M€, si on y

retranche les taxes aéroportuaires, c'est un petit peu moins. Donc, ne venez pas nous dire qu'on fait notre budget grâce à la DCT, elle devrait être inscrite de manière pérenne cette recette.

Donc voilà, je n'irai pas plus loin dans la démonstration.

Je pense que les débats au BP seront savoureux. En tout cas, en ce qui concerne le groupe que je représente aujourd'hui dans cette prise de parole, vous avez toute notre confiance, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Jean-Michel Savelli, puis Cathy Cognetti.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Cher Louis, aucune volonté de ma part de vouloir polémiquer avec toi, tu le sais. Simplement, je voudrais rappeler pour le dossier de Venaco, et des routes globalement, cela a été évoqué par Georges et puis par toi. Donc, moi, ce que je voudrais dire, pour mesurer un peu le parcours, le chemin qui nous sépare de 2015 ou peut-être des années de budgets un peu plus florissants, c'est qu'à l'époque on parlait de déviation qui était chiffrée à peu près à 30 M€, 30 à 35 M€. Effectivement, cette déviation de l'époque, aujourd'hui, les chiffres seraient plutôt à 50 ou 60 M€, et on connaît les raisons qui ont fait que les coûts ont explosé et que les contraintes ont augmenté.

Ceci dit, pour parler de Venaco et éventuellement des autres déviations, le projet de parking n'est pas un projet de parking, ce n'est pas un projet communal, c'est un projet de route, tout simplement parce qu'aujourd'hui, on n'est plus capables, quand je dis « on », « vous » n'êtes plus capable de faire ces infrastructures routières qui, effectivement, coûtent énormément d'argent.

Alors, on ne peut pas aujourd'hui, à partir du moment où on sait qu'il y a des contraintes nationales, voire européennes sur ces infrastructures, mettre la charge de la traverse d'un village, puisqu'à la fin la solution qu'il nous reste, c'est celle-là, sur le dos du maire, c'est impossible. C'est impossible.

Alors, à l'époque, effectivement, il y a eu une délibération qui était censée cadrer les règles d'utilisation des financements publics, et qui a été faite parce qu'effectivement il y avait eu des abus, c'était la délibération en 2019. Mais

c'est une délibération aujourd'hui qui est complètement obsolète, pourquoi ? Parce que les contraintes qui sont venues se greffer aujourd'hui font qu'on ne peut plus faire des contournements, donc on est obligé de faire des traverses. Et aujourd'hui, une traverse dans un village comme Venaco, pour le connaître, et vous le connaissez tous, qui est un village où si on ne fait pas de parking, il est impossible de sécuriser la traverse. Donc je le répète une fois de plus, ce projet de traverse de Venaco, comme d'autres, ce sont des projets territoriaux de sécurisation de RT qui traversent des communes, qui à l'époque étaient traversées par des chèvres et des brebis, et qui aujourd'hui sont traversées par des camions semi-remorques. C'est tout.

C'est tout ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cathy !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Louis, de me donner l'occasion de m'exprimer, notamment sur la Communauté des communes Pasquale Paoli.

Alors Président, vous avez évoqué le débat d'orientations budgétaires, l'engagement pluriannuel de notre collectivité, les différentes masses qui vont être évoquées, la structure de la dette. Il y a pas mal de choses dans ce rapport.

Simplement, je pense qu'on aurait pu, afin de sécuriser le parcours des communes, et je vais vous parler à ce titre du mécénat. Le mécénat, dans les petites communes, il n'y en a pas, c'est l'engagement quotidien des maires et c'est le quotidien des gens qui y vivent.

Le préjudice, c'est ce qui en fait a fragilisé la présentation de ce débat d'orientations budgétaires. Il aurait été important, pour sécuriser les maires, de faire apparaître, au-delà des grandes masses que vous avez évoquées dans cette présentation, au moins le montant des individualisations qui devaient être pérennisées sur l'année, et avec un détail : lorsqu'au sein d'une intercommunalité, on fait une présentation, eh bien on s'adresse à un public restreint, c'est vrai, nous, on a quand même 42 maires et 42 conseillers communautaires, et on essaie de leur donner une sécurité pour prévoir leur budget à venir.

Et, par exemple, tout à l'heure ma collègue et amie m'expliquait que la communauté de communes, et vous l'avez vu, a fait un bon nombre d'efforts, notamment sur la gestion du tri, sur ces différentes orientations budgétaires et, effectivement, ça nous a permis de nous tourner vers une aide que l'on peut apporter aux communes, notamment aux communes rurales qui ont des difficultés pour mobiliser même leurs dotations quinquennales.

Et actuellement, vous le savez, beaucoup de communes, au vu des propos qui ont été tenus dans cet hémicycle, ont peur, elles doivent finaliser leur budget et sont inquiètes sur les dotations quinquennales qu'elles peuvent ou pas mobiliser.

Ce qui aurait été bien, c'était, même dans cette présentation du débat d'orientations budgétaires, de présenter ces différentes lignes afin de les sécuriser.

Je comprends bien et on est tous conscient des difficultés, vous l'avez évoqué, que ce soit au niveau national, que ce soit au niveau de cette Assemblée, mais aussi au niveau communal, on a d'énormes difficultés pour boucler le budget et pour autant, on a des projets structurants. On arrive sur une année charnière, parce qu'après l'année prochaine on part vers peut-être d'autres mandatures ou d'autres élections, et il aurait été bien de pouvoir sécuriser l'ensemble des élus et surtout les élus communaux. Et je pense que c'est une demande de l'ensemble des élus de pouvoir les sécuriser sur l'avenir de la dotation quinquennale.

Alors, vous l'avez évoqué, bien évidemment, dans plein de départements, agglomérations, etc., ils ont réduit l'aide aux communes et souvent, on demande beaucoup à la Collectivité. Et l'État aussi, souvent, n'est pas présent pour aider nos communes. Mais pour autant, nous, on est des élus de la Corse et on est là pour aider les Corses, et aider les gens qui y vivent.

Et en matière de petite commune, 20 %, souvent, c'est un investissement lourd, et on n'arrive pas à mobiliser la dotation quinquennale.

Alors, je vous demanderai, Président, c'est vrai, de sécuriser, notamment dans votre discours, les attentes de bon nombre de maires qui attendent donc une réponse favorable au devenir de leur territoire.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Cathy. Oui, Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

En une seconde.

Simplement, j'ai manqué à tous mes devoirs : remercier Alexandra Folacci, qui n'est plus là, mais qui a nous a accompagnés sur des exercices budgétaires tout au long de ces dernières années et remercier Marie-Hélène DJIVAS, avec qui j'ai pu travailler. Voilà, simplement remercier les services pour la qualité du document.

Et aussi saluer les étudiants de l'Université de Corse.

Et j'ai oublié oublier de dire aussi le très fort soutien financier de notre collectivité à l'université de Corse, et ça, je pense que ça n'a pas été dit. On aurait dû le dire, ils étaient là. Rappeler, je crois, les presque 70 M€ qui sont mis à disposition de l'université de Corse pour que cette belle université, justement, puisse continuer à fonctionner et à former notre jeunesse.

Voilà, simplement merci à l'administration et merci aux étudiants d'être ici.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

2018, emprunt à 0. Mais quand j'entends de mon ami, le président de la commission des finances, que je n'ai pas regardé qu'en 2019, il y avait un emprunt à 50 M€, mais qu'il était en 2018, je me dis où je suis ? Ça veut dire qu'on a donc différé des engagements de paiements factuels et réels de 2018 sur 2019 et qu'on y a affecté un emprunt en 2019.

On est sûr de la cavalerie caractérisée et sur le reproche fondamental que vous avez fait à l'époque à Paul Giacobbi.

Donc, je peux tout entendre, mais pas d'aussi grosses bêtises quand même.

M. Louis POZZO di BORGO

On ne s'est pas compris.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'étais à la télé, peut-être que le son est différent.

Mais, il y a une réalité, c'est que, à partir de 2018, il y a un point d'inflexion dans la politique territoriale. On a, par des emprunts courants, permis de maintenir un niveau d'investissement à hauteur de l'ordre de 300 M€. Point.

Le problème, c'est que, en 2018, les intérêts, lorsqu'on contractualisait des emprunts, étaient des intérêts à taux marginal, pour certains inférieurs à 1 % sur des durées de 30 ans, et qu'aujourd'hui les taux d'intérêt sont au moins au quadruple et que le poids de la dette qui impacte sur le fonctionnement, parce que là on discute d'intérêts qui ne sont pas rattachés sur le budget d'investissement, fait qu'il y a un mécanisme dont on n'a pas besoin qu'il devienne parasitaire et dangereux.

Moi, je connais la réalité de la comptabilité. Tout ce que je dis, c'est qu'on est sur une logique qui est une descente progressive vers la zone de rupture de la règle d'or de la comptabilité publique et qu'il ne faut pas regarder strictement le taux de désendettement, il faut regarder la capacité de transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui, lui, diminue, diminue, diminue, diminue et va finir par arriver à une zone qui va tangenter les 60, 65 M€ et qui servira tout juste à équilibrer le besoin en cofinancement de la part stratégique fondamentale de l'entretien des biens territoriaux. Et ça veut dire que la part de l'emprunt, chaque année, elle va être agrémentée de 10 ou 15 M€.

Donc, quelle est la trajectoire objective pour infléchir cette réalité inéluctable ? Point.

Moi, je voudrais avoir un tableur, avec une vision, une programmation et une stratégie. Ça aurait dû être cela un document d'orientations budgétaires, parce que le budget, il va être le flash d'une situation annuelle instantanée. Il n'y a qu'un document d'orientations budgétaires qui peut permettre d'avoir une vision stratégique. Or, la projection qui est faite jusqu'à 2027, c'est une projection linéaire d'une continuité d'actions de toutes les années antérieures.

Je veux bien les incantations de dire, « on va faire, on va faire, on va faire », mais rien que si demain le ministère du Travail ou de la Fonction publique vous donne une augmentation du point de 1,5 % pour contrecarrer les logiques inflationnistes, et ce sera très probablement la réalité, ça va mettre un GVT sur la masse salariale de la CdC à 4 % et ce GVT à 4 %, il va vous envoyer 20 M€ dans la tête.

Donc, comment on fait pour retrouver des voies vertueuses ? Faites des audits internes sur les possibilités de mise en synergie des moyens, sur les possibilités de regroupement de certaines fonctions qui peuvent être fusionnées au niveau des offices et agences.

Pourquoi est-ce qu'on va avoir un DRH dans chaque office et agence ?

Pourquoi chacun va avoir son service des marchés ? Chacun va avoir son service administratif

Je pense qu'il y a des logiques.

Pourquoi on n'étudie pas un regroupement sur un EPIC territorial qui, lui, serait décliné en établissement satellitaire, tout simplement pour que tous les EPIC puissent avoir le statut d'établissement public industriel et commercial, échappent à la taxe sur les salaires et fassent économiser 5 M€ par an ?

Où c'est écrit tout ça ? Nulle part !

Donc moi, je vous le dis, je ferais autrement à votre place.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Juste deux mots vite fait pour réagir aux derniers propos de Paul-Félix Benedetti, parce que ce qu'il a dit, c'est arrivé. C'est-à-dire que l'augmentation de la CNRC, aujourd'hui, elle porte un coup dur à la Collectivité de Corse, à peu près 4,5 M€, mais elle porte un coup dur dans tous les satellites de la Collectivité de Corse, à tel point qu'aujourd'hui, toutes les prévisions qu'on avait faites, elles sont bousculées par cette augmentation qui nous est imposée. Même si on a eu des trajectoires vertueuses, même si on n'a pas recruté, même si on a aujourd'hui géré les départs à la retraite sans les remplacer, on se trouve devant le fait accompli sans avoir de solution, puisque ces augmentations-là, elles ont été imposées.

Tous les efforts qui ont été faits à la Collectivité de Corse, ils sont balayés d'une décision imposée par le gouvernement pour un montant de 4,5 M€.

Tous les efforts qui sont faits aujourd'hui, par exemple, au Service d'incendie et de secours, ils sont balayés par une augmentation de 400 000 € qu'on ne peut pas contrôler. C'est-à-dire que même si on avait fait l'effort de réduire aujourd'hui de 400 000 €, on se retrouve à 0.

Donc c'est sûr que ça, Paul Félix, demain, le point d'indice peut nous mettre en grande difficulté.

Alors tant mieux pour les agents qui récupèrent du pouvoir d'achat. Mais aujourd'hui, l'équation, elle est quand même compliquée, compliquée à la Collectivité, compliquée parce qu'elle doit assumer aussi ses satellites.

Les Services d'incendie et de secours, c'est la Collectivité et les mairies qui pour le coup, elles aussi seront impactées doublement.

Donc, on est aujourd'hui à l'heure des choix.

Le parking de Venacu, la route de Castellu di Rustinu qui s'écroule, et je ne parle même pas de celle de Bisinchi, et je ne parle même pas de l'intérieur chez nous... On est à l'heure des choix. Ou une caserne dans le rural pour secourir i nostri paisani. On est à l'heure des choix. Avec une démographie qui vient perturber aussi le social, les services de secours, avec un dérèglement climatique, un réchauffement climatique, un certain nombre de phénomènes qui nous arrivent, qui nous déstabilisent dans nos budgets. C'est ça la réalité aujourd'hui. Et on doit s'adapter.

Alors, moi, je suis toujours très optimiste. On s'adapte, on fait des choix. Mais les choix, ils vont être quand même compliqués.

Moi, je n'interviendrai pas pour une route chez moi, un parking ou quoi que ce soit, moi j'interviens pour que le rural soit au même niveau que l'urbain.

J'interviens aussi pour qu'on ait les mêmes droits quand on est un militant du rural, qu'on décide de s'installer, d'y vivre, d'élever ses enfants ou qu'on y est retraité, ça c'est ma priorité. Peut-être que ce n'est pas la même que les autres. Et il n'y aura pas de mécénat, comme dit Cathy, perchè sò piuttosto disgraziati sta ghjenti, mais c'est les militants du rural, ghjè ciò co simu. Ghjè a Corsica co vulemu.

C'est ça l'heure des choix aujourd'hui.

Donc bien entendu, Louis nous a fait une démonstration très technique, a fait des comparaisons avec les autres collectivités qui sont toutes dans les mêmes difficultés que nous.

On a des choix à faire, faisons-les. Faisons-les aujourd'hui pour rester ce que nous sommes, parce qu'on ne pourra pas, et je le dis sans provocation, continuer à accueillir 5 000 personnes par an, sans que ça déstabilise à un moment donné ce qu'on est, sans que ça déstabilise nos budgets.

Quels vont être nos choix ?

Donc on travaillera en commission des finances, on travaillera avec l'Assemblée, mais pour le coup, la trajectoire, elle est quand même assez claire, du moins pour la sensibilité que je représente.

I nostri paesi, pensu chì ùn sò mai stati aiutati cum'elli sò stati aiutati st'annate induve simu à e rispunsabilità, mai !

Ogni cumuna hà pussutu purtà u so prugettu.

Ogni cumuna, è i paesi chì sò i più rinculati, s'elli sò sempre arritti oghje, ghjè perchè anu avutu i mezi di sviluppà si, anu avutu i mezi di fà e strade, anu avutu i mezi di tene i so servizii publichi.

S'o pigliu l'esempiu di A Porta, u serviziu publicu d'avè una caserna di spinghjifochi, pensu chì custi tutti sti paesi ingiru, oghje, a si feliceghja, ùn parlu di Galeria, per quelli chì sò balanini.

S'è ùn ci sò micca, i mezi per fà sti servizii, ùn ci hè più nimu, dunque voilà s'ò c'o vulia di, prestu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe a demandé la parole, très court, puisqu'il a encore du temps de parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Un mot, très court, pour ne pas laisser s'installer de faux débats ou des caricatures.

Quand on parle de mécénat, entendons-nous bien, entendons-nous bien, parce que je vois vite s'installer, « in Portivechju, ùn ci hè cà ricchi... »... Nò, ma o zitè, ditemi ma in altrò ùn ci hè cà disgraziati, comme si le monde il était ainsi fait.

De quoi parle t-on ? Soyons précis. On parle d'une proposition qui était au programme des élections territoriales de 2015, portée par « Femu a Corsica », qui consistait à dire, 2015 dece anni fà, qui consistait à dire : il faut pouvoir émettre des titres qui bénéficient de taux de défiscalisation plus avantageux que ceux pratiqués sur le marché, pour mobiliser tout ou partie de l'épargne populaire.

Ça peut se traduire d'au moins deux manières.

Première manière, qu'évoquait Louis à grands traits, nous bénéficions d'un début d'autonomie et d'une évolution du droit fiscal appliqué à la Collectivité qui nous permet de pratiquer ce genre de choses. Nous disons, depuis le début, que la Collectivité gagnerait à expertiser le process, mais qu'elle ne le fait pas.

Deuxièmement, de quoi est-ce que je vous ai parlé ? Et je connais bien la réalité chez Cathy, à Bastia et ailleurs, et elle n'est pas, au risque de tordre le cou à une idée reçue, très différente de celle de Murateddu, de Sotta, de Precoghju ou de Palavesa.

Bien sûr que Porto-Vecchio a les flux du tourisme, mais 60, 65 % du territoire porto-vecchiaï, c'est de la ruralité, et des villages qui, dans d'autres coins de Corse ou d'ailleurs, pourraient être des communes à part entière.

Muratellu, c'est 2 000 habitants permanents au moins.

Donc, la deuxième idée, et j'en ai fini, c'est de dire : rien n'interdit la Collectivité de créer un fonds de dotation. Rien. Ni le droit, ni l'absence d'autonomie, ni la faiblesse de nos compétences en matière de fiscalité propre.

Ce fonds, il nous permet de solliciter, et des tas de communes le font. Nous, on s'est inspiré de quoi ? De ce qui a été fait pour les friches de la Belle de mai à Marseille, pour mettre en culture, avec un grand C, pas en agriculture, cette zone-là. Et donc de solliciter des entreprises, des particuliers et un certain nombre de gens désireux d'investir dans le territoire. Ce qui leur permet à eux de bénéficier d'un investissement défiscalisé et à nous, des retombées, je dirais, de volumes financiers qui ne sont pas ponctionnés dans les caisses de l'État ou d'une autre collectivité locale.

On ne le fait pas, mais ne venons pas dire, premièrement, que parce que c'est les gens qui seraient plus ou moins riches, etc., et deuxièmement, que c'est le droit qui nous l'interdit. Le droit nous le permet. Et ces 10 milliards, j'ai bien compris qu'ils n'étaient principalement pas en Castagniccia ou ailleurs, mais ils existent, et sur un plan macro, je ne parle pas des territoires ou des EPCI.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Quoi qu'il en soit, moi, ce que j'appelle de mes vœux, ce sont des échanges techniques en commission des finances.

Nous l'avions dit, il faut faire cette commission des finances, mais en mode non pas effet de manche, en mode travail, avec les documents, avec toutes les possibilités de financement, différentes pistes ont été évoquées, ce n'est pas ici qu'il faut le faire, il faut qu'on travaille comme on a travaillé, je dirais, presque cette nuit, excusez-moi, c'est sous ces formats-là qu'il faut travailler, à d'autres heures bien sûr.

Donc moi, j'appelle à une réflexion globale parce que tout le monde peut partager le constat de l'effet ciseau, de la raréfaction des moyens, de l'inflation, etc., ça, ça impacte toutes les régions européennes, toutes les régions françaises et avec les contraintes structurelles que nous avons, c'est amplifié.

Voilà. Donc ça, c'est clair. Mais il faut qu'on y réfléchisse en mode véritablement travail, pas en mode diction uniquement.

Donc moi, je souhaite que le président de la commission des finances, sur la base d'une invitation du Conseil exécutif, on puisse travailler sur ce sujet-là.

Voilà. Je termine. Je passe la parole à Monsieur le Président de l'ADEC.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Présidente.

D'abord en mode positif, moi ce que ce que j'ai entendu là, il y a beaucoup de choses concrètement qu'on partage de fait, beaucoup de choses à la fois sur la vision des recettes et de l'amélioration que sur l'investissement et même sur la politique de l'emprunt, beaucoup de choses qu'on peut partager.

Après moi, ce que je regrette toujours, et je reprends les propos de Jean-Christophe Angelini, les jeux de rôle, effectivement ils ne devraient pas avoir lieu. Et aujourd'hui, on a aussi beaucoup de ça dans vos interventions, malheureusement on a encore beaucoup trop de postures.

On ne peut pas arriver là et nous dire que la situation est à tel point dégradée, comme vous l'avez fait, je ne pense pas que ce soit honnête et que ce

soit conforme à la réalité, et le message que l'on envoie aux Corses, je crois qu'il n'est pas à la hauteur aussi des enjeux de cette Assemblée quand on tient des propos comme ça. On ne peut pas laisser croire aussi que l'apocalypse arrive, on ne peut pas le dire. Ça, ce n'est pas possible, vous le savez, c'est infondé et ce n'est pas juste au regard y compris de ce que nous avons proposé.

Nous on dit une chose : on dit que la situation, elle est complexe, contrainte et difficile, ça c'est clair. Mais je reprends les propos de Louis, on ne va pas convoquer le passé, mais quand, même quand même, elle est le fruit aussi de ce qu'on hérite. Il faut quand même qu'on se le dise. Je ne veux pas rentrer dans le détail, aussi bien sur la structure de nos recettes, aussi bien que sur nos dépenses d'investissement et aussi bien sur le niveau d'emprunt que l'on a aujourd'hui.

Donc, on le ferme ce débat-là, on se projette sur l'avenir, c'est ce qui est intéressant.

Et nous me semble-t-il, dans une logique de sérieux, on prend en compte les difficultés, on prend en compte les risques qui sont devant nous et on dit, « on s'adapte, on doit changer ». Il faut, parce que les contraintes, elles sont là et on ne peut pas rester dans cette trajectoire. Moi, ça, je l'ai dit, on ne peut pas rester dans cette trajectoire parce qu'effectivement si on continue la trajectoire, elle nous conduit aux pires difficultés. Donc, il faut pivoter et on propose. Ce qui est proposé aujourd'hui, je crois que c'est très clair, c'est une évolution qui commence par notre administration. Notre administration, Paul-Félix, oui, elle doit, on l'a dit, évoluer, se modifier dans sa structure, dans ses méthodes, dans la production qu'elle peut avoir aujourd'hui au bénéfice, y compris de marges budgétaires. Il faut qu'on le fasse. Ça, c'est une proposition.

On fait aussi, et c'est là qu'on a des points de désaccord, des propositions effectivement sur nos recettes de fonctionnement parce qu'on considère que, on l'a tous dit ici, c'est par le fonctionnement qu'on va réussir à reconstruire une épargne qui nous permettra d'améliorer, et notre investissement, et bien sûr la maîtrise de notre niveau d'emprunt. Donc, ça on le dit aussi.

J'entends dire des propositions qui me font sourire, entre l'ancien maire et le nouveau de Portivechju, d'un côté, il y a un appel, Georges, un appel à la rigueur absolue, certainement complémentaire, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, on n'en fait pas assez, il faudrait en faire plus, etc., avec humour, Georges ! Vous avez été en situation d'exécutif, vous savez que ces reproches que vous nous avez faits un peu facilement, ce sont les reproches que toutes oppositions dans la facilité font à la majorité, et vous les avez subis à la fois sur le fait que vous ne maîtrisiez pas assez vos dépenses, et à la fois parce que vous ne gériez pas assez bien vos dépenses de personnel et votre RH.

Alors le faire de manière un peu simple comme vous l'avez fait aujourd'hui, ne me semble pas au niveau.

Jean-Christophe, de la même façon, vous nous dites, « vous ne tiendrez pas ». Mais nous, on vous a proposé un schéma, y compris dans les propos que j'ai tenus, qui sera suivi, évalué, qui nous permettra de voir si on ne tiendra pas. On travaille et on propose ce schéma-là qui doit nous permettre de nous améliorer et de préserver à la fois notre capacité d'investissement et notre niveau d'emprunt.

Donc nous sur ces aspects-là, nous sommes très clairs et si on l'a fait, c'est qu'on est en volonté et en capacité de vous dire que nous tiendrons.

Sur les recettes de fonctionnement notamment, on est aussi d'accord. On fait le constat qu'aujourd'hui, sur ces domaines-là, il y a une fragilité parce que les contraintes, y compris exogènes, qui nous frappent, nous obligent à réduire la voilure, mais on fait aussi le constat que l'on doit s'améliorer et que l'on doit aller bien entendu se diversifier, aller chercher d'autres modes de recettes, réfléchir à la mobilisation de l'épargne. Ce sont des choses sur lesquelles on a des points de consensus, simplement, il faut qu'on y travaille et vous le savez comme moi, que c'est lié soit au cadre normatif, soit à des travaux qui sont plutôt longs à mener, mais qui peuvent être abordés, travaillés en commission des finances. Ce sont des sujets où on peut travailler ensemble.

Sur la partie investissement, puisqu'il y a eu un certain nombre de critiques, nous, nous vous proposons un niveau d'investissement que nous considérons aujourd'hui comme élevé malgré la baisse. Mais je vous ai aussi expliqué que cette baisse, elle est propre à l'ensemble des collectivités et à nombre de régions.

Sur cet investissement, il y a tout le volet d'aides aux territoires. Et je veux le répéter ici, parce qu'il y a eu une question, notamment qui nous a été posée par Madame Cognetti et aussi soulevée, je crois par Paul-Félix, pour savoir si nous étions en capacité d'honorer les subventions, notamment la dotation quinquennale, qui était demandées par les communes.

Moi je vais vous répéter, toutes les demandes qui ont été faites sur la DQ seront honorées, simplement vous le savez comme moi, nous sommes en fin de période de DQ, et que naturellement, fin de période, il y a une inflation de demandes dans le deuxième semestre de la dernière année, ce qui s'est produit, ce qui nous oblige aujourd'hui tout simplement, dans la phase d'instruction, de devoir prendre un peu plus de temps pour notifier aux communes leur arrêté de subventions. Mais nous l'avons dit aux maires, nous l'avons dit aux présidents de communautés de communes, nous l'avons dit à la chambre des territoires, les demandes de DQ seront honorées.

De ce côté-là, il faut être extrêmement rassurant. Et je vous ai expliqué aussi tout à l'heure qu'il y aura bien une dotation quinquennale à hauteur de 25 millions.

Sur la deuxième partie de choix qui ont été faits sur le financement de notre investissement, vous l'avez dit Paul-Félix, effectivement, on fait appel à l'emprunt aujourd'hui pour financer nos investissements.

On le fait plus aujourd'hui qu'on l'a eu fait par le passé, mais je crois qu'on le fait comme le font toutes les collectivités de la même strate que nous, ça c'est une réalité. Est-ce que l'on doit faire mieux ? Bien sûr qu'on doit faire mieux, et ça me permet de rebondir sur la mobilisation du FEDER, qui est pour nous aussi un outil de financement, notamment pour nos investissements.

Jean-Christophe, d'abord regardez ce qui s'est passé sur la programmation précédente.

Premier niveau, vous le savez, on a presque surconsommé, aucun dégagement d'office, un exercice qui a été extrêmement efficace, 117 M€. A ces 117 M€, nous avons mobilisé 37 M€ sur REACT-EU, que nous avons aussi engagés et qui seront dépensés. Donc, forme d'efficacité.

Aujourd'hui, sur la nouvelle programmation, vous nous dites : vous sous-consommez. Mais moi je vous réponds quand même qu'on est à mi-parcours, nous sommes à mi-parcours et vous savez que, c'est Louis qui le précisait tout à l'heure, il y a la montée en charge des projets etc., qui fait que nous allons consommer sur la deuxième partie qui commence aujourd'hui. En même temps que nous allons réussir à consommer l'enveloppe FEDER, on va produire mécaniquement des recettes supplémentaires pour notre Collectivité de Corse qui va venir financer notamment le volet investissement et qui va nous permettre, Paul-Félix, d'inverser notre trajectoire de mobilisation de l'emprunt. Nous, nous ne disons pas qu'aujourd'hui notre niveau d'emprunt..., oui, nous disons qu'il est acceptable, mais nous disons que nos trajectoires d'emprunt, elles doivent se modifier. C'est ce que nous disons et c'est ce que nous faisons et nous le ferons, y compris en mobilisant le FEDER.

L'engagement que nous avons, c'est de réduire, et c'est traduit dans les documents qu'on vous présente, ce niveau d'emprunt en dessous 120 M€ par an en 2027 et poursuivre cette trajectoire pour tomber à 110 M€, parce que nous considérons qu'il faut être dans ce niveau d'épure pour mettre en sécurité le budget de notre Collectivité. Paul-Félix, vous ne pouvez pas faire une simulation à partir de la situation d'aujourd'hui et projeter cette situation comme si rien n'était fait pour que les choses évoluent. Ce n'est pas possible ça, puisqu'on vous propose une évolution. Intégrez la proposition et vos projections, elles ne tiennent plus.

Donc, je voudrais vous dire, y compris sur le niveau d'investissement, ce que vous devez intégrer, c'est la réponse que je voudrais faire aussi à Monsieur Savelli tout à l'heure et à Georges Mela, ce que vous devez intégrer, c'est le niveau de dépenses par habitant que réalise notre Collectivité en investissement, c'est 495 € par habitant, alors que les régions et départements pris ensemble ne réalisent que 204 € par habitant.

Donc vous voyez là l'effort qui est particulier, qui est dû aux déséquilibres territoriaux qui sont les nôtres, mais qui démontre aujourd'hui l'impact de l'investissement dans les territoires.

Pour autant, le débat tournait autour d'un certain nombre de déviations, Venacu, Olmeto, Santa-Lucia di Purtivechju, l'Isula, on voit bien qu'aujourd'hui, ces grandes opérations pour les mener à bien, dans la contrainte budgétaire qui est la nôtre, si on ne se met pas autour de la table avec l'État pour négocier un fonds de financement territorial spécifique pour ces grandes opérations, on voit bien la difficulté. Et c'est ça aussi l'enjeu du pacte budgétaire et financier, on a besoin aujourd'hui de poser les choses, y compris avec l'État comme partenaire sur ces grandes opérations structurantes.

Je terminerai simplement pour reprendre ce qui a été dit par Louis Pozzo di Borgo, par la Présidente dans la fin de son intervention, nous, nous ne sommes pas là dans une vision ni dogmatique, ni de posture politique. On vous le dit, la situation, on a conscience qu'elle est complexe, qu'elle est difficile. On vous propose un travail en commun, non pas pour essayer de vous induire dans un quelconque partage de responsabilités sur des sujets qui sont difficiles, mais pour voir ensemble, vous écouter, voir ensemble si on peut construire ce chemin-là, et si on peut aborder les problématiques à la fois de préparation budgétaire, mais je vous le disais, des problématiques thématiques comme le niveau de mobilisation des stocks, comme les questions de fiscalité qui seront posées et qui nous sont posées régulièrement, comme le niveau de financement des communes et des intercommunalités.

Donc, je pense que ce sont des sujets qu'on peut travailler ensemble en commission des finances et je réitère, Monsieur le Président, ma proposition à ce que nous organisions dans les 15 jours à venir, une première réunion de travail à cet effet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le président.

Pas d'autres interventions ? Intervention du Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc moi, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenantes...

(Brouhaha)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est à Monsieur le Président maintenant de conclure, il n'y a plus d'interventions.

M. le Président Gilles SIMEONI

Remercier les intervenantes et intervenants pour la qualité de leur prise de parole et de leurs arguments. Saluer et remercier également Gilles Giovannangeli et les services qui ont travaillé sur ce document et à la stratégie qui la sous-tend, bien sûr Madame Folacci, anciennement DGA, il y a aujourd'hui Marie-Hélène Djivas, Mathieu qui doit être derrière que je salue, et celles et ceux qui travaillent sur un objet qui est difficile.

Moi, je ne vais pas rajouter grand-chose, mais je veux dire, puisqu'on est écoutés aujourd'hui et aussi parce que s'est créé un climat anxigène, mais j'ai envie de dire qui n'est pas propre à la Corse, un climat anxigène sur la situation budgétaire et sur la capacité, et de l'État, et des collectivités à assumer l'essentiel, c'est une question qui se pose partout. Et bien sûr, et parce que c'est la politique, elle peut être aussi aiguisée, cette question, dans le cadre de confrontation entre les majorités et les oppositions.

Moi, je crois qu'au-delà des arguments techniques qui étaient tous globalement exacts, simplement c'est la perspective depuis laquelle on se place pour hiérarchiser la présentation des arguments, je crois qu'il faut tenir aux Corses et à l'ensemble des partenaires de la Collectivité de Corse, un discours qui est celui de la clarté et de la vérité.

Premier point, oui, nous sommes sur une trajectoire qui globalement est une trajectoire qui n'est pas satisfaisante et qui peut même devenir, à moyen terme, une trajectoire dangereuse si rien n'est fait pour la corriger. Il faut le dire et c'est précisément parce que nous le disons et que nous le savons, que nous proposons et depuis longtemps, mais avec un volontarisme accru aujourd'hui, de corriger cette trajectoire.

La trajectoire difficile, nous disons, ça c'est la majorité qui parle, mais avec les pièces à l'appui, qu'elle est due pour l'essentiel soit à des facteurs

structurels concernant la structure du budget de la Collectivité de Corse, soit à des facteurs exogènes.

Premièrement, les facteurs structurels et nous l'avons dit souvent ensemble, peut-être avec une intensité différente en fonction des périodes, mais quelles qu'aient été les majorités depuis 2015 et les oppositions, nous avons toujours dit qu'il fallait changer la structure du budget de la Collectivité de Corse parce que, quels que soient les efforts qui peuvent être faits, structurellement aujourd'hui, la Collectivité de Corse n'a pas les moyens budgétaires et financiers de répondre aux besoins de la Corse et des Corses. Ça, c'est une certitude.

Premièrement, sur les dépenses de fonctionnement, ça a été dit, elles sont rigides entre le moment où est prise une décision pour corriger la trajectoire en matière de dépenses de fonctionnement et le moment où elle produit des effets, il y a un temps d'inertie important.

La structure de nos dépenses de fonctionnement, ça a été dit, mais je vais le redire que tout le monde l'entende, c'est d'abord les dépenses sociales.

Dépenses sociales : 220 M€. Ce qui se passe pour tous les départements de France qui exercent les mêmes compétences que les nôtres, c'est que la trajectoire, c'est un effet ciseau. Les dépenses sociales augmentent et les recettes transférées par l'État stagnent, ou en tout cas n'augmentent pas au rythme des dépenses. Donc tous les départements de France aujourd'hui, et donc la Collectivité de Corse est prise dans cette trajectoire avec chez nous, des facteurs aggravants.

Quels sont les facteurs aggravants chez nous ? Le vieillissement de la population, premièrement, sans équivalent dans les territoires métropolitains. Deuxièmement, l'augmentation de la population. Beaucoup des gens qui arrivent ici sont des gens qui sont en situation de précarité ou de très grande précarité. Et, il en arrive beaucoup plus que sur n'importe quel autre territoire. Donc l'effet ciseau sur les dépenses de fonctionnement, poste énorme, c'est un effet ciseau majoré par rapport aux départements. Et lorsque nous travaillons dans le cadre des groupes de travail qui ont commencé, il y a 18 mois, pour diminuer la dépense de fonctionnement en matière sociale, c'est un véritable casse-tête parce qu'y compris les partenaires que nous aidons, celles et ceux qui s'occupent des personnes âgées, l'explosion de l'aide à l'enfance. Quand on fait un choix politique de dire notre politique de l'enfance pour nous, c'est une politique centrale parce que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, ce sont des politiques qui d'un point de vue budgétaire, sont inflationnistes.

Donc cette trajectoire de dépenses-là objectivement, elle nous contraint énormément.

Deuxième poste de dépenses, partout, et vous le savez, c'est le 012. Le 012, il existe partout, il existe chez nous aussi, avec des contraintes liées à l'histoire de la Collectivité. Toutes les collectivités qui ont fusionné, dans les premières années de leur fusion ont eu un effet inflationniste sur leur 012 dans la mesure où l'alignement des régimes indemnitaires se fait non pas systématiquement au plus haut, mais se fait sur une moyenne la plus avantageuse. Et nous l'avons validé ensemble.

Là aussi, je dirais, nous sommes totalement dépendants des décisions extérieures. Aujourd'hui, les décisions qui sont prises par l'État et qui doivent être assumées par la collectivité de Corse, y compris sur le 012, nous conduisent, ça a été dit par Louis, mécaniquement au-dessus de l'augmentation dans laquelle nous devrions rester, mécaniquement, sans que nous ne puissions rien y faire, en répercutant simplement et avec un effet qui n'existe pas dans les autres collectivités, que nous avons également des organismes satellites, et je prends par exemple les SIS 2B et 2A, les SIS 2B et 2A vous le savez, 80 % du fonctionnement, c'est la Collectivité de Corse, et une dépense de fonctionnement pour l'essentiel. Lorsqu'on répercute, la hausse du 012 dans les SIS 2A et 2B, malgré les efforts qui sont faits par les deux présidents, eh bien mécaniquement, le prix de l'essence, la prime du feu, la multiplication des interventions, l'augmentation de la population, le changement climatique avec des incendies, y compris l'hiver, etc., eh bien vous explosez votre 012.

Et le dernier point, la contrainte qui n'existe pas ailleurs sur nos dépenses de fonctionnement, c'est la dotation de continuité territoriale. C'est une dépense de fonctionnement.

Je comprends l'inquiétude des communes, mais la difficulté qui existe partout, chez nous, elle est majorée. On a oublié parce qu'on s'en est sorti encore cette fois-ci grâce à une mobilisation politique, sociale, etc., et qu'on a eu au tout dernier moment un accord de principe informulé de la part de Madame Vautrin à l'époque, et une décision du ministre Rebsamen, mais jusqu'au tout dernier moment, on ne savait pas si on allait avoir les 50 M€ de dotation de continuité territoriale. Si on n'a pas les 50 M€ de dotations de continuité territoriale, qu'est-ce qu'on fait ? On diminue le périmètre de la délégation de service public ? On augmente le prix des billets d'avion ? On paye avec le budget général de la Collectivité de Corse, comme on l'a fait, Georges, parce qu'une année, le différentiel, c'est là qu'on a mangé 40 M€, le bas de laine que nous avons précautionneusement constitué, il a été mangé pour compenser le fait qu'en 2023, nous n'avons pas eu cet abondement exceptionnel.

Cette inquiétude, et je termine, elle est passée pour cette année, mais elle persiste pour les années à venir.

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas eu la garantie du Gouvernement, non seulement que la dotation de continuité territoriale serait réindexée, mais même qu'elle serait réabondée, c'est-à-dire qu'on commence chaque exercice budgétaire avec potentiellement moins 50 ou moins 55 M€. Il n'y a plus de reliquat depuis longtemps, Georges, il n'y a plus de reliquat depuis longtemps.

Alors une fois qu'on a dit ça, les recettes, on l'a toujours dit, j'ai le souvenir, y compris de Xavier Lacombe, qu'est-ce que c'est qui nous a dopé ? Ça a été l'augmentation drastique des DMTO et du tabac.

Aujourd'hui ces recettes dont Gilles nous a dit qu'elles étaient extrêmement volatiles, elles stagnent ou en tout cas elles n'augmentent plus dans les mêmes proportions.

Et bien sûr, nous avons fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement par rapport aux besoins de la Corse, par rapport aux besoins de la Corse ! Mais à partir du moment où vos recettes diminuent et que vous ne voulez pas dégrader votre emprunt, le seul moyen pour financer, c'est de consommer votre épargne et c'est la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Alors oui, si on continue comme ça, qu'on n'arrive pas à contenir plus fortement les dépenses, qu'on n'arrive pas à avoir de nouvelles recettes, qu'on ne reconstitue pas notre épargne, qu'on ne priorise pas nos investissements, nous allons être dans une situation qui sera très dégradée. Et j'ai envie de vous dire, nous pourrions faire semblant de ne rien voir, vous nous le rappelleriez au moment des exercices budgétaires, mais le chemin que nous vous proposons, n'est pas un chemin de facilité, y compris, et je termine, parce qu'il faut intégrer que le contexte budgétaire contraint, il est au minimum sur 3 ans de la part de l'État. Vous avez écouté les débats à l'Assemblée nationale, vous savez que si l'effort a été fait in fine de diminuer de moitié la contribution qui a été demandée aux collectivités locales, c'est parce que c'était une des conditions sine qua non pour que la motion de censure ne passe pas. Mais vous avez entendu également le Premier ministre dire : l'effort qui sera demandé en 2026, sera plus important que celui qui est demandé en 2025, et même chose pour 2027.

Donc nous, aujourd'hui, on est obligés de se situer, dans le cadre d'une gestion d'anticipation, dans une situation où cette équation globale ne serait pas modifiée à la hausse. Donc, nous devons prendre des décisions importantes, des décisions importantes pour contenir le 012, pour réorganiser y compris l'administration, pour réorganiser certainement les agences et offices.

Mais je me tourne à l'instant vers Paul-Félix, le problème de la taxe sur les salaires qu'on paye, ce n'est pas d'hier qu'on l'a identifié, vous pensez bien, Paul-Félix, que s'il était aussi facile de se dire on fait un seul établissement public qui chapeaute tous les autres, s'il était aussi facile de mutualiser le DRH entre l'Office hydraulique et l'Office des transports, il n'y en a pas de DRH à l'office des transports, et l'Office de l'environnement, etc., vous le savez bien, la réalité qu'il y a derrière, les réalités humaines, les réalités syndicales, vous savez bien qu'on est obligés d'attendre notamment les départs à la retraite pour réorganiser.

Vous savez bien qu'aujourd'hui, lorsque nous parlons de réorganisation de l'organigramme, ça veut dire que des fonctionnaires de la Collectivité s'inquiètent, parce que lorsque vous avez créé un organigramme par exemple, dit en râteau au moment de la fusion, et que vous avez conservé 3 directeurs adjoints avec un niveau de rémunération qui était celui de directeur dans la Collectivité qui a fusionné, et que vous dites, « eh bien, on va fusionner, il n'y aura plus qu'un directeur et peut-être plus de directeur adjoint », les gens vous disent, « mais qu'est-ce que je deviens », et vous devez bien sûr leur répondre, parce qu'il y a un certain nombre de droits acquis.

Donc les décisions que nous allons prendre, ce sont des décisions qui seront difficiles et qu'il faudra prendre dans la concertation avec les organisations syndicales. Mais nous allons le faire et vous avez raison.

Et là, je vous pose la question de la méthode. Vous ne pouvez pas, à mon avis, nous dire en même temps, et vous avez le droit de nous le dire, « c'est vous qui êtes la majorité, prenez vos responsabilités et décidez ». Nous, on les prendra nos responsabilités.

Ce qu'on vous propose c'est de dire : puisque vous avez des idées, et manifestement, vous avez des idées, souvent me semble-t-il, ce sont des idées que nous partageons, est-ce que vous voulez qu'on en discute avant de prendre des décisions ? Est-ce que vous êtes prêts à venir, notamment dans le cadre de la commission des finances ?... Eh bien, donc moi j'en prends acte. On va le faire, on vous le propose. Quand on va prendre les décisions, ce sont des décisions qui vont être prises pour l'intérêt des fonctionnaires, pour l'intérêt de l'institution et pour l'intérêt des Corses.

Je termine sur les dépenses. Un mot sur les fonds européens. La présentation, justement, je pense qu'elle était trop manichéenne de votre part. D'abord constater que, y compris si notre service est sous-dimensionné par rapport au service des affaires européennes de beaucoup de régions, rendre hommage à celles et ceux qui l'ont fait tourner, je veux dire, sur la période, ça a été dit, : 117 M€, surconsommation malgré toutes les contraintes technocratiques que vous connaissez, le REACT-EU, on est allé chercher, on a ouvert, toutes les agences et

offices, on a financé de façon intelligente, on a consommé 37 M€. Donc là, c'est bien.

Aujourd'hui, il y a un point de vigilance et un point d'inquiétude. La sous-consommation ne dépend pas exclusivement de la Collectivité de Corse, il y a un problème d'ingénierie. Un point complémentaire que vous n'avez pas évoqué, si nous sommes aujourd'hui dans la queue du peloton, nous y sommes avec d'autres régions qui sont notamment les régions ultrapériphériques, c'est-à-dire que ce sont les régions qui ont les plus fortes contraintes, y compris en termes d'insularité, d'éloignement, de faiblesse du marché intérieur, de faiblesse des acteurs, qui se trouvent en situation de sous-consommation potentielle.

Et donc oui, bien sûr, il faudrait renforcer l'ingénierie au service des porteurs de projets, et on se rappelle combien on a été embêtés dans un certain nombre d'affaires. Sauf qu'on se retrouve dans la quadrature du cercle. Comment on recrute ? Où est-ce qu'on fait venir nos priorités, parce qu'un certain nombre de secteurs aujourd'hui sont en souffrance à la Collectivité de Corse. Donc, vous voyez bien qu'on est en difficulté.

Alors je termine. Vous nous avez invités à le faire, je crois que le discours de vérité, oui, rassurer également les maires, par exemple, et les acteurs culturels. Je commence par les acteurs culturels. Ils se sont émus dans la presse et on les comprend. Nous, on n'avait pas de visibilité et, il y a de leur part une volonté de savoir parce que, là comme ailleurs, on programme par anticipation, on programme les festivités, on programme les événements, etc.

Donc nous, ce qu'on dit, c'est qu'il y a des choix politiques. Je vais prendre un exemple pour caricaturer, me tournant vers le groupe de droite, notre collègue et amie, Madame Morançais, l'égérie de la coupe dans les dépenses de fonctionnement, vous avez vu ce qu'elle a fait, la Présidente de région des Pays de Loire ? Elle a dit, il y a des gens qui sont subventionnés, gavés d'argent public, etc., notamment la culture, les associations, etc., ils ont qu'à faire sans nous. Elle a tout coupé. C'est l'Elon Musk de la Loire ! Bon ! Je sais que la droite ici, ce n'est pas sa position, en aucun cas.

Et nous, on a un choix politique qu'on assume, y compris en écho avec notre débat d'hier. La culture, elle est un élément fondamental du rempart qu'il faut construire contre la déstructuration.

Une fois que j'ai dit ça, je dis aussi aux acteurs culturels, cette année, on ne sera peut-être pas au même niveau d'aides, et je l'avais déjà dit, parce que quand tout le monde diminue, eh bien, on diminue nous et nos partenaires, il faut qu'ils diminuent aussi. On ne peut pas demander à la Collectivité de Corse de faire des efforts sur elle-même et être soi-même sur une trajectoire qui ne change pas.

L'effort, il faut qu'il soit partagé. Ce qui n'est pas possible, c'est d'avoir une décision verticale de notre part. Ce qui n'est pas possible, c'est de laisser les partenaires dans l'insécurité. En revanche, ce qui est indispensable, c'est de construire une trajectoire partagée, si possible pluriannuelle, qui donne de la visibilité et dans laquelle chacun fait ça par d'effort. Ça, on va le faire avec les associations culturelles et on va le faire avec tout le monde et on va le faire bien évidemment avec les communes.

Là aussi, et je termine, les maires nous ont écrit, les maires du Boziu nous ont écrit. Les maires du Boziu se proposent, c'est de notoriété publique, certains, de faire une conférence de presse dimanche.

Moi, je respecte ces positions. Après, il y a la réalité de ce que nous avons fait et de ce que nous faisons. Ça a été dit par Hyacinthe Vanni, on a porté en volume l'aide aux communes à un niveau qui n'a jamais existé auparavant, y compris à euro constant, etc. Ça, c'est la première des choses.

Deuxièmement : on a mis de l'équité et de la transparence renforcées par rapport aux situations antérieures, vous le savez.

Troisièmement : on a créé de nouveaux instruments, le fonds de solidarité territorial, le fonds de territorialisation, le fonds Paese qui ne fonctionne pas sur des subventions mais qui fonctionne sur une logique d'appel à projets avec de l'argent qui est en permanence réinvesti. Nous avons mis en place un règlement, vous le savez, « una casa per tutti, una casa per ognunu », qui n'existe nulle part ailleurs et qui fait qu'une commune aujourd'hui, elle peut être aidée sur une opération à 80 % sur l'acquisition du terrain, à 80 % sur la construction d'un logement d'habitation locatif, et la personne qui achète, si c'est un primo accédant, avec une aide qui va jusqu'à 30 000 €. Il n'y a personne qui fait ça, personne, nulle part.

Le problème c'est quoi ? C'est qu'on a créé un besoin et une attente, parce que si nos efforts sont considérables, ils restent inférieurs aux besoins. On a aidé à créer 800 logements avec tout ça, 800 logements, c'est une goutte d'eau par rapport aux besoins.

Et puis les dernières difficultés, c'est qu'on n'a pas capé les dispositifs et que donc là, comme pour l'Office foncier, là où vous aviez 5 demandes avant, maintenant vous en avez 15, vous en avez 25, vous en avez 30.

Je prends l'exemple du règlement, « Una casa per tutti, « una casa per ognunu », quand il a commencé il y a 4 ans, c'était 8 ou 9 M€, aujourd'hui c'est 20 M€.

Donc, à un moment donné avec les maires, il faut bien qu'on se dise, on met le pied sur le frein, on réfléchit, quelles sont vos priorités. Et, on va faire ça comme ça. Et dans ces priorités, ce qui nous remonte de façon systématique, c'est la dotation quinquennale. Sur le reste, je pense que tout le monde est prêt à faire des efforts. Nous, on a des propositions à faire. On souhaiterait, mais ça sera à discuter, que la dotation quinquennale, elle soit sans doute gérée de façon pluriannuelle, de façon plus satisfaisante, vous le savez, peut-être qu'elle serve plus sur des dépenses structurelles, sauf que les maires ont pris une habitude, ils considèrent que c'est un droit de tirage et que c'est finalement, la dotation quinquennale, ce qu'on peut mobiliser quand ailleurs c'est trop compliqué, etc., qu'on a une opération. Donc nous, on ne va pas remettre en cause ce dispositif.

La dernière chose que l'on dit ça, a été dit, c'est qu'en fin de mandature, c'est difficile d'avoir de la prévisibilité. C'est vrai que si on n'est pas attentifs, on peut être dans une logique de cavalerie parce qu'on a cette année, à quelques mois de la fin du mandat, tous ceux qui n'avaient pas consommé la totalité de leur dotation quinquennale, qui ont fait rentrer des demandes et de façon très accélérée, mais y compris derrière, avec un effet de déséquilibre sur notre année budgétaire.

Et donc nous, ce que nous disons, c'est que nous allons régler, la totalité de ce qui est arrivé dans la durée de l'exercice, que nous allons avoir un budget primitif à voter en mars, que nous allons tout faire pour voter un budget 2026 à la fin de l'année et que nous proposerons aux maires de partir sur un exercice nouveau à partir de l'année.

Donc, on va payer tout ce qu'il y a à payer, il y aura une enveloppe de dotation quinquennale pour cette année qui permettra de traiter les dossiers, on ne sera peut-être pas dans le même volume que sur une année moyenne, on discutera avec les maires. Parallèlement, on travaille à une révision du règlement qui va nous permettre, à la fin de l'année, d'aller sur une dotation quinquennale sur 6 ans, les 6 années du mandat. C'est en tout cas les idées qu'on a mis en discussion.

Je termine La situation, elle n'est pas facile. C'est normal quand on est dans l'opposition de critiquer et d'appuyer là où ça mal. Nous, on a la volonté de corriger cela.

Après sur les financements extérieurs, le fonds de dotation, c'est marginal sur le mécénat, on discute de choses qui sont tout à fait marginales. Un grand emprunt, on en a parlé souvent, on n'a pas la possibilité aujourd'hui de le faire seuls, vous le savez. La création d'un outil financier dédié, on travaille dessus, l'ADEC a travaillé dessus, etc. Mieux mobiliser les crédits européens, oui, il va falloir réfléchir pour nous et pour les autres, c'est une évidence. Mieux assurer les recettes sectorielles, ce sont des choix qu'il faut faire.

Je rappelle aussi que quand on est en maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'ouvrage déléguée, ça veut dire que c'est la commune qu'on aide qui porte l'opération, y compris ça a été dit, sur le FCTVA, etc.

Donc voilà toutes ces pistes de travail, elles sont posées. Si vous souhaitez qu'on en parle, y compris avant les décisions essentielles, nous sommes à votre disposition. Si vous pensez que votre rôle, surtout au moment politique que nous vivons, c'est de rester sur le bord, c'est-à-dire à la place de l'opposition, de nous laisser faire les choix et puis ensuite éventuellement de critiquer, nous assumerons nos responsabilités.

Moi je préférerais, je vous l'ai dit et je vous le répète, qu'on puisse aller le plus loin possible dans la discussion et dans le partage.

Je prends l'exemple des routes. On ne peut plus s'enfermer dans une discussion technique. Jean-Christophe Angelini, si je voulais passer le rapport d'information, ce n'est pas pour être dans des rapports d'information qui ne nous permettent pas de décider, c'est parce que par exemple, l'opération de Santa-Lucia di Purtivechju, c'est une opération structurante, vous le savez, elle a été portée à l'époque par Vanina Borromei, on a beaucoup travaillé, on a beaucoup travaillé et on avance. En revanche, on avance en temps masqué. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, si on additionne des grandes opérations structurantes qui sont restées, pour des raisons X, Y ou Z, dans les cartons et qui aujourd'hui, ne peuvent plus être soit conservées dans la forme antérieure, exemple Venaco, soit être financées, à un moment donné, quand on va aller discuter avec l'État, y compris avec une PPI qui va être débattue, amendée et validée par l'Assemblée de Corse, peut-être qu'il faudra qu'on dise : il faut un fonds dédié pour des grosses opérations qui n'ont jamais été traitées, par exemple Olmetu, Santa-Lucia di Purtivechju, éventuellement Venacu. Nous, on vous propose de faire ça. C'est l'intérêt de tout le monde de le faire et si vous acceptez de le faire, on commence la semaine prochaine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette PAUMERTUIS

Alors on commence la semaine prochaine, ma micca à dece ore di sera, per piacè. Moi ,je suis d'accord.

Bien ! Donc on va vous demander de prendre acte de ces orientations budgétaires.

L'Assemblée PREND ACTE de la présentation du rapport.

Merci. Ùn busgiate micca, pè piacè, Paul-Félix, stop !

Je demande à l'exécutif, il y a un rapport sur une taxe ? Après, très bien. Ensuite, nous avons, vous le savez, la procédure de renouvellement de la commission permanente, qui est annuelle. Donc soit il y a une phase, soit on est en mode consensuel, soit on n'est pas en mode consensuel. Si on est en mode consensuel, j'ouvre au moment où on se parle, la campagne pour le renouvellement de la commission permanente.

Vous avez 1 heure, pas de commentaires maintenant, vous avez 1 heure, c'est-à-dire après le déjeuner, pour me dire s'il y a une liste unique ou s'il y a plusieurs listes.

S'il y a plusieurs listes, on passe en mode non plus campagne, mais en mode élection. Donc ça, vous me direz.

Il y aura des désignations aussi à faire, plusieurs et une qui va venir se surajouter, impérativement parce que les organismes, les satellites et autres ont besoin qu'il y ait tous les représentants qui soient désignés, d'autant qu'il y a de nouvelles personnes en plus qui sont arrivées, que l'on doit inscrire, les groupes nous en ont fait part, il faut les inscrire dans les commissions aussi.

Que vous dire d'autre ? Je crois que nous sommes bons.

J'ai fait partir aussi le recueil de tous les amendements au rapport sur les pratiques mafieuses. Vous l'avez ? Parfait.

Donc, ceux qui décident de ne pas manger, peuvent examiner la liste des amendements.

Bon'appétitu. Rendez-vous dans l'hémicycle dans 1 heure maximum.

La séance est suspendue à 14 h 30 et reprise à 16h20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliate e vostre piazze, s'è no vulemu sorte micca troppu tardi, ci vole à ripiglià i nostri dibattiti.

Dunque, cum'è l'emu decisa eri, ripigliemu issu dopu miziornu incù u raportu à nantu i sbaragli, o i sviamenti maffiosi.

IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX (SUITE)

Raportu n^u 039 : Lotta contr'à i stravii maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucrativa (SEGUITA)

Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique (SUITE)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faudrait que les président de groupes soient dans l'hémicycle, si on peut leur demander de nous rejoindre.

Je vous rappelle donc le déroulé.

Hier sont apparus plusieurs amendements, plusieurs dizaines d'amendements, 62 au total. Conformément au travail que nous avons réalisé en amont dans le cadre de ce travail sur les pratiques mafieuses, nous avons continué à travailler en commission permanente élargie aux présidents de groupes et même à certains autres élus. Nous avons analysé les 62 amendements tout au long de la nuit jusque tôt ce matin. Moi, je peux me dire satisfaite du travail qui a été réalisé, qui est un véritable travail parlementaire, mais qui m'amènera aussi à vous faire des propositions ultérieurement, sur le plan organisationnel, ce n'est pas le moment d'en discuter ici. Je crois que sur les méthodes de travail, il faudra revoir les choses.

En tout cas, sur le fond politique, de véritables échanges ont eu lieu et c'est pour ça d'ailleurs que nous y avons passé la nuit, pas forcément parce que nous n'étions pas d'accord, mais parce que, à chaque fois, nous avons essayé de trouver un point d'équilibre entre toutes les propositions qui parfois étaient multiples sur un même aliéna. Donc il y a eu véritablement un travail conjoint.

Le recueil des amendements que vous avez est le recueil total avec, vous le verrez, des amendements qui sont tombés, qui ont été, certains, retirés, d'autres, et beaucoup d'entre eux, sont des amendements de compromis que nous avons rédigés tous ensemble cette nuit. On a évité des votes clivants et pour tout vous dire, comme il n'y a pas eu de dissensions majeures, que la discussion a toujours permis de trouver la rédaction, je dirais, qui convenait à tout le monde, je crois que quasiment pas, mais peut-être, je suis peut-être un peu fatiguée à cette heure-ci, nous n'avons pas eu besoin de recourir au vote en commission, peut-être une fois me semble-t-il, c'est l'exception qui confirme la règle.

Donc nous avons travaillé de cette manière-là. Il y a des choses certainement à améliorer du point de vue de la méthode, mais en tout cas du point de vue du fond, je pense que personne n'a été frustré, tout le monde a contribué. Et je me permets de remercier mon cabinet, le secrétariat général, le secrétariat général du Conseil exécutif pour l'assistance et le travail réalisé, y compris ce matin, pour pouvoir vous rendre compte, dans des délais restreints, du recueil de ces amendements et de la délibération finale qui vous parviendra uniquement que lorsque nous aurons adopté ou pas, lesdits amendements.

Donc nous avons préservé, et je pense que c'était très important, un esprit de co-construction, un esprit de convergence pour un sujet lourd, difficile, complexe, qui, depuis des mois, nous a occupé à l'Assemblée de Corse, à l'exécutif, à l'Assemblée de Corse en relation, vous le savez, dans le cadre de la commission permanente élargie, avec les associations anti-mafia.

Donc nous allons procéder maintenant à l'analyse, dans un premier temps des amendements. Il y a 62 amendements. Je vais vous proposer la méthode suivante, en ayant pris attache et en suivant les conseils de notre secrétaire général et des plus anciens ici. Je vais donner le numéro de l'amendement qui en fait la numérotation des amendements correspond à l'ordre d'apparition dans la délibération. Donc, vous n'avez pas l'amendement 1 en 1 et l'amendement 62 le 62^{ème} à la fin, pas forcément. D'accord ? Là, c'est présenté dans l'ordre de l'écriture de la délibération. D'accord ?

Donc moi, je soumetts l'amendement, je vous expose l'amendement. Je ne vais pas tous les lire, je ne vais pas les lire, je vais annoncer le numéro de l'amendement et je vais vous dire quel est l'avis de la commission. D'accord ? L'idée étant que vu le travail qui a été réalisé cette nuit, nous allons assez vite, si c'est possible, sur les votes et essayer de passer cela le plus rapidement possible pour après se focaliser sur la délibération elle-même. Valérie ?

Mme Valérie BOZZI

Question, parce que moi je pensais que l'exécutif pouvait substituer sa délibération, on est obligés de voter amendement par amendement ? On ne peut pas substituer le texte qui est sorti sur la commission.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La commission n'est pas souveraine, c'est l'Assemblée de Corse.

Mme Valérie BOZZI

Non, la commission non, mais le Président peut changer une délibération et en proposer une autre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, il faut que nous votions. Non, non. Il faut voter les amendements.

La délibération a été soumise, la première délibération a été soumise en annexe du rapport, nous avons décidé de la modifier. Et pour l'instant, nous n'avons pas la version finale. Il faut que le travail de cette nuit soit validé par l'ensemble, ou pas, par l'ensemble des élus. Donc, on est obligés de passer chaque amendement. C'est pour ça que je vous propose une méthode qui est la plus simple possible. Je vous dis amendement 29, je vous dis l'avis de la commission, il est tombé, je vous dirai « tombé », voilà et je passe.

Maintenant, rien n'empêche bien sûr, moi je ne peux pas retirer ce qui est prévu, la prérogative qui est prévue au règlement intérieur, effectivement il peut y avoir une intervention de chaque groupe sur chaque amendement, ce qui ferait 240, je fais un calcul rapide, 240 interventions de 2 minutes chacune, 480 minutes, vous divisez par 60 et vous voyez le nombre d'heures que nous allons passer, voilà... 7 heures, merci Paul. Voilà, ne fut-ce que l'analyse des amendements, s'il n'y a pas d'amendement complémentaire, voilà parce que là moi j'ai les amendements de cette nuit.

Donc est-ce que tout le monde a compris ? Je me permets, je sais que certains ici ont plus d'expérience que moi, mais parce que les journalistes nous posent des questions, qu'il y a aussi des étudiants qui nous écoutent et il faut bien expliquer les choses. C'est uniquement dans cette perspective que je prends la peine de faire cet effort pédagogique.

Bien tout le monde a son recueil ? Voilà, alors nous y allons.

L'amendement 29, est tombé en commission.

L'amendement 53 : l'avis de la commission est favorable.

Donc je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n°53 est adopté à l'unanimité.

Le président de l'exécutif veut dire quelque chose, pardon.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle simplement que la présidente de l'Assemblée de Corse peut demander l'avis de l'exécutif au moment des amendements éventuellement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est prévu au règlement intérieur.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est pour ça que Jean-Félix vous a fait un signe de la main pour vous le rappeler !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai n'ai pas vu. Je ne pensais qu'il se considérait encore dans l'hémicycle, de l'autre côté.

Bien. Je vous rappelle qu'il s'agit du vôtre en l'occurrence, sur lequel nous avons voté. Donc, je pense que vous n'avez pas changé d'avis depuis hier soir. Très bien. Donc, le 53 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 6 a reçu un avis défavorable en commission.

L'exécutif souhaite s'exprimer ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Défavorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que quelqu'un veut encore le défendre ?

Mme Valérie BOZZI

Juste un mot, Madame la Présidente.

Donc effectivement, nous avons déposé cet amendement pour profiter de ce rapport sur les pratiques mafieuses, pour condamner tout type de violence.

C'était le sens de condamner toutes les formes de violence qui gangrènent notre société. Et nous regrettons effectivement qu'il ait été rejeté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je sou mets au vote l'amendement 6, qui a reçu un avis défavorable de la commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour cet amendement ?

L'amendement n°6 est rejeté.

L'amendement 30, c'est un amendement qui a été retiré en commission.

L'amendement 7, c'est un amendement qui a été sous-amendé en commission. Je vous propose aussi de ne pas voter les sous-amendements que nous avons déjà votés en commission, sinon on recommence le travail de cette nuit, donc c'est un peu plus que 7 heures, Paul !

L'avis de la commission, il a reçu un avis favorable.

Donc l'avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable juste un point d'ordre peut-être prendre acte qu'à la fin, lorsque le tout aura été voté, sous réserve du vote de l'Assemblée de Corse, on pourra rajouter les 45 mesures listées ci-dessous dans le libellé de cet amendement, on ne les avait pas comptées hier

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc il y aura un amendement après ? Ce n'est pas celui-ci, celui-ci on l'adopte, c'est après juste pour modifier en fonction du vote de l'Assemblée de Corse sur les mesures. On ne peut pas préjuger du nombre de mesures au moment où vous l'évoquez, on est d'accord ? Très bien.

M. Paul Félix BENEDETTI

Je ne vois pas l'intérêt de quantifier le nombre de mesures parce qu'elles sont d'ampleur et d'amplitude politiques complètement disproportionnées de l'une à l'autre. Il y a des rappels qui sont des généralités et des banalités. Et il y a par contre des éléments qui sont des éléments fondamentaux. Sinon il aurait fallu faire des chapitres et décliner dans des chapitres.

Moi je ne suis pas du tout favorable à ce qu'on mette 45 mesures, la mafia, pour moi, ce n'est pas 45 mesures, c'est une mesure : son éradication.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Là, vous ne vous exprimez pas sur l'amendement numéro 7, vous vous exprimez sur l'amendement, peut-être futur, du Conseil exécutif ? On est bien d'accord.

Donc je soumetts pour l'instant au vote l'amendement 7. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 7 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 52, a été sous-amendé aussi et a reçu un avis favorable de la commission. L'exécutif ? Favorable.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 52 est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 1 a été retiré.

L'amendement 8 est un amendement qui a été sous-amendé, qui a reçu un avis favorable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement n° 8 est adopté à l'unanimité.

Amendement 31, qui a été sous-amendé et a reçu un avis favorable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participait pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement n° 31 est adopté à l'unanimité.

Amendement 50, il est tombé.

Amendement 9, avis favorable de la commission. L'exécutif nous dit favorable. Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 9 est adopté à l'unanimité.

Amendement 10, il a été retiré.

Amendement 32, il est tombé.

Amendement 49, tombé.

Amendement 33, c'est un amendement qui a été sous-amendé et qui a reçu ensuite un avis favorable en commission. Avis favorable de l'exécutif. Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 33 est adopté à l'unanimité.

Amendement 34, amendement qui a fait l'objet d'un sous-amendement et qui a été ensuite voté en commission favorablement. L'exécutif y est favorable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 34 est adopté à l'unanimité.

Amendement 35, c'est un amendement qui a été retiré.

Amendement 59, c'est un amendement qui est tombé.

Amendement 36, est un amendement qui a été...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, l'amendement 35, il est retiré à la demande du Président en faisant état d'une expertise préalable juridique et j'aurais aimé qu'il donne les éléments, sinon de dire qu'il est retiré comme ça et remplacé par rien, ça n'a pas de sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On le note, on le met de côté, on reviendra sur l'amendement 35.

De mémoire, je vous ai indiqué que **le 59 était tombé**.

Le 36 a été sous-amendé et a été adopté en commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement n° 36 est adopté à l'unanimité.

On revient donc en arrière sur le 35, suite à la demande de Monsieur Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je voudrais que vous donniez l'explication d'expertise juridique préalable qui vous a amené à nous faire accepter le retrait de l'amendement sur les bases précédemment exposées.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc rapidement. En termes de méthode, je vous rappelle que dans les heures précédant nos travaux en commission, et comme nous en avons acté le principe lors de la réunion de la CPO élargie de lundi après-midi, les deux collectifs anti-mafia ainsi que la Ligue des droits de l'homme nous ont communiqué des textes écrits et des propositions d'évolution de la délibération.

Nous nous étions engagés à examiner l'ensemble de ces propositions, éventuellement à les retenir lorsqu'elles nous convenaient, je parle des élus de façon générale, dans le cadre des travaux, notamment de la commission, et ensuite dans le cadre du vote devant l'Assemblée.

Au titre de ces demandes, le collectif « Massimu Susini » a fait tenir au Conseil exécutif comme aux présidents de groupes, une demande pour que soient intégrés dans les marchés publics de la Collectivité de Corse, les clauses anti-mafia prévues par le décret numéro 2017-482, pour la construction de la ligne transfrontalière Lyon-Turin.

En gros, ce sont des clauses qui permettent d'examiner si les entreprises éventuellement soumissionnaires ne sont pas susceptibles d'être des entreprises proches de la mafia.

Donc, j'ai interrogé les services juridiques de la Collectivité de Corse sur le caractère éventuellement transposable de ces dispositions dans le cas du droit positif actuel. Et les services ont été tout à fait clairs en indiquant qu'il n'était pas possible de le faire. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une initiative unique à ce jour.

On parle d'une opération qui est binationale entre l'Italie et la France, qui a donné lieu à un traité binational entre les deux États, l'Italie et la France, et qui prévoit expressément ce traité et ensuite, le décret qui a été pris en application du traité, que la législation antimafia qui s'applique uniquement en Italie, est applicable à l'ensemble des entreprises italiennes qui veulent se positionner sur ce grand marché.

Autrement dit, pour pouvoir appliquer ce texte, il faut être soumis au droit italien, il faut être une entreprise italienne et il faut également, pour pouvoir en organiser l'application, eh bien d'abord que le texte et l'ensemble de la législation antimafia à l'italienne soit applicable en la matière, ce qui n'est pas le cas en France. Deuxièmement, que tous les organismes et notamment les organismes de vérification et de certification qui existent en Italie au titre de la législation antimafia, interviennent. Ils n'existent pas en France.

Donc j'ai donné ces explications à la commission et je me suis engagé, bien sûr, à répondre par écrit à la sollicitation du collectif pour leur expliquer ce qu'était la position, pour des raisons juridiques, du Conseil exécutif de Corse. Éventuellement, je demanderai également au préfet de Corse, représentant de l'État dans l'île, de confirmer cette analyse juridique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà donc l'explication du retrait. Donc le 59, c'était fait, le 36 aussi.

Nous passons au 41. Le 41 est un amendement qui a été sous-amendé et ensuite il a été adopté à l'unanimité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement 41 est adopté à l'unanimité.

L'exécutif était d'accord. Merci.

L'amendement 57 a été retiré.

L'amendement 11 est tombé.

L'amendement 37 a également chuté.

L'amendement 55 initial a été sous-amendé et a reçu un avis favorable. Que nous dit l'exécutif ? Favorable.

Je sou mets au vote le 55. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui pour ?

L'amendement n° 55 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 2 est un amendement qui a été sous-amendé puis adopté par la commission. L'exécutif nous dit qu'il est favorable.

Je le soumetts à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 12 est tombé.

L'amendement 60 est tombé.

L'amendement 13 initial a été sous-amendé puis adopté par la commission. L'exécutif nous dit qu'il est favorable. Je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement 13 est adopté à l'unanimité.

Amendement 40 qui a été sous-amendé, avis favorable de la commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 40 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 56 est tombé.

L'amendement 14 a été sous-amendé puis adopté par la commission. Avis favorable, je suppose, de l'exécutif ? Favorable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 14 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 28 a été sous-amendé en commission, puis adopté. Il reçoit un avis de l'exécutif ? Favorable. Donc, je soumetts à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 28 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 39 est un amendement initial sous-amendé puis adopté ainsi sous-amendé par la commission. Avis de l'exécutif ? Favorable.

Je demande votre avis. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 39 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 42 a été retiré au profit du 62 que nous verrons tout à l'heure.

L'amendement 43 est tombé.

L'amendement 46 est le résultat d'un sous-amendement à l'amendement initial, puis validé par la commission. Avis de l'exécutif ? Favorable.

Je demande son avis à l'Assemblée de Corse. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 46 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 15 initial a fait l'objet d'un sous-amendement, puis a été adopté à l'unanimité par la commission. L'avis de l'exécutif est favorable.

Avis de l'Assemblée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 15 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 3 initial a été sous-amendé puis voté ainsi sous-amendé à l'unanimité par la commission. Avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Là, il me semble qu'il y a une difficulté parce que, sous le contrôle des participants aux travaux d'hier, on devait ajouter au principe d'un partenariat, les 2 demandes complémentaires qui avaient été portées par le groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est le 3 mais c'est la fin de la rédaction de l'amendement. C'est bon ? L'avis de l'exécutif est favorable.

Je sou mets l'amendement 3 à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Oui, je vous en prie.

M. Romain COLONNA

Juste par souci de forme, il y a bien un accent, on ne sait jamais, je préfère le dire, un accent grave sur le innò de « a droga nò ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, bien sûr. Cela n'entache pas le vote. Par contre, je me permets de préciser qu'il y a encore des coquilles et des fautes d'orthographe qui ne portent pas atteinte au fond, en français comme en corse, il y a des fautes d'orthographe qui seront corrigées avant le vote définitif et l'archivage, bien sûr. Voilà.

Donc le 3 c'est bon. Nous reprenons.

L'amendement 16 est tombé.

L'amendement 17 a reçu un avis favorable. L'exécutif nous dit qu'il est favorable.

Je soumets à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 17 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 18. Il y a eu un sous-amendement de l'amendement initial. Ensuite, il a été voté favorablement.

Que nous dit l'exécutif ? Favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 18 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 19 est tombé.

L'amendement 61 est un amendement qui a fait l'objet de sous-amendements, puis qui a été qui a reçu un avis favorable en commission.

Que nous dit l'exécutif ? Favorable.

Je soumets donc à votre approbation cet amendement 61. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement n° 61 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 45 est tombé en commission.

L'amendement 20 est un amendement qui a été retiré.

L'amendement 38 a fait l'objet d'un sous-amendement puis a été adopté par la commission. L'exécutif est favorable.

Je sou mets à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 38 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 21 tombe au profit du 38.

L'amendement 48 est tombé aussi au profit du 38. Ça signifie qu'on a fait un amendement de compromis et qu'on a rassemblé les choses.

L'amendement 54 a reçu un avis favorable. L'exécutif nous dit qu'il est favorable.

Je sou mets à votre approbation le 54. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 54 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 51 a fait l'objet de sous-amendements puis qui a été adopté ainsi sous-amendé par la commission. Que nous dit l'exécutif ? Favorable. Je sou mets à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 51 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 22 a reçu un avis favorable de la commission et de l'exécutif.

Je sou mets à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 22 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 23 a été sous-amendé en commission, puis a reçu un avis favorable. L'exécutif est d'accord.

Je soumetts à votre approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 23 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 4 a été sous-amendé et qui ensuite a été adopté par l'ensemble de la commission. L'exécutif nous dit qu'il est d'accord. Je ne vous entends pas bien, je suis désolée, comme vous n'avez pas le micro, levez les bras, je ne sais pas, Monsieur le Président !

Donc, je soumetts à votre approbation. Oui, Paul-Félix, je t'en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour que je comprenne la rédaction. C'est un amendement de retrait total de l'article de l'amendement initial ? C'est dur à comprendre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, c'est juste une mécanique.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Supprime, virgule.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà. C'est important. Essentiel, les virgules dans la vie, essentiel autant que les points, je vous raconterai une autre fois l'histoire des virgules. Bien.

Donc nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 24 est tombé.

L'amendement 25 a été sous-amendé avec une fusion avec le 54. C'est là qu'il y a, « dans le cadre de l'enseignement bilingue et immersif », Président. Voilà. Donc votre avis là-dessus ? La commission évidemment a émis un avis favorable à toutes ces manipulations que nous avons faites sur cet amendement et la fusion avec l'autre.

J'attends l'avis de l'exécutif. C'est bon ? Donc, avis favorable de l'exécutif.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 25 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 54. Alors, dans la rédaction de l'amendement que vous avez, le premier alinéa, il est déjà passé puisqu'on a dit tout à l'heure qu'on fusionnait. Donc, ne regardez pas le soutien à la proposition d'un partenariat stratégique. La seule chose que nous analysons là, c'est « s'engage à promouvoir une culture de la légalité, des droits de l'homme, de la démocratie et du bien commun ». Et je me souviens qu'on avait rajouté « les droits de l'homme ». Donc, il y a un avis favorable de la commission. Avis favorable de l'exécutif.

Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 54 est adopté à l'unanimité.

Unanimité pour les droits de l'homme.

L'amendement 26 a été retiré.

L'amendement 27 a été adopté par la commission. Avis de l'exécutif ? Favorable.

Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 27 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 5 a reçu un avis favorable de la commission. L'exécutif est favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 44 initial a été sous-amendé puis a reçu un avis favorable de la commission. L'exécutif nous dit qu'il est favorable.

Je sou mets donc à votre approbation cet amendement 44. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 44 est adopté à l'unanimité.

L'amendement 62 est un amendement qui n'a pas été sous-amendé et qui a reçu un avis favorable de la commission. L'exécutif nous dit qu'il est favorable.

Je sou mets à votre approbation cet amendement qui est le dernier examiné par la commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 62 est adopté à l'unanimité.

Merci. Donc, tous les amendements sur lesquels nous avons travaillé cette nuit ont été adoptés. Il y aura donc des corrections, je dirais techniques, purement techniques, orthographiques ou coquilles, il y en a quelques-unes. On me les a signalées, j'en ai fait part au secrétariat, et c'est bien normal compte tenu des délais pour produire tous ces documents.

Je me tourne vers l'exécutif. Monsieur le Président de l'exécutif, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y a simplement la question qu'il faut trancher du titre de la délibération.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui. S'il vous plaît, un peu moins de bruit. Le titre de la délibération. Est-ce que je peux avoir une délibération s'il vous plaît ? Je ne l'ai pas à la fin du recueil. Dans ma version, elle n'y est pas. Merci.

Il faudra donc faire un amendement pour le titre si nous ne gardons pas le même titre, on est d'accord sur la méthode, sur la technique ? C'est un amendement d'harmonisation. Donc, dans la typologie des amendements, vous avez toute une gamme. Ce n'est pas le plus douloureux ça, je pense, le plus compliqué, quoi que...

Monsieur le Président de l'exécutif, votre proposition ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'ai pas de proposition à ce stade. On était à 30, on passe à 45. Il y a une remarque qui a été faite par un élu territorial, je pense qu'il faut que nous réfléchissions de concert ou en plénière, ou rapidement, sur un titre de la délibération qui ait du sens.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Présidente, deux choses. J'ai relu la délibération, je ne sais plus si c'est le 3 ou le 5 des amendements que l'on avait portés et qui notamment sur la question du trafic de drogue, évoquait le renforcement des contrôles notamment aériens et maritimes. Ça n'apparaît pas dans la délibération. Donc, je pense qu'il y a eu un souci. On a voté l'amendement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe, la délib, on ne l'a pas encore.

M. Jean-Christophe ANGELINI

J'en ai reçu une par mail.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, vous l'avez ? Ils ont reçu la délib amendée déjà ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

On la regarde ? Il peut y avoir des soucis de « retranscription ».

Donc moi, j'ai : recueil des amendements, délibération.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Visiblement, c'était bien un amendement et c'est bien dans la délibération que vous avez reçu.

M. Jean-Christophe ANGELINI

C'est en rouge ? Oui, c'est bon, au temps pour moi, ça m'avait échappé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quatrième alinéa me dit-on. Je suis désolée, je n'avais pas la dernière version.

M. Jean-Christophe ANGELINI

C'est bon, je l'ai vu effectivement, un ci hè male.

Deuxièmement, d'accord avec Paul-Félix, 30, 45. Non. « Pour une société libre, apaisée, démocratique, etc. », je pense que lister les mesures, c'est réducteur et puis ça donne au rapport un caractère techno ou technique qui ne correspond pas à l'état d'esprit lors des débats. Très vite.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je vous propose : « Lutte contre les pratiques mafieuses. Proposition pour une société Corse libre, apaisée, démocratique ». Parce qu'on n'est pas sur des mesures, on n'est pas en moyen de mettre en action ce qui est écrit là-dedans. Ce sont des propositions.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est très bien, ça, c'est ce qu'on avait proposé hier soir dès potron-minet. Donc, ça serait : « délibération numéro 25/AC de l'Assemblée de Corse relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société Corse libre, apaisée et démocratique », en français.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je la donne en corse : “ Deliberazione 25/AC di l'Assemblea di Corsica rilativa à a lotta contr'à e pratiche maffiose. Pruposte per una sucietà corsa libera, pacifica è democratica ”.

Donc, si vous en êtes d'accord, on ne va pas re-rédiger. Pardon ?

« Appaciata », peut-être, c'est mieux.

On va demander à l'exécutif s'il est d'accord pour la traduction en corse, plutôt que « pacifica », appaciata ». Vi vâ bè ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Sicuru. Point d'ordre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Hier, quand on a travaillé dans le point 2, on avait prévu pour un souci de cohérence de faire remonter, il y a une mesure qui est : « souhaite accompagner

les maires et présidents d'EPCI dans l'élaboration et l'adoption de documents d'urbanisme conformes aux orientations du PADDUC ».

On avait prévu de faire remonter : « Valide la proposition du Conseil exécutif d'explorer, dans le cadre de la révision du règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires, en concertation avec ceux-ci, la possibilité de renforcer les aides financières aux communes désireuses d'adopter un document d'urbanisme ».

C'est plus logique puisqu'on a un principe, on pose un principe qui est : « accompagner les maires et présidents d'EPCI » et derrière on met « valide l'idée de faire évoluer le règlement pour renforcer les aides financières aux communes désireuses d'adopter un document d'urbanisme ».

Donc, il faut faire remonter, on l'avait prévu hier, ce paragraphe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bon. Est-ce qu'il y a un autre point ? Bien.

Donc, il y a ces deux amendements, enfin un n'est pas véritablement un amendement, le deuxième. Donc, je viens sur le premier, le premier par contre, la délibération initiale est modifiée pour le premier, que ce soit en corse ou en français. Donc sur la proposition du titre. Je ne relis pas. Si vous en êtes d'accord, c'est un amendement oral d'harmonisation.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'Amendement d'harmonisation sur le titre de la délibération est adopté à l'unanimité.

Ensuite, il y a simplement un paragraphe dans la délibération qui remonte, juste pour une cohérence de l'exposé de l'argument.

Nous sommes bien d'accord ? Il n'y a eu aucune modification de l'alinéa en question.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Proposition, traduit en corse, pruposti, micca prupusizione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non mais, tu n'écoutes pas ? Tu n'as pas écouté ?

Ùn aghju durmitu chè trè ore è stò à sente à tuttu u mondu ! Ci simu !

M. le Président Gilles SIMEONI

En plus, elle est de bonne humeur !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et en plus, elle est de très bonne humeur ! Avec moi, il n'y a pas de surprise, a sapete, ùn ci hè micca susprese.

Allora, ci simu ? Avemu tutti l'amendamenti chì sò stati fatti. Avemu un titulu, avemu l'amendamenti, avemu una deliberazione chì v'aghju da leghje avà. Elle arrive. Aspitemu duie minute. Elle arrive, on va vous l'envoyer, mais moi j'ai besoin de la lire aussi.

Dunque, aghju da leghje a deliberazione isciuta di tutti i nostri travagli, micca solu di oghje, ma di parechji mesi relativa à a "lotta contru à e pratiche maffiose : pruposte per una sucietà corsa libera, appaciata è democratica".

« Après en avoir délibéré, l'ASSEMBLEE DE CORSE,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE des travaux des cinq ateliers mis en place dans le cadre du cycle de travail consacré aux *pratiques* mafieuses.

ARTICLE 2 :

EXPRIME ET RÉAFFIRME solennellement la volonté du peuple corse de vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée.

ARTICLE 3 :

CONVIENT de définir comme « pratique mafieuse » toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence, contrainte ou pouvoir d'intimidation, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique, y compris lors des consultations électorales.

ARTICLE 4 :

S'ENGAGE à ériger le refus de ces pratiques mafieuses, et son corollaire, la prééminence de la culture démocratique, comme une priorité de l'action publique de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 :

PROPOSE à l'ensemble des élus de la Corse et des forces vives de la société corse de partager ces objectifs, et de définir et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble permettant de les atteindre.

ARTICLE 6 :

VALIDE, dans leur principe, les mesures listées ci-dessous qui, suite à leur adoption, seront déclinées de façon opérationnelle :

I- Éthique et politiques publiques

DEMANDE au Référent déontologue de travailler avec les élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse afin de poursuivre le projet de l'atelier 1 relatif à la création d'une charte éthique de l'élue(e) de la Collectivité de Corse, *sur la base des pistes suivantes :*

- *Refuser les pressions de type mafieux ;*
- *Faire acte de solidarité chaque fois que des élus ou acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, sont soumis à de telles pressions lorsque leur dimension mafieuse sont avérées ;*
- *Rendre publique de tels agissements lorsqu'ils surviennent ;*
- *Ne jamais faciliter, directement ou indirectement, des collusions, des actes, et/ou des opérations inhérentes aux pratiques mafieuses, dans tous les domaines.*

VALIDE la constitution d'un centre de ressources sur le site internet de la Collectivité de Corse, visant à répertorier, valoriser, et mettre à disposition du public les données disponibles en matière d'éthique et de politique publique, y compris dans le domaine pénal.

VALIDE la création d'une instance consultative « Lutte contre les pratiques mafieuses » *incluant notamment l'ensemble des groupes politiques et*

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour présenter à l'Assemblée de Corse un rapport fixant la composition, les modalités de fonctionnement et attributions de celle-ci, *sous un délai maximum de trois mois.*

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour interroger l'AFA (Agence Française Anticorruption) sur le contenu *et le cahier des charges d'une mission* de conseil de celle-ci auprès de la Collectivité de Corse. Un rapport saisissant l'Assemblée de Corse sera produit pour lui permettre de statuer sur cette proposition.

Cette mission pourra porter sur les activités propres de la Collectivité de Corse, sur celles de ses établissements rattachés et aussi sur les établissements en cours de rattachement comme les chambres de commerce et des métiers.

DONNE ACTE au Conseil exécutif qu'il rendra public le rapport de l'AFA et son rapport annuel de "risque d'atteinte à la probité" dans le respect de la réglementation en vigueur.

II- Secteurs économiques particulièrement exposés

SOUHAITE privilégier, chaque fois que possible, le principe de gestion publique dans les secteurs économiques particulièrement exposés, notamment celui des déchets.

S'ENGAGE à mettre à l'étude, dans le cadre de l'évolution du règlement des aides, une bonification en faveur des collectivités qui choisissent d'opter pour une gestion directe de leurs services publics.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation réglementaire visant à introduire la notion de « bénéfice raisonnable » dans la liste des critères d'appréciation de l'offre fixés par l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, lorsqu'il est question de secteurs stratégiques pour l'économie insulaire, afin d'en expérimenter l'usage, dans le respect des principes de libre concurrence et d'égalité de traitement.

DEMANDE l'application systématique de la notion de bénéfice raisonnable dans le cadre des contrats de délégation de service public passés avec des tiers privés dans l'ensemble des secteurs stratégiques notamment dans le secteur des déchets.

SOUHAITE accompagner les maires et présidents d'EPCI dans l'élaboration et l'adoption de documents d'urbanisme conformes aux orientations du PADDUC,

DEMANDE à l'État d'assumer systématiquement sa mission de contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme,

***DEMANDE** à l'Etat de communiquer à la Collectivité de Corse l'ensemble de ces actes dès leur délivrance,*

***DEMANDE** au Président du Conseil exécutif de Corse d'ester en justice lorsque ces actes sont incompatibles avec le PADDUC.*

***DEMANDE** que la révision du PADDUC intègre dans ses orientations stratégiques la lutte contre les pratiques mafieuses.*

VALIDE la proposition du Conseil exécutif de Corse d'explorer, dans le cadre de la révision du règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires, et en concertation avec ceux-ci, la possibilité de renforcer les aides financières aux communes désireuses d'adopter un document d'urbanisme.

S'ENGAGE à proposer la révision du Règlement Intérieur de la CTPENAF aux fins d'établir les critères autorisant la consommation d'espaces agricoles afin que les autorisations d'urbanisme entraînant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ou d'espaces stratégiques agricoles soient systématiquement soumis à l'avis conforme de la commission y compris dans les parties actuellement urbanisées.

MANDATE le Président du Conseil exécutif pour mettre en œuvre au travers si possible d'une modification simplifiée si cela est possible dans des conditions juridiques sécurisées et en toute hypothèse dans le cadre de la révision du PADDUC les dispositions de l'article L. 4424-11 du CGCT ou d'étudier toute autre possibilités législatives et réglementaire afin de créer de nouveaux espaces stratégiques anti spéculatifs exclusivement dédiés à la résidence principale dans les parties actuellement urbanisées des communes littorales dépourvue de document d'urbanisme et en proie à une pression foncière et immobilière avérée.

SOUHAITE engager, dans le prolongement du SRDE2I, une réflexion associant les intercommunalités de Corse pour mieux favoriser et soutenir les projets créateurs d'emplois et aboutir à une économie plus libre et plus dynamique ;

RÉAFFIRME son attachement au principe d'une fiscalité immobilière renforcée sur les opérations spéculatives, notamment à travers le transfert d'un pouvoir normatif en matière fiscale dans le cadre du processus de révision constitutionnelle en cours.

SOUHAITE la mise en place d'une démarche de rénovation agraire incluant un plan d'action opérationnel pour libérer le foncier agricole, favoriser la remise en culture des espaces en friche et lutter contre l'augmentation des prix des terres agricoles.

RECONNAÎT la politique de la ville comme outil indispensable et complémentaire dans la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux, et **S'ENGAGE** à présenter un Schéma de Développement Urbain Durable pour la période 2025-2030.

III- Drogues et commerces illicites

DEMANDE que la lutte contre la consommation de drogues devienne une grande cause en Corse, en impliquant pleinement la jeunesse.

VALIDE le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et événements recevant du public, relatif au refus de la vente et usage de stupéfiants, autour d'un label « A DROGA INNO ! » et d'une charte associée.

S'ENGAGE à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions.

DEMANDE à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants.

SOUTIENT l'inscription de la Collectivité de Corse au sein du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et autorise la Collectivité de Corse à s'engager auprès de celui-ci dans des démarches susceptibles de concourir aux objectifs du présent rapport.

IV- Pratiques mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques et procédures pénales

ASPIRE à la reconstruction d'un lien de confiance entre les corses et l'institution judiciaire qui pourra se traduire par l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie évoquée par le ministre de la Justice,

RAPPELLE le caractère conflictuel et douloureux de l'histoire judiciaire et politique contemporaine de l'île et demande que cette dimension soit intégrée dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'Etat,

DEMANDE que soit mise en œuvre l'accès des fonctionnaires corses aux emplois de magistrats et de fonctionnaires exerçant au sein des cours et tribunaux de l'île.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L.4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation législative visant à instituer une disposition inspirée de l'article L.4422-41 du code précité concernant le représentant de l'État, afin de l'étendre au Procureur Général près de la Cour d'appel de Bastia, qui pourrait s'exprimer une fois par an devant l'Assemblée de Corse sur la politique pénale menée dans l'île et la situation générale de celle-ci au plan pénal, y compris la criminalité organisée, dans le respect de la séparation des pouvoirs, de la confidentialité des procédures, et des droits de la défense.

« Chaque année, le Procureur Général près la Cour d'appel de Bastia informe l'Assemblée de Corse, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans la Collectivité de Corse. Ce rapport donne lieu à un débat en présence du Procureur Général ».

CONSTATE que les pratiques mafieuses font peser sur la société corse des menaces qui se sont objectivement aggravées,

DEMANDE que la lutte contre ces pratiques soit érigée en priorité, dans le cadre d'une politique pénale globale, cohérente, inscrite dans la durée dotée de moyens matériels et humains conséquents et que les mesures législatives envisagées par le Gouvernement et le Parlement soient respectueuses des droits de la défense et des libertés fondamentales.

APPROUVE l'instauration d'un dialogue institutionnel entre la Collectivité de Corse et les autorités administratives et judiciaires de l'État sur la politique pénale menée en Corse.

CONSTATE que l'évolution de la législation française concernant la confiscation des avoirs et biens criminels étend désormais la liste des bénéficiaires des biens confisqués, comme le souhaitaient les collectifs corses « antimafia »

S'ENGAGE à ce que la Collectivité de Corse, au titre de l'article L. 706-160 alinéa 9 du code de procédure pénale, se porte candidate pour bénéficiaire de l'affectation de biens confisqués, bénéficiant à des projets d'intérêt général concourant à la culture de la légalité et

SOUHAITE que la réutilisation des biens confisqués bénéficie à des projets d'intérêt général à portée sociale et publique et œuvrant dans le domaine caritatif, humanitaire et social

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse pour participer à la réunion de travail prévue au mois de mars 2025 avec la première présidente de la cour d'appel de Bastia et le

procureur général près ladite cour relative au sujet de la criminalité organisée et son traitement en Corse, afin de présenter le travail engagé par les institutions de la Corse ainsi que les constats et propositions exposés dans le présent rapport et de recueillir l'avis du monde judiciaire. »

V- Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

RÉAFFIRME que le combat contre les pratiques mafieuses est fondamentalement un combat éthique, citoyen, moral et culturel.

REAFFIRME le rôle fondamental de la famille, de l'école et de la société dans l'éducation et la transmission des valeurs morales ainsi que l'importance de la valeur travail.

VALIDE la création du prix « Citatanza », centré sur la promotion, dans une dimension bilingue, de la culture de la légalité par la création artistique.

SOUTIENT la proposition d'un partenariat stratégique entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, porté dans le cadre de l'enseignement, notamment bilingue et immersif, et visant au renforcement de la culture démocratique, de l'éducation à la légalité et aux droits de l'Homme, et de l'approche critique des logiques criminelles et mafieuses, telle que présentée dans le rapport.

SOUTIENT l'Università di Corsica dans sa volonté de s'engager dans des actions de mobilisation et de sensibilisation en faveur de la culture de la démocratie et contre les logiques criminelles et mafieuses.

DONNE MANDAT à la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux pour explorer la faisabilité, en partenariat avec l'Académie de Corse, d'un questionnaire destiné à l'enfance et à l'adolescence sur le modèle « Adverse Childhood Experience ».

SOUHAITE solliciter les différents acteurs de la société civile, notamment les autorités spirituelles et religieuses -dans le respect du principe de laïcité- les forces syndicales, associatives, sportives et culturelles pour participer à la prise de conscience et à la mobilisation contre les pratiques mafieuses.

S'ENGAGE à promouvoir une culture de la légalité, de la démocratie, des droits de l'Homme et du « bien commun ».

ARTICLE 7 :

MANDATE le Président pour rendre un rapport annuel présentant l'état des mesures prises et des actions menées suite à cette délibération.

ARTICLE 8 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

M. Romain COLONNA

Explication de vote, Madame la Présidente.

À ringrazià vi.

Vurria, cù assai emuzione, ramintà chì, issu locu quì, da induva no parlemu, ghjè u tempiu di a demucrazia, è ghjè casa cumuna, è casa cumuna vole dì chì ci era u risicu d'andà nant'à issu cartulare, è d'andà ci soli, è mi pare chì cù u vostru aiutu, Signore Presidente, emu fattu entre u nostru populu in a so casa, in a casa cumuna dipoi 2 anni.

Vi vulia, à nome di u gruppu, ringrazià, Signore Presidente, pà a tinuta di i dibattiti ch'avete purtatu dipoi 2 anni, chì a scumessa era tamanta, era maiò è d'apressu à mè, hè stata pocu fatta in iss'Assemblea nantu à d'altri cartulari cù una qualità alta è tamanta cusì. Dunque vi vulia di core, di stintu, ringrazià sinceramente pà a raprisintazione di a nostra Assemblea.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, sò chì v'aghju da dì, a faria di listessa manera s'è fussi statu in l'uppusizione. Puru s'è no semu in seme in a magiurità, è chè no battemu à prò di a Corsica in seme dipoi parechji anni cù tutti quelli chì sò à fiancu à mè.

Vi vurriamu, cù u gruppu ringrazià pà u vostru curagiu puliticu, parchè sò ch'avete fattu à traversu issu raportu è l'ingagiamentu ch'avete pigliatu di purtà un cartulare pà luttà contr'à e pratiche maffiose, l'emu detta, in altrò ùn s'hè micca fatta, è ci vole à avè u curagiu di l'omu puliticu chè vo sete pà purtà issa lotta quì. Ghjè una lotta chì, pensu cum'è a Signora Presidente à l'Assemblea, è voi à l'esecutivu, di volte pensu chì omu si pò pinsà solu.

Vi vulia dì chì ùn sete micca solu in issa storia quì, semu à fiancu à voi, è saremu à fiancu à voi sin'à l'ultimu puntu pà luttà contr'à ciò chì tomba u nostru populu. È a vi vulia dì, torna in modu sinceru, è di core, è di stintu.

Vulia salutà, da issu microfunu quì, u nostru populu, chì s'hè mubilizatu dipoi 2 anni, ancu puru s'è di e volte, à traversu un tale cullettivu, tale associu, ùn emu micca sempre spartutu listesse pusizione, è ancu di grazia aghju a voglia di di, ma vurria, quì dinò à nome di u gruppu ringrazià tutti quelli, è sò numarosi, ùn l'aghju micca da cità chì si sò cù curagiu, forza, impegnati nant'à issu cartulare quì parchè senza elli ùn sariammu micca pussutu andà induva no semu oghje, è ch'elli possinu elli dinò cuntà nantu à a nostra determinazione tutale, ch'ella sippii l'associ, ch'ella sippii i merri, ch'elli sippiinu i cullettivi, tutta a ghjente chì ci anu purtatu, à quandu una manu, à quandu un surrisu, à quandu cuntribuzione, urale è scritte, è ghjè, è ne semu cunvinti à u mumentu chè a dicu, ghjè un opara cullettiva, è un opara cumuna.

Vulia di chì, hè stata detta in cumissione permanente qualchì ghjornu fà, allargata, avia dettu eiu, persunalmente, cù l'altri di u gruppu chì, nantu à issu cartulare quì vuliamu tene assolutamente a pussibilità di u cuncensu. Guasgi à oghje à di un ricunciliu. È ùn ci pudiamu micca parmette di ghjunghje in iss'emiciculu cù e nostre difarenze, è di ùn risorte micca da iss'emiciculu cù sò chì ci unisce da populu. Ciò chì face u bè cumunu, ghjè a nostra vita demucrativa.

È vurria, ùn l'aghju mai fatta ma pensu chì u cartulare a ci cumanda, pruvà à piglià à pena di distanza di pettu à i nostri dibattiti abituali, è vurria à nome di u gruppu salutà l'upposizione, i membri, tutti i membri di l'upposizione, parchè sta notte, ancu puru s'è ùn emu micca forse tutt'à fattu a cuscenza di sò chì ci hè statu sta notte, ma sta notte s'hè passatu qualcosa d'impurtante pà a demucrazia, qualcosa d'impurtante pà a nostra stituzione, è qualcosa d'impurtante pà u nostru populu. Ùn emu micca l'abitudine d'avè 60 amendamenti cusì nant'à un cartulare, semu intruti di notte pagna in a sala 2, sala Edmondu Simeoni, è emu passatu parechje ore à discorre, à scambià, è à truvà a via cumuna, parchè, à u mumentu chè parlu quì, à u mumentu chè parlu quì ùn emu vintu nulla. Ùn emu vintu nulla di pettu à e pratiche maffiose, ma dipoi sta notte, à misura ch'ella avanzava a notte, ci hè vinuta, cun quelli chì ci eranu, è chì sò daretu à mè pà a più parte, è quì accantu, ci hè vinutu una cunvinzione chì, s'ellu hè u principiu, è chì ùn emu vintu nulla par avà, sta notte, aghju capitu qualcosa, chì ùn emu persu nulla. A nostra stituzione ùn hà persu nulla sta notte parchè semu riisciuti à marchjà unu versu l'altru nantu à issu cartulare chì era di i più primurosi. È dunque l'aghju detta, è mi tinia à core di di chì vulia salutà l'inseme di i membri di iss'Assemblea chì, aldilà di e so difarenze anu sappiutu mette u bè cumunu. Cuntinuaremu à uppone ci, di modu demucraticu hè nurmale, ma pà l'intaressi di u nostru populu, semu riisciuti à truvà una via di pace è una via di demucrazia.

Vurria finì, dicendu chì in e nostre intarvinzione, dipoi arrimane, emu parlatu assai di strage, emu parlatu assai di malfatte, emu parlatu assai di morte.

Vi vurria di chì in Corsica, dinò, ci hà da tuccà à parlà di vita. Ci hà da tuccà à parlà di vita parchè u nostru populu, a scrivia Ghjuvan'Teramu Rocchi, in u 1981, quand'ellu scrivia "Machja n'avemu un antra", dicia "Machja n'avemu un antra, di a nostra cultura, "Machja n'avemu un antra, vivu di u nostru vulè". U nostru populu hè vivu di u nostru vulè, hè ciò chì emu da fà, in e seconde à vene, di a traduzione di u nostru vulè cullettivu parchè quì scigliemu a vita, è scigliemu a vita di i nostri zitelli.

Vi dicia chì in Corsica parlemu à spessu di morte, di strage, è ci sò, è facenu di e volte u nostru cutidianu, ma ci hè a vita à ogni passu è ramintemu ci insieme una siconda a visita di u Papa Franciscu cù u mottu "a pace". A pace, è unicamente a pace, è vi vogliu ramintà issa magina di tutti i zitelli chì à pena ch'ellu avia toccu u catrame di l'aeruportu, Papa Franciscu s'hè vistu cù tutti i zitelli di u populu corsu à mezu à a strada soia, è ellu chì vulia binadisce tutti i zitelli.

Vulia ripete una frasa dinò di u deputatu LeoLuca Orlando, quand'ellu hà dettu arrimane, hà dettu assai affari ma hà dettu un affare sopratuttu, hà dettu "si vince contr'à a maffia parchè abbiamo una cultura della vita, alternativa à quella della maffia". Ghjè què chì ci vole à ritene, a nostra cultura di a vita, ne semu capace, quì ghjè a vita di a nostra stituzione, è cumpiaraghju lighjendu vi una strufata ultima di una canzona di u cantadore è pueta Federiccu Poggi, di u gruppu "Voce ventu", quand'ellu scrive :

" Ci purtarete l'odiu, vi cantaremu amore
Purtarete lu neru, vi saremu culore.
Purtarete tristezza, saremu gioia viva.
Purtarete la morte, cantaremu a vita.
Purtarete a morte, cantaremu a vita ”.

Dipoi 2 anni, sta notte, è oghje cù u nostru votu, pruvemu à purtà a vita. Ùn ci hè cà a spiranza, è ùn ci hè cà a vita chì pò avvià i passi di i nostri zitelli, i nostri zitelli cari, è di u nostru populu, è cusì sia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Primu à u votu, quale hè chì vole parlà dinò ?

Valérie !

Mme Valérie BOZZI

Merci, Présidente. Explications de vote.

Nous avons déposé 23 amendements, nous en avons étudié, vous l'avez rappelé, une soixantaine. Un long travail cette nuit et l'intérêt général commandait effectivement de trouver un enjeu, de trouver un accord. Dépasser nos clivages politiques, c'était évidemment l'objectif de ce long travail.

Je crois que nous avons une délibération enrichie de ce travail en commun, ça vient d'être dit par Romain Colonna.

Vous avez ce matin, Monsieur le Président, tendu une main au moment du débat sur le DOB.

Je crois que ce travail de collaboration, effectivement, nous pouvons le poursuivre dans d'autres thèmes, sur d'autres sujets, parce que lorsqu'il s'agit de travailler dans l'intérêt général, nous serons toujours là et toujours prêts à échanger. Je crois que le travail n'en est que positif.

Aujourd'hui, je crois qu'à l'issue de cette session, on peut avoir un espoir sur un avenir moins sombre pour nos enfants et que nous avons peut-être, à notre mesure, allumé la lumière de cette société corse libre, apaisée et démocratique.

Passons maintenant très rapidement à la mise en œuvre de ces mesures que nous avons ensemble élaborées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, d'autres interventions ? Paul-Félix et ensuite Jean-Christophe.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Simplicemente, in duie o trè parolle.

Ùn ci pudemu chè felicità, d'avè truvatu, tutti insemi, a strada di una cuncorda, pè fà prova d'umanità, di vuluntà pulitica, pè fà piantà tutti i guai di u sistema maffiosu.

Ma ùn sò micca felice d'esse statu in l'ubbligazione di fà un tal'testu. S'ellu ùn ci era micca statu u bisognu saria statu meddu. Ma ùn hè micca un testu chì hè contru omi. Hè contru un sistema d'omi.

Eiu mi ramentu e parolle di u Signore Orlando chì hà dettu chì una sucetà v'è bè quand'è i sgaiuffi sò sgaiuffi.

Eiu ciò chè pensu ghjè chì forse dumani, i scrianzati chì cercanu à fà a pulitica cù a forza di a minaccia à morte pidessinu a cuscenza da par iddi, chì ci vole à piantà. Pè u bè di a Corsica, ma dinò pè u bè di i soi, di i so famiddi. Ùn ponu chè purtà dumani chè a morte è addispirenza.

Allora pensu chì tutt'ognunu piddarà a misura di ciò chè no emu fattu.

Pensu chì ci sò quì in iss'Assemblea eletti chì ani fattu bè più sforzi chè d'altri pà co-signà issu testu. Pensu à u gruppu "un soffiu novu". A vi dicu francamente, a socu chì certi ind'è vo ani accittatu i pruposti chì ùn sò micca troppu forse quiddi di a voscia strada naturale in pulitica, è tengu à felicità a noscia capacità à ascultà ci, pè u bè è pè a saluta di u nosciu paese.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu, micca rifà à st'ora quì, è dopu à tant'ore di travagliu e discussione di fondu.

Ramintà semplicemente unepochi di fatti,

Pour nous, à ce stade, deux maîtres mots.

Le premier, humilité.

Le phénomène est complexe. Il est ancien. Il est massif. Il est douloureux. On a débattu ce matin d'opérations budgétaires à la faveur du DOB. On débattera plus tard de Scandola ou d'autres sujets qui s'inscrivent à des degrés divers dans nos champs de compétence et qui nous amènent à prendre des décisions que nous pouvons ou pas appliquer, suivre, évaluer, etc.

Ce dont on a parlé hier n'est en rien comparable. D'abord, parce qu'on l'a dit, c'est une crise, un mal, un sistema maffiosu chì si pò purtà a sucietà sana sana è u populu incun ella. Et donc, ce n'est pas un pan de la société, un secteur en particulier, c'est quelque chose de systémique qui nous ronge tranquillement dans la difficulté, dans la douleur et qui, je le redis, est synonyme de bien des malheurs. Donc ne pas donner à l'extérieur l'impression que, parce qu'on en a délibéré et qu'on s'apprête à priori à le faire à l'unanimité, on a mis ce problème derrière nous.

Des propos magistraux di u Signoru Orlando, je retiendrai pour ma part deux choses, même si l'on pourrait en évoquer des dizaines.

La première, c'est la réflexion sur le pouvoir. Je ne vais pas ici entrer dans un débat philosophico-politique, mais il m'est arrivé, comme je le crois, pour tant d'autres ici, de m'interroger sur ces régions abandonnées des hommes et des dieux, dans lesquelles l'investissement public, le tourisme, la spéculation immobilière ou foncière, les flux officiels ou parallèles étaient très, très peu denses, mais dans lesquelles pourtant très régulièrement, brulaient des commerces et même, bien malheureusement, mouraient des hommes.

Bien sûr qu'il y a cette question du gain, de l'argent roi et des profits dont on connaît l'origine et parfois la destination, mais il y a aussi, et je le retiens très fortement de l'intervention d'hier, une relation au pouvoir. Et dire de cette mafia quel est un pouvoir parallèle ou un pouvoir en soi, c'est bien sûr interroger notre société face à l'avenir, mais également interroger ceux qui parmi nous pensent, à juste raison à priori, que le droit, l'élection, le suffrage universel leur confèrent des prérogatives.

Nous, nous pouvons décider, délibérer, financer.

Eux, ils peuvent extorquer, déstabiliser, assassiner, et leur pouvoir est sans commune mesure avec le nôtre, car il leur suffit d'une décision, pour nous d'un drame, pour qu'une société tout entière, quels que soient ses ressources, ses capacités, son dynamisme soit brutalement et immédiatement vitrifiée, voire mise à l'arrêt.

Donc, je crois que cette leçon-là de vie, elle est extrêmement puissante.

La deuxième chose, c'est qu'on parle pour une génération. Ça, il faut le dire. Parce que si on donne l'impression qu'on a délibéré aujourd'hui et qu'en appliquant doctement, méthodiquement les 20, les 30, les 45, les 82 mesures, on va mécaniquement mesurer le recul du phénomène mafieux, des pratiques mafieuses, pour reprendre le terme consacré comme on le ferait d'un autre sujet, on se trompe, et ce n'est pas le plus grave, le plus embêtant, c'est qu'on trompe les gens.

Pour faire reculer le culte de la violence, le culte des armes, l'attrait d'un pouvoir parallèle, il faut, bien sûr par des mesures d'ordre judiciaire, bien sûr par des mesures d'ordre éducatif, culturel, sportif, économique, conjuguer des milliers de gestes qui, mis bout à bout, peut-être, en tous les cas je pense qu'on peut le croire, le vouloir, en rêver, changeront ce pays.

Il n'y aura pas de grand soir, on ne se lèvera pas un matin avec un pays débarrassé comme par enchantement de l'emprise ou du péril mafieux. Non. Mais par contre, nos enfants, nos petits-enfants, nous-mêmes connaissons-nous dans quelques temps ce pays-là que nous aurons patiemment construit et dont le rapport

que nous nous apprêtons à voter sera en quelque sorte le point d'entrée et la feuille de route.

Terminez donc avec cette idée d'humilité, et en même temps, parce que l'un ne va pas sans l'autre, pour notre part et pour ceux que nous représentons, de très grande détermination.

Ce rapport interpelle l'État, Monsieur Darmanin a dit des choses hier, le peuple dont nous sommes les représentants, mais pas seulement, la classe politique et puis il en appelle à quelque chose qui est sacré à nos yeux : la liberté individuelle. La responsabilité individuelle.

Chacun doit mesurer tout autour de lui, les pas à accomplir. Et je crois que notre peuple, de proche en proche, il peut regagner cette confiance et cette idée que l'espoir est désormais permis.

Terminer sur une idée. On a beaucoup milité, et quand je dis « on », c'est collectif, je ne parle pas que du groupe que j'ai l'honneur de présider, pour un point d'équilibre entre la capacité collective à affronter le mal et le respect, ça a été dit, des libertés individuelles, on a hésité à en reprendre les termes, des droits de la défense et, pour le dire autrement, d'une société de droit.

On n'a pas cédé là-dessus et on s'est collectivement rendu un immense service, parce que renoncer au droit pour prétendre aller contre un quelconque phénomène, c'est, chacun le sait, poser les jalons de difficultés à venir.

Donc, conclure en ces termes, en ayant été un peu long : humilité, une génération, des mesures complexes, mais que l'on va tous, je crois, s'attacher à mettre en œuvre, une très, très grande détermination pour ce qui nous concerne. Et enfin cette idée, parce qu'on a connu beaucoup de débats de cet ordre-là, que celui-là, peut-être, il peut marquer le début d'une mutation de la société. Mais je le redis, il suppose pour devenir une pleine réalité, que chacun contribue.

Le peuple corse, à travers les gens qui le représentent ici, a éclairé un chemin ; reste maintenant à celles et ceux qui en partagent la responsabilité, l'État dans le domaine régalién et tant d'autres, d'en faire autant.

Je crois que l'horizon, le champ des possibles sont désormais ouverts. On le verra dès ce soir et dès demain matin.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Vulia semplicemente di a mo fiertà per issu travaglione cullettivu. Crede ch'ellu serà u principiu d'un andatura nova è diritta per a nostra cullettività è a nostra sucetà corsa.

Spergu chì i Corsi seranu suddisfati di u nostru travagliu, chì manda un messagiu di speranza pè tutti quelli chì sò impeuriti.

Avà, per ch'ellu ùn ci sia più una mamma chì pienghjì una figliola di 18 anni, ci tocca à mette la in ballu incù pacienza, mudestia, è travagliu tutti i ghjorni.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Donc, je pense que tous les groupes se sont exprimés.

Je voudrais dire deux mots, vraiment deux mots.

Loin de moi, bien évidemment, d'un satisfecit béat ou angélique, mais depuis des mois, il faut bien le reconnaître, cette institution, Assemblée de Corse et Conseil exécutif ont travaillé de manière exceptionnelle à tout point de vue sur ce sujet, sur ce fléau, sur ce danger.

Exceptionnelle, sur le plan de la forme, puisque souvenez-vous, depuis la session extraordinaire de novembre 2022, nous avons innové, nous avons travaillé différemment, nous nous sommes donné les moyens de répondre aux attentes, aux alertes lancées par les collectifs antimafias, notamment.

Sur le fond aussi, un travail exceptionnel qui n'a été fait nulle part ailleurs, avec un approfondissement très, très important de toutes les thématiques, de toutes les difficultés, une volonté de défaire tous les nœuds et tous les obstacles aussi qui surgissent au fur et à mesure lorsqu'on entre dans le détail des différentes dimensions de ce sujet qui est inévitablement multidimensionnel.

Je voudrais formuler quand même des remerciements.

D'abord à l'endroit des collectifs qui font leur travail de lanceurs d'alerte, qui nous interpellent, qui nous secouent parfois aussi. Et nous avons quand même réussi à travailler ensemble et c'est important, et nous continuerons de le faire.

Je souhaite remercier les conseils consultatifs, que ce soit le Conseil économique, social et culturel et environnemental, mais également l'Assemblea di a Giuventù qui, bien qu'ayant émis un avis un peu difficile, s'est emparée avec passion du sujet, et c'est parce qu'ils sont passionnés et qu'ils sont inquiets qu'ils ont fait part de cette inquiétude, et je crois que c'est comme ça qu'il faut le prendre. Et ils sont prêts bien évidemment, M. le Président à continuer à travailler avec nous.

Je voudrais avoir aussi une pensée amicale pour mes deux prédécesseurs, dans l'ordre, chronologiquement, Dominique Bucchini d'une part, et Jean-Guy Talamoni, qui avaient travaillé sur la question de la violence. Dominique Bucchini qui était allé dans les écoles, je le sais, avec notamment Anne Labertrandie ici présente.

Et puis évidemment, je vous remercie, Monsieur le Président de l'Exécutif, de m'avoir entraînée dans cette expédition, dans cette aventure. Il y a des matins je me demande pourquoi je vous ai suivi et puis après, au fur et à mesure, je commence à comprendre, même si c'est des fois, je le sais, très difficile et je sais ô combien, alors il y a tout le travail avant ce rapport, mais la volumétrie de ce rapport et sa qualité peut-être inégale, comme certains l'ont souligné, mais démontre à quel point, avec passion, vous vous êtes emparé du sujet en tant qu'homme politique, bien sûr, responsable, soucieux du devenir de la Corse et des Corses, mais aussi en tant qu'avocat, père également. Et de cela, je vous en remercie, pour toute cette conviction que vous y mettez et que vous partagez avec nous.

Je voudrais remercier aussi Leoluca Orlando qui, hier, nous a fait part de son expérience, qui a été un véritable bonheur dans ces moments sombres et difficiles. Je crois que tout le monde a pu « profiter » de lui, parce qu'il est allé à la rencontre de tous. Je l'ai vu discuter avec tout le monde et c'est vraiment, il n'y a pas d'autres mots, une très belle personne. Non seulement un grand politique, un grand homme, mais une très belle personne et un cœur, vraiment... Alors il a un cœur à droite puisque, il n'en fait pas mystère, il a une inversion des organes qui a été révélée d'ailleurs par Corse Matin et il est vraiment atypique à tout point de vue, et je crois que c'est ce qui lui donne sa force, sa force pour affronter ce qu'il a affronté dans la vie. Et ça, c'est quand même quelque chose d'exceptionnel.

Très rapidement, le résultat est là, on a beaucoup travaillé et on a encore du travail tout à l'heure.

Le résultat est là. C'est un véritable résultat collectif, avec un véritable travail parlementaire, sur lequel on pourrait dire beaucoup de choses sur le plan strictement méthodologique, mais en tous les cas, ça a fonctionné et je souhaite, comme l'a dit Valérie Bozzi, que nous puissions le renouveler, à une heure moins tardive de la nuit peut-être et un peu mieux organisés, mais qui peut nous permettre, en travaillant, et travailler, c'est d'abord en politique, échanger, avec un peu plus de temps, de faire converger, on peut ne pas être d'accord, mais faire converger nos convictions et trouver les points d'équilibre nécessaires, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux tels que celui-ci.

Donc, nous vivons un moment qui, à mon sens, est un moment fort exceptionnel.

Je tenais à remercier les présidents de groupes pour votre travail, pour votre assiduité aussi, pour votre implication et puis pour votre compréhension aussi.

Et remercier bien évidemment, les services qui nous ont accompagnés et pas depuis cette nuit, mais qui nous ont accompagnés depuis plusieurs mois sur ce sujet-là. Ils ont même été eux-aussi surpris de la méthode.

Remercier particulièrement mon cabinet, la directrice de cabinet Lesia Sargentini, Laura, Hugo et tous les autres pour le travail réalisé.

Remercier aussi les conseillers exécutifs, mais également l'administration, le secrétariat général du Conseil exécutif et le cabinet du président.

Juste un mot, et je vais filer deux minutes, si vous le permettez, la métaphore de la pratique de l'alpinisme. Je dirais dans ce cas-là que nous avons franchi une étape, mais soyez-en certains, et Jean-Christophe l'a bien dit, il y a un Everest à gravir, et nous ne sommes même pas au camp de base. Je pense que nous ne nous sommes même pas au camp de base malgré le travail réalisé, malgré cette précieuse délibération que, j'espère, nous verrons votée à l'unanimité.

Nous ne sommes pas au camp de base, mais par contre nous nous sommes donné les moyens, les outils pour pouvoir aller plus loin et je crois que c'est important, une délibération, des convictions et surtout l'idée que nous ne sommes pas seuls.

Cette expédition n'en est qu'à ses débuts, mais ce que nous devons dire et répéter, c'est que cette ascension, qui s'annonce difficile, est la seule voie possible véritablement.

Elle sera difficile, parsemée d'obstacles, d'efforts à réaliser, de travail, encore de longues heures de débats et de travail ensemble, mais aussi d'honnêteté, de solidarité, de confiance, ça a été dit, de courage de tous les acteurs de la cordée. Lorsqu'on est en cordée, il y a un premier de cordée, souvenez-vous de cet ouvrage magnifique de Frison-Roche, il y a un premier de cordée, mais chacun est solidaire de l'autre et dépend de l'autre. Quand un dévisse, tout le monde dévisse.

Et donc, c'est tous ensemble qu'il faut qu'on avance et qu'on tienne véritablement le cap malgré toutes les difficultés qui s'hérisseront sur notre trajet. Parce qu'il faut le dire, il n'y a pas d'autre voie. Il n'y a pas d'autre voie et il faut le dire et le répéter.

L'autre voie, celle que nous refusons, n'est faite que de larmes, de sang, de prison, d'emprise, d'assujettissement, de perte de liberté et de malheur. Et je crois que ce que nous avons réussi à faire ensemble, c'est que, à travers le rapport, encore merci Monsieur le Président de l'exécutif, les amendements et cette délibération, nous avons réussi à monter une cordée qui maintenant doit continuer à gravir toutes les étapes du long chemin, vers un ciel magnifique et ensoleillé.

À ringrazià vi.

Monsieur le Président, si vous souhaitez vous exprimer et ensuite nous passerons au vote.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil exécutif de Corse,

C'est, nous en avons conscience, un moment politique important.

Nous sommes allés vers ce dossier, vers ce travail et vers cette décision en ayant conscience de la difficulté de la tâche, des attentes, des inquiétudes.

Lorsque nous nous sommes exprimés, nous pensions les uns et les autres à ce qu'il y a en arrière-plan de drames, de larmes, de douleurs. Nous l'avons fait les uns et les autres avec pudeur.

Beaucoup de Corses, tous les Corses s'inquiètent de la situation actuelle. Et beaucoup de Corses se disent « mais que peut-on faire ? ». Et nous le savons, avant le rendez-vous d'hier et d'aujourd'hui, la crainte était forte et peut-être la partageons nous-mêmes un peu, que notre session ne soit que l'occasion de parler, d'évoquer à travers les mots.

Je crois que nous avons choisi ensemble un autre chemin.

Le moment politique est important, d'abord à travers ce que nous ont apporté ceux qui ont participé et qui ne font pas partie de cette assemblée. Je crois que Leoluca Orlando a eu des mots importants, puissants, qui résonneront encore longtemps dans nos têtes et à propos desquels nous avons à réfléchir.

Mais si je devais résumer en un mot : il est venu nous dire qu'on peut s'extirper de l'enfer.

Palerme en 1982, c'était l'enfer.

Il est vivant aujourd'hui et il a promu et développé une culture de la vie.

Il y a eu ensuite la présence du ministre, Gérard Darmanin, qui a donné, à la session d'hier une dimension supplémentaire au plan politique. Gérard Darmanin nous a dit des choses fortes et importantes, en sa qualité de ministre de la Justice et de garde des Sceaux, des choses avec lesquelles on peut être totalement d'accord, d'autres sur lesquelles il convient de s'interroger. On verra ce que seront les décisions des parlementaires, ce que seront les choix du gouvernement. On verra aussi ce que sera l'action des autorités judiciaires et administratives dans les mois et dans les années à venir. Mais en tout cas, il nous a dit qu'il y avait, du côté de l'État, une volonté d'ériger la lutte contre les pratiques mafieuses en priorité.

Et puis, il nous a dit aussi que l'existence de ce phénomène n'était en rien de nature à devoir nous dissuader de continuer sur le chemin de l'émancipation et, pour ce qui nous concerne, sur le chemin de l'autonomie. Et j'en suis persuadé, l'autonomie est aussi un moyen de renforcer nos prérogatives et nos pouvoirs pour faire prévaloir l'intérêt général, y compris dans le cadre d'une relation loyale avec l'État qui a vocation à exercer sans faiblesse, mais dans le respect des droits de la défense et des libertés fondamentales, ses compétences régaliennes et notamment celles relatives au pouvoir d'enquête et au pouvoir de juger.

Et puis, il y a ce que nous avons fait ensemble. Ce que nous avons fait ensemble depuis 2 ans, ce que nous avons fait avec d'autres, celles et ceux qui ont participé à ce travail, les collectifs et bien sûr la Ligue des droits de l'homme qui est présente aujourd'hui, et les instances consultatives, toutes celles et tous ceux dont les noms et qualités figurent dans les centaines de pages de réflexion et d'audition qui ont été conduites et qui figurent en annexe de nos travaux d'aujourd'hui.

Alors, moi je crois que ce qui est important, c'est que d'abord, nous avons défini de façon à la fois très claire, très précise et très large ce que sont les pratiques mafieuses, en quoi elles menacent la cohésion de cette société.

Et puis non seulement nous avons nommé le mal, mais nous avons également affirmé que nous refusons ces pratiques. Et puis nous avons mis en contrepoint, ce que nous voulons et qui, à mon avis, est presque aussi important, peut-être même plus important que de refuser les pratiques mafieuses, c'est de réaffirmer que nous voulons une société corse, libre, apaisée et démocratique.

Et puis le troisième point, c'est que nous avons affirmé, mais aujourd'hui nous donnons une direction et c'est en cela à mon avis que notre décision d'aujourd'hui ouvre des horizons d'espoir insoupçonnés pour nous-mêmes, pour celles et ceux qui nous ont élus et pour celles et ceux qui doutaient. Nous ne sommes pas seulement dans le verbe et la parole, nous sommes dans la vision stratégique, nous sommes dans l'action, nous sommes dans la définition et demain, dans les heures à venir, tout de suite, dans la mise en œuvre d'un plan opérationnel et d'une stratégie d'ensemble. Ça, c'est essentiel.

Je me joins aux remerciements qui ont été adressés à l'ensemble des contributeurs et participants.

Je vais avoir un mot particulier, bien sûr, pour les élus de l'Assemblée de Corse et singulièrement pour les élus de l'opposition, parce que ce que nous nous apprêtons à faire n'aurait en aucun cas eu la même portée, si nous n'avions pas parlé d'une seule voix, et pour parler d'une seule voix, nous avons su les uns et les autres faire la part de chemin qui était indispensable.

Moi, je suis heureux aussi parce que sur l'essentiel, ce rapport correspond à ce que je pensais, à ce que nous pensons comme fondamental, y compris lorsque nous nous sommes refusés à faire le choix de ce qui peut apparaître une facilité ou écraser la réflexion.

Vouloir une société corse libre et démocratique, c'est aussi, et je le dis très tranquillement, rappeler que, y compris pour combattre le mal, il faut toujours le rempart et la force de la loi. Toujours.

Donc bien sûr, il nous reste beaucoup à faire. Bien sûr, il nous reste beaucoup à faire, mais ce que nous nous apprêtons à faire ensemble donne aussi, et je termine, à nos institutions, aux institutions de la Corse, une dimension que peut-être jusqu'à aujourd'hui elles n'ont jamais eue, et cela s'est vu à la fois dans le regard et dans les mots de Leoluca Orlando, dans le regard et dans les mots du ministre de l'Intérieur, hier ministre de l'Intérieur, aujourd'hui ministre de la Justice.

Les institutions, c'est important, elles dépassent les opinions, elles transcendent la trajectoire des femmes et des hommes, elles nous obligent, elles nous imposent d'être à la hauteur des enjeux et aujourd'hui, nous le sommes.

Et moi je pense à ces dizaines de milliers de Corses, à ces parents, à ces grands-parents, à ces mères, à ces enfants qui sans doute ce soir et demain vont se dire que oui, un chemin est possible.

Rendre le chemin possible, c'est ce que nous allons faire.

Emprunter le chemin, c'est ce qui nous attend à partir de demain, emprunter le chemin ensemble pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, je vais soumettre au vote la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, **la délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Donc, on respire un grand coup.

Voilà. Et puis je vais me tourner vers l'Exécutif pour savoir quel rapport il va vouloir présenter. C'est à vous de voir.

Je fais juste un petit point de deux minutes avec le secrétariat général concernant la commission permanente.

Alors s'il vous plaît, on va suspendre 5 minutes pour différentes raisons techniques et autres. J'ai besoin de voir les présidents de groupes « Avanzemu » et « Core in fronte », s'il vous plaît, merci.

La séance est suspendue à 18 h 15 et reprise à 19 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Rejoignez vos places, s'il vous plaît.

Je vais vous demander, s'il vous plaît, de bien vouloir accepter la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée, que ce soit pour hier et pour ce soir, d'autant que les heures de travail ont été longues et nocturnes.

**DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL
DES PERSONNELS DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
POUR LES JOURNEES DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La dérogation est ACCORDEE. Merci.

Alors juste avant de passer la parole à l'exécutif, je vous rappelle que nous avons à l'ordre du jour et je vous ai saisis tout à l'heure pour ce qui est du renouvellement de la commission permanente.

Je ne vais pas ouvrir de débats au moment où je vous parle, parce que je voudrais que l'exécutif passe ses rapports. Mais néanmoins, l'heure, la fameuse heure de battement est largement écoulée.

Visiblement, je n'ai pas de liste commune entre les groupes, en tout cas rien n'est parvenu au secrétariat. Il y avait une possibilité d'avoir une liste commune. Je n'ai pas de liste commune, il y a des propositions de 3 groupes, il nous manque un groupe qui ne participe pas à la liste commune.

Donc, est-ce que le groupe veut s'exprimer ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le groupe « Core in fronte, en l'état, ne présente pas de candidats à la commission permanente.

Il considère qu'il y a, d'une part, un problème lorsqu'il y a concomitance entre un membre de la commission permanente et le rôle de président du groupe, et qu'il y a une unicité de personnes, qu'il n'y a pas de statut de président de groupe, qu'il y a des reproches permanents et arbitraires de mauvais travail, de non-représentation et d'absences. Moi, je le considère globalement pour le groupe « Core in fronte », comme une insulte au mandat de parlementaire et au travail que nous faisons.

Je le dis franchement, ce n'est pas un principe, c'est une position ferme.

D'autre part, la commission permanente a un comportement arbitraire et dominant sur le choix des dossiers qui sont passés en session plénière ou des dossiers qui sont passés en session secondaire, à savoir la commission permanente.

Je pensais qu'il y avait un *modus vivendi* et que lorsqu'il y avait une demande, on avait acté qu'on demanderait à faire passer un dossier en session plénière.

Donc, moi je demande une révision complète du règlement intérieur pour que le libre arbitre de la présidence et de l'exécutif soit contingenté par un droit de veto d'un groupe ou d'un conseiller de la commission permanente.

Vous voulez travailler avec nous ? Vous voulez partager le pouvoir ? Moi, je vous donne des règles. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas demander, nous, à ce qu'un dossier bascule de l'un à l'autre.

Je crois que ça fait partie des choses. Peut-être qu'on est excessifs, mais c'est ce qu'on demande et je pense que c'est légitime, parce que par deux fois, il y a eu des demandes qui n'émanaient pas du groupe « Core in fronte », qui ont été refusées et moi, je trouve que ce n'est pas acceptable.

Moi, je ne veux pas avoir le fait du prince, le fait majoritaire qui s'oppose à des logiques d'organisation de travail dans la Collectivité territoriale.

Ensuite, j'estime que ce statut de président de groupe, au vu de la charge de travail qui a été induite par tous les échanges que nous avons eus internationaux entre Paris et la Corse, ça doit mériter de la circonspection et la notion d'absence « excusé permanent ». Point.

C'est une position, elle est peut-être irrecevable, mais je pense qu'elle est logique et politique.

A partir de là, vous avez la main, Madame, vous me répondez-vous me dites ce que vous comptez faire. On fait une suspension de séance et nous verrons. Sinon en l'état, nous restons absents de la commission permanente.

On n'est pas le groupe des Chamallows, hein !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ni moi une présidente bisounours.

Donc, je prends acte de votre non-candidature.

Nous avons de toute façon 1 heure, là, je suis obligée d'en parler maintenant et après je passerai la parole à l'exécutif pour présenter son rapport. Donc il y a 1 heure de battement pour présenter les listes et mettre en place les opérations de vote ou de trouver un accord.

Vous m'avez interpellée par écrit et vous évoquez deux sujets qui sont différents et qui sont disjoints, un qui a trait à un statut, j'ai noté, de président de groupe qui vous octroierait des possibilités de statut de permanent ou d'absent permanent, ce que je n'ai jamais entendu dans...

(Brouhaha)

Non, vous permettez que je termine ? Merci.

Donc qui n'existe nulle. Je ne l'ai vu dans quelque institution ou organisation que ce soit. Ça, c'est la première chose et vous le savez très bien, cela n'existe pas.

Deuxièmement, je n'applique que le code général des collectivités locales et le règlement intérieur qui gère nos absences, nos présences, que nous avons votées tous à l'unanimité.

Je peux comprendre, Monsieur le président de groupe, Cher Collègue, je peux comprendre que parfois, pour un petit groupe, c'est difficile, parce que je suis dans votre situation au Comité des Régions, donc je comprends très bien, et les voyages ne sont pas Bastia-Ajaccio en l'occurrence, il faut monter à Bruxelles pour siéger et être dans les commissions permanentes, dans le bureau du Comité des régions, c'est beaucoup plus lourd que ce que vous pouvez connaître aussi par ailleurs.

Donc, je sais très bien que pour un petit groupe, c'est compliqué d'être partout. Il y a beaucoup de réunions. Mais en aucun cas, puisque là vous ciblez précisément la commission permanente organisationnelle qui se réunit 15 jours avant la date de la session pour fixer la date de la session, qui n'est pas bien lourde, elle ne dure pas longtemps, mais aussi la commission permanente organisationnelle du mercredi et la commission permanente décisionnaire du mercredi après-midi, je comprends que parfois, vous ne puissiez pas y être, mais il y a une gestion des absences qui est la même pour tous et qui a été décidée par tout le monde.

Je comprends aussi, et même à l'usage moi-même sur certaines choses j'aurais des choses à dire, qu'au terme de 3 ans que nous siégeons, il y a peut-être nécessité, nous avons revu notre règlement intérieur, peut-être que sur certains points, il y a des choses où il faut recalculer le règlement intérieur. Il n'y a pas que ce point-là d'ailleurs.

Pour moi, un statut de permanent absent ou absent permanent, je ne vois pas comment... On en rediscutera, on ne va pas ouvrir le sujet là-dessus. Mais il y a peut-être des choses à revoir. Il n'y a pas par exemple deux présidents dans un groupe et moi, je suis prête à considérer, compte tenu de l'implication des présidents par ailleurs, dans d'autres collectivités, etc., qu'il y ait un président, un vice-président. Il y a des conférences des présidents où j'accepte bien volontiers qu'un président qui n'est pas là ou presque jamais là envoie un représentant. Je n'ai jamais refusé cela. Toutes les réunions, j'ai trouvé les moyens et la souplesse nécessaire pour que les groupes, tous les groupes, et a fortiori les groupes d'opposition, puissent être à l'aise et puissent fonctionner.

Donc, sur cet aspect-là que vous personnalisez sur votre statut de membre président, on aura des choses à se dire et nous les dirons en Conférence des présidents, comme nous l'avons toujours fait, me semble-t-il, et peut-être qu'il faudra faire évoluer le règlement intérieur sur plusieurs points, présidents, vice-présidents et beaucoup d'autres choses, les non-inscrits, etc. D'ailleurs, sur les non-inscrits, le ministre Darmanin, l'autre jour me faisait remarquer qu'il y avait une très grande souplesse, il était surpris que Pierre puisse intervenir. Il m'a dit « il y a un autre groupe ? », je lui ai dit « non, il y a un homme, il a besoin de s'exprimer » et d'ailleurs, je vous l'ai dit après.

Donc, moi je trouve que nous avons réussi collectivement, malgré le fait majoritaire, malgré la part de pouvoir certes que vous avez, mais qui est proportionnelle à ce que vous a conféré le peuple, nous avons trouvé des modus operandi qui nous ont permis de fonctionner en toutes circonstances. En toutes circonstances. Ça, c'est pour la situation.

Maintenant, sur la question qui est adressée aussi à l'exécutif, je dirais, du passage de rapports de la CPD à la session plénière, ou de la plénière à la CPD, il y a toujours eu des discussions, il y a des propositions qui sont faites en CPD pour ceux qui êtes en CPD. Il y a des discussions qui ont lieu. Il y a des fois où l'exécutif accepte, il a ses raisons. Il y a des fois où l'exécutif refuse. Mais je ferai le calcul, je suis une femme de statistiques, il n'y a pas de problème, le nombre de fois où nous avons accepté les propositions, en l'occurrence de Saveriu, de Julia et d'autres, de faire passer des rapports est très important. Lorsque vous avez réclamé le passage de la commission à la plénière ou de la plénière à la commission, il n'y a jamais eu de problème majeur. Je crois que l'exécutif, dans 90 % ou 95 % des cas, de mémoire, Serge Tomi peut vous le dire, on a accepté vos propositions.

Donc, moi, je vais clore le débat là.

Je pense que j'ai d'autres arguments juridiques, les articles et tout ça, mais vous avez raison, on ne va pas parler droit uniquement, on va parler façon de faire, travail ensemble et je ne veux pas rester sur un point négatif après l'excellent travail que nous avons fait collectivement. Donc on s'arrête là.

Vous avez maintenant 1 heure devant vous, il est 19h10, pour nous dire ce qu'il en est de la suite. Donc entendez-vous entre présidents de groupe ; je ne m'en mêle pas pour ce qui est de la commission permanente.

Mais je suis prête à réfléchir, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Président, avec la Conférence des présidents, au problème que vous venez de soulever.

Bien. Donc, je vais passer la parole à l'exécutif pour savoir quel rapport il souhaite voir passer.

Anne-Laure Santucci, vous avez la parole.

CULTURA / CULTURE

Raportu n° 034 : Compra da a Cullettività di Corsica di a « Pala d'altare di Curbara », opera attribuita à u pittore Giovanni MAZONE

Rapport n° 034 : Acquisition par le Collectivité de Corse du « Retable de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Signora Presidente, cari cullegghi,

Stu cartulare si scrive dopu à un primu passu chì ghjè statu fattu incù a Madonna di Brandu, prugettu purtatu da a nostra cullega Antonia Luciani.

Eri Brandu, oghje Curbara, forse dumane d'altri tesori, chì ripigliaranu una piazza in casa soia.

Hà dettu eri Gianluca Orlando chì si cumbatte a maffia, non soladimente incù a ripressione ma dinù incù a cultura.

Stu cartulare ci rallegra pà dui affari.

U primu, cum'è l'hà detta a pressa cutidiana, ghjè u ritornu in terra corsa di un opera pitturale di prima trinca, esiliata dapoì anni è anni, è scunniciuta da i Corsi. U ritornu in casa soia, in Curbara, à nantu à l'altare, per e feste patronale, è in u Museu di a Corsica, di modu permanente pè tutti i Corsi, pè e famiglie, pè i zitelli di e scole, pè i liceani, è pè i più anziani. Ch'elli scupressinu l'arte è a billezza di l'opere artistiche di i nostri lochi paisani, sacralizati. Una lascita patrimoniale, cum'è un filu tissutu, incù tant'altri, u filu di a nostra identità.

Avete lessu issu raportu, è vuleria salutà e pusizione chè vo avete pigliatu, in cumissione, à prò di sta cumprera.

Ringrazieghju dinù u CESEC per u so pusiziunamentu. Ci dice ch'ellu ci vole incuragì a nostra pulitica culturale, ch'ellu ci vole sperte l'opere artistiche incù tutti, è ch'ellu ci vole assicurà u so finanziamentu.

Sapete tutti chì dapoì 2002, a cumpetenze patrimoniale hè data à a Cullettività di Corsica. Quessa, ella, face un travaglione à nantu à u patrimoniu, è a mubilia, incù u dispusitivu chjamatu "legnu sacru".

Di modu generale, dappoi 20 anni, hè crisciutu l'ingaggiamentu di a Cullettività di Corsica, à prò di a cultura passendu, per esempiu, in funziunamentu, di 5 milioni à 14 oghje. Una pulitica ambiziosa, chì affonda e so radiche ind'è i territorii, à favore di i territorii, è à fiancu à tutti l'attori di sti territorii.

Stu pala d'altare, fattu in u 1480, arricchiscerà u nostru patrimoniu, di sicuru.

Ma, dopu avè ascultatu eri e parolle di u merre di Palermu, femu oghje a scumessa, quella di a cultura, a cultura chì ci rende libari, è chì ci face vince di pettu à a Maffia. È intantu, u pala d'altare, a Madonna incù u Bambinu è l'anghjuli musicanti hà da francà u mare, da u Bass Museum di Miami, sin'à u Museu di a Corsica in Corti, è dopu in Curbara.

Eccu duie parolle di presentazione di stu cartulare, postu chì tuttu u mondu l'hà lessu.

À ringrazià vi assai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, cara cunsigliera.

Cuminciate incù un bellu raportu voi a vostra carriera di cunsigliere esecutiva!

Brava! À ringrazià vi.

Allora, ci hè un avisu di u CESEC. Ma ùn sò micca induv'ellu hè. Pensu ch'ellu hè favorevule. Ùn l'aghju micca. Vi diceraghju dopu.

Dopu ci hè un raportu di a cumissione di l'educazione, è dopu ci ne serà unu di a cumissione di e finenze, è serà u Presidente chì hà da leghje.

Allora, a cumissione di l'educazione, a cultura, è a cuesione suciale, Muriel Fagni... nò, ghjè Frederique chì hà da leghje, scusate, Frederique Densari.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par M. Félix BACCI, Directeur adjoint des sites archéologiques et des musées.

Mme Evelyne GALLONI D'ISTRIA a souligné le coté émouvant émanant de ce rapport avec la restitution d'une œuvre du patrimoine de la Corse.

Mme Marie Claude BRANCA s'est, elle aussi réjouie de ce retour sur la terre corse.

Elle a souhaité savoir si des projets de récupération d'autres œuvres étaient envisagés et s'est interrogée sur le lieu de l'exposition de ce retable, ainsi que sur les possibilités pour les élèves d'admirer ce chef d'œuvre.

M. Félix BACCI, a précisé que des veilles étaient toujours en cours dans différents musées par les directions du patrimoine.

Concernant les scolaires et nonobstant le côté financier, il a aussi souligné l'importance de l'investissement du capital humain et estimé qu'il pourrait être envisager une présentation si la demande en était faite.

Une équipe de médiation était prévue à cet effet au musée de la Corse.

Mme Muriel FAGNI a demandé si symboliquement, cette œuvre avait vocation à être exposé à Curbara.

M. Félix BACCI, a précisé, qu'il pourrait être envisager avec les précautions qui s'imposent, un partenariat avec la commune pour déposer le retable dans son village d'origine.

Concernant l'exposition au musée de la Corse, une réflexion était actuellement menée avec le Conseil scientifique pour la mise en place de la galerie permanente avec une salle dédiée aux acquisitions récentes de ces œuvres majeures.

M. Saveriu LUCIANI s'est félicité de cette belle acquisition en soulignant que les œuvres récupérées étaient souvent liées à l'église.

De fait, il a estimé qu'il serait judicieux que ces trésors puissent rejoindre leur commune d'origine lors des célébrations patronales et religieuses.

Mme Vanina LE BOMIN s'est interrogée sur l'utilité du passage en commission de ce rapport, sachant que toutes les procédures relatives à cette vente avaient déjà été menées.

M. Félix BACCI, a explicité que le teaming de cet achat a été imposé par la vente aux enchères et par conséquent, le Conseil exécutif avait autorisé l'enchère.

Néanmoins, le paiement de l'œuvre n'avait pas été encore acté.

M. Jean-Marc BORRI, en sa qualité de maire de la commune de Montegrosso a souligné, que l'église de Cassano conservait une copie de ce retable datant du XVI^e siècle, librement accessible à l'admiration.

**La commission a émis un avis favorable
Non-participation du groupe Un Soffiu Novu.**

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Louis POZZO di BORGIO

Avis favorable, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Jean-Marc et Mme Chiappini.

M. Jean-Marc BORRI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Per principià, vulerebbe ringrazià è felicità u serviziu di u patrimoni di a nostra Cullettività. Particularmente u so direttore, è a so cunsigliere esecutiva, Antonia Luciani per u travagliu tamantu, efficace ch'elli anu fattu per acquistà iss'opera maiò.

Ringrazià dinù u Sgiò Presidente di l'esecutivu, chì hà messu i mezi necessari per ch'ella rivenghi ind'è a so isula.

Issu ritornu di a pala d'altare di Curbara, pocu tempu dopu à quellu di a Madonna di Brandu, ribomba cum'è una vittoria per tutti i Corsi, per a nostra storia, a nostra cultura, pè u nostru patrimoni.

Issu patrimoni, ne pudemu esse fieri perchè hè fattu di ricchezze è di bellezze. E nostre ghjesgie particularmente, ch'elle sippii ind'è e nostre cità, o ind'è i paisoli i più rinculati di a nostr'isula, richjusanu isse ricchezze chì sò à a

vista di tutti, paisani è furesteri, ancu s'è suvente, per disgrazia, certe ghjente ùn si ne avvedanu mancu. Ùn a sanu mancu. Ma per furtuna, quandu omu o donna ampara una bella nutizia cum'è quella di issa compra, tandu piglia a cuscenza di u valore di ciò chè n'avemu, di ciò chì i nostri anziani anu realizatu o lasciatu. È què dinù hè una vittoria tamanta.

Et cette victoire serait encore plus prégnante si l'ensemble de notre jeunesse était sensibilisé par cette prise de conscience, au même titre qu'elle serait plus attachée à sa culture, à sa langue, à l'amour de son pays, car l'ensemble de ses valeurs et l'intérêt qu'elles doivent susciter peut contribuer à combattre les fléaux et les calamités qui veulent s'imposer dans notre société et qui représentent un danger majeur pour notre peuple.

Cumpiaraghju dicendu chì iss'opara hà da righjunghje u Museu di Corsica, dopu à un passaghju ind'è u centru di risturazione di u Fort Charlet in Calvi, co tengu à saluta dinù, ma invitu à tutti quelli chì volenu vede da vicinu a coppia di Antò Simone di Calvi, mintuvata ind'è u raportu, è chì ghjè, tengu à precisà lu, classificata monumentu storicu dapoi u 1955, di vene à ammirà la, in Montegrossu, in ghjesgia di l'annunziata di Cassanu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Mma Chiappini, avete a parolla.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, on comprend bien sûr l'intérêt de la Collectivité pour cette œuvre du 15^{ème} Siècle réalisée par cet artiste génois, au couvent de Corbara, avant d'être vendue pendant la période révolutionnaire. On comprend cet intérêt et bien sûr on le partage.

La DRAC a donné son aval pour l'acquérir, dans le cadre de la mise aux enchères au prix de 337 000 €. D'un point de vue juridique, l'opération est simple, contrairement à la Madonne de Brando où il y avait un conflit de propriété. On est d'ailleurs dans le même ordre de prix.

Je comprends bien donc la volonté, relayée en commission par Jean Biancucci, de réappropriation au nom du Riacquistu, et de soustraction de ce type d'œuvres au marché de l'art qui est - je cite - « mercantiliste ». Au passage, un

marché est par définition une opération commerciale et l'histoire nous a prouvé que l'art peine à se développer dans des économies administrées.

Je rebondis aussi aux propos tenus en commission consistant à encourager ces opérations d'acquisition. Et au risque d'entamer l'enthousiasme général, je suis assez perplexé. Des œuvres de ce type, on peut peut-être en trouver tous les ans ou tous les deux ans, uniques et inédites certes, qui auraient bien évidemment leur place dans une église ou un musée de Corse. On ne pourra peut-être pas toutes les acquérir. On marche un peu à l'aveugle, d'autant que le principe même des ventes aux enchères rend la planification difficile, voire impossible.

Et puis surtout, puisqu'on parle de patrimoine, nous avons tous dans nos territoires, dans nos communes, petites et grandes, des biens, classés ou pas, qui nécessiteraient la réalisation de travaux de réfection et de réhabilitation que l'on doit sans cesse repousser faute de moyens budgétaires.

Depuis les statuts de 1991 et surtout de 2002, la Collectivité effectivement dispose de la compétence de programmation des travaux sur les monuments et objets historiques. Quand, malheureusement, je constate l'état de délabrement de certains de nos édifices religieux, édifices auxquels, au passage, sont très attachés nos administrés, cela me conduit à penser qu'avant de se lancer tous les ans dans des acquisitions de cette nature, avec la volonté d'aller crescendo, il faudrait avoir de la visibilité sur les possibilités d'action de notre Collectivité pour le patrimoine existant en Corse.

Pardon, Madame la Conseillère exécutive, pour ce pragmatisme qui peut vous sembler réducteur, mais nous nous devons aujourd'hui plus qu'hier d'établir des priorités.

Donc oui, à cette acquisition, nous allons voter le rapport, mais de grâce, dans ce domaine comme dans d'autres, apprenons à ne pas vivre au-dessus de nos moyens. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci Président.

Ùn aghju micca da ripete sò ch'aghju dettu in cumissione, ci simu felicitati perchè chì ghjè un acquistu quantunque, di valore, chì à 130 000 euri..bon...ma sò chì vulia di hè chì, aldilà di l'acquistu chì mi pare più ch'impurtante, aghju lettu chì pè e feste per esempiu in Curbara postu chì ghjè un opera chì hè stata fatta in Balagna tandu, chì pè e feste patronale, e feste di i Santi, in cunventu è u restu, ch'ellu ci sia a pussibilità, pè u Museu di a Corsica di pudè purtà l'opera in paese soiu cù a securità ch'ella ci vole perchè pensu chì ghjè un affare di valore, ci vole à fà casu à u trasportu.

Ma serebbe interessante dinò, ùn sò micca s'è vo l'avete fatta, ùn sò micca, guardu à Antonia ma bon, avà *-(ride)-*, guarderaghju quì, di fà un censu, ripigliu e parolle di a Mairesse di Letia, un censu di l'opere, aldilà di stu mare, diceraghju cusì, da mare in là, è ancu più luntanu, ancu puru in Corsica, opere da rinnuvà, da riabilità o forse da cumprà, ùn sò micca s'è n'avemu a pussibilità di cumprà tuttu sò chì affacca perchè ci hà da vulè à mette un bugettu chì sia in cunsunenza diceraghju cù a sfida, perchè ghjè una sfida. Parlavamu di riacquistu, in tempu di disacquistu perchè simu in tempu di disacquistu avà.

Hè impurtante di fà un censu, d'avè un bugettu, è soprattuttu, pensu dinò à tuttu sò chì ghjè, in Parigi per esempiu, ind'è l'archivi di l'INA, tutti sti filmi, tutti sti documenti chì sò ancu in Genuva, documenti chì sò documenti di a Corsica, chì appartenenu à a storia di a Corsica o in tutti i casi à a sucetà corsa, ancu di u seculu 20, è ci hà da vulè à rimpatrià, diceraghju cusì, è pensu chì ci hè assai robba à cumprà o in tutti casi ancu à fà si dà, perchè chì à un mumentu datu, certi affari ùn ci vole micca à cumprà li perchè sò nostri. Ci vole à rivendicà li è dumandà li. Ancu in Parigi. À l'INA per esempiu, tutti sti filmi.

L'affare di u patrimoniù ghjè un cumbattu chì dura dipoi 50 anni, in tutti i casi, diceraghju pè l'epica nostra, dipoi 50 anni, patrimoniù materiale, cum'è quì, è ci hè u travagliu, senza cuntà tutti ...pudemu parlà di chjese, di quadri, di pinture, di cunventi, di ponti, ci hè tant'affari à arrangià, diceraghju cusì, in tutti i casi à rimette in statu, è ci hè dinò issu patrimoniù immateriale. Di marzu, passeremu sta muzione nantu à u chjam'è rispondu, cum'è ci hè statu pè a paghjella 15 anni fà. Ci hà da vulè dinò à mette in davanti tutta a nostra ricchezza. A dicu perchè chì oghje avemu vutatu un raportu chì riguarda di manera diretta a quistione di l'identità, sò chè no simu.

È, dinò, quandu ci hè un acquistu cusì, di dà un sensu, di valurizà lu, perchè, s'ellu hè pè cumprà lu è mette lu à u Museu, forse ancu s'è a ghjente hà da cullà à vede, è v'hà da dì "oh! Comme c'est beau!", ùn basterà micca.

Ci hà da vulè à dà un sensu à l'acquistu. À dà un sensu perchè chì, per e nostre generazione, avè un sensu, patrimoniale, religiosu, cunfratellu, diceraghju cusì, ma ci hà da vulè ch'ell'abbii un sensu dinò pè e generazione chì venenu.

Quand'è no parlemu di lotta culturale, soprattuttu in tempu di bughjura è di dubitu cum'è oghje, ci hà da vulè à dà un sensu à ciò chì fù, perchè chì ci aiuta à dà un sensu à ciò chè no simu, è ch'ellu dii un sensu dumane à ciò chè seranu i nostri figlioli.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti.

Altre dumande di parolla ? Romain.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je pense qu'il faut distinguer plusieurs choses à ce niveau-là. On entend toutes les remarques et elles sont fondées.

Mais il y a d'un côté, avoir une programmation de politique patrimoniale et d'acquisition, et ça, on peut l'entendre, je ne parle pas à la place de l'exécutif. Ça nécessite un travail conséquent tel qu'il a été mené jusqu'à présent et tel qu'il va être mené, je n'en doute pas une seconde, par Madame Santucci dans les mois à venir. Ça, c'est une politique, on va dire patrimoniale, par rapport au patrimoine matériel, au patrimoine immatériel. Ça vient d'être dit.

Ensuite, il y a la réhabilitation d'un certain nombre d'édifices, on peut penser à des édifices religieux. Moi, à chaque fois que je passe dans un village ou dans des villes, au premier rang desquels Aiacciu, la Cathédrale pour ne pas la citer, subit très régulièrement des travaux, beaucoup d'églises subissent des travaux et je ne comprends pas très bien l'argument qui consiste à dire : parce que tel patrimoine nécessite des travaux, on ne va pas faire l'acquisition d'un bien national.

Eiu l'aghju da qualificà cusì...

Brouhaha.

Nò, micca tù o Savè !

Vogliu di, ci hè a pulitica patrimoniale d'una parte, ci hè a pulitica di reabilitazione d'un antra parte, è ci hè a pulitica d'acquistu di i bè patrimoniali

naziunali corsi chì ci parmettenu di dà un sensu culturale cullettivu pà a ghjente, pà a giuventù, è pà u nostru populu.

Mais je crois qu'il n'y a rien d'exclusif dans cette affaire. Là on a une opération qui a été bien menée et que l'on va appuyer par notre vote parce qu'on devait faire cette acquisition et ce type de bien, on ne va pas le laisser à des collectionneurs étrangers par exemple, après qu'il atterrisse dans un musée ou ailleurs et qu'on lui donne un sens patrimonial plus précis, ça bien évidemment.

Mais je crois qu'à ce stade-là, il faut bien distinguer les opérations de réhabilitation, la politique patrimoniale et une politique, c'est vrai, qui est plus difficile à identifier lorsqu'elle relève d'enchères. Mais on ne va pas se priver demain de faire l'acquisition de biens qui appartiennent au patrimoine du peuple Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions sur cet achat ? Non.

Moi, je me réjouis bien évidemment de l'achat pour plusieurs raisons, vous imaginez bien, je me réjouis de l'achat de ce retable. Je considère que la culture est un investissement, y compris économique. Mais loin de cela, la culture, c'est ce qui restera une fois que nous, nous aurons disparu et surtout en ces temps difficiles, lorsque le monde s'effondre. C'est tout ce qui reste la culture, lorsque tout a disparu.

Donc il est d'une très grande qualité, il est exceptionnel. Je crois qu'a contrario, il faut féliciter l'exécutif d'avoir repéré cette œuvre, il faut féliciter, puisqu'il y a eu une enchère, la direction du patrimoine, Monsieur Campocasso en particulier, qui s'est pleinement investi dans l'acquisition de cette œuvre, et puis des personnes aussi qui ont aidé, des Corses qui sont dans le milieu de l'art et qui avaient repéré l'œuvre en amont.

Je crois que c'est important donc que nous puissions avoir une forme de Riacquistu et je pense que l'arbitrage ne se fait pas sur un plan économique. La question est de savoir quelle est la valeur du patrimoine. La valeur du patrimoine n'est pas qu'économique, elle n'est pas une valeur d'usage. Voilà, elle a une valeur de legs, elle a une valeur de transmission. Et, je crois qu'à travers cette acquisition, nous permettons de cocher toutes les cases de ce point de vue.

Donc, merci à l'exécutif pour cette acquisition. Évidemment, là je suis un peu chauvine en tant que Balanina, je suis ravie que ce retable de Corbara revienne en Corse et j'espère qu'on pourra organiser quelque chose autour de cette acquisition.

Merci. Nous essayons de mettre le retable à l'écran, je crois. Si c'était possible, ce serait sympathique, dans deux minutes. Madame la conseillère, si vous voulez prendre la parole dans l'intervalle.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Saveriu, sò d'accunsentu cun voi, di sicuru, nantu à a nostra vuluntà chè n'avemu di purtà l'arte ind'è i nostri paisoli, è a nostra vuluntà di fà rivene tuttu ciò chì ghjè fora di Corsica, à pena cum'è l'anu fattu i paesi africani, nant'à ciò chì era statu arrubatu pè a Francia.

Madama a cunsigliera territoriale,

Vous parlez d'intérêt de la Collectivité, nous parlons plutôt d'intérêt des Corses, vous parlez du Riacquistu, nous parlons de la réappropriation de notre patrimoine. Nous ne marchons pas à l'aveugle, les commissaires font leur travail de veille. Le patrimoine, celui-là est inestimable, car c'est le marché de l'art qui l'a rendu inestimable. Le marché de l'art estime la qualité picturale d'une œuvre d'art. Ce n'est pas ni vous, ni moi qui avons cette compétence. Vous connaissez certainement mieux que moi les lignes budgétaires, vous connaissez aussi le sens des lignes budgétaires. Certainement mieux que moi. Donc, il y a une ligne budgétaire pour ces acquisitions.

Ce matin, Monsieur Giovannangeli a rappelé la dotation quinquennale. Vous savez, comme moi et peut-être mieux que moi, que les communes sont accompagnées par la Collectivité de Corse très fortement.

Nous avons, je n'ai pas les chiffres en tête, très fortement sur la rénovation du patrimoine religieux, monuments historiques, du petit patrimoine vernaculaire avec l'Office de l'environnement de la Corse.

Donc, la Collectivité maintient fortement le soutien de l'aide aux communes sur ce patrimoine, qu'il soit petit, grand, moyen, il n'y a pas de mots, c'est le patrimoine.

Enfin, la dotation quinquennale, Monsieur le conseiller exécutif l'a redit et je pense que cela participe à l'aide aux communes très fortement. J'en ai terminé, Mme la présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc on m'annonce que le retable est en train d'arriver à l'écran, deux minutes.

On va voter quand même, même si vous ne l'avez pas.

Pardon, Paul-Félix, mais le Conseil exécutif a parlé, on va voter là.

Explications de vote ? Vous voyez, je suis souple !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le cadre de de tous les biens de l'Église qui sont encore en Corse, moi je voudrais qu'on fasse une mission d'inventaire exhaustive et un marquage. On met le bolus sur les vaches, on doit pouvoir mettre la puce sur tous les ouvrages.

Moi, je connais des œuvres dans beaucoup, entre autres d'églises, qui sont peut-être répertoriées, mais qui ne sont ni protégées, ni marquées. Et si demain elles partent, et on a eu le cas à Sartène, et pourtant, elle était répertoriée et elle est partie avec l'excuse d'une réhabilitation.

Donc, qu'on regarde de se donner les moyens pour, s'il y a besoin de compléter l'inventaire et surtout de regarder pour qu'on ait une traçabilité avec les moyens modernes. Je pense que ça peut être fait à moindre frais et de regarder à une mission de conseil pour de nombreuses collectivités, pour des protections. Je connais des biens dont certains sont classés et qui sont quasiment en état d'abandon manifeste parce que les communes n'ont pas les moyens de la protection des biens, à la valeur qu'il faudrait mettre par rapport au péril et aux risques qu'il y a sur leur détérioration.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Nous vous remercions pour cette explication de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le retable est à l'écran. 1480, je ne sais pas si ça vous émeut, mais 1480, donc quelques siècles, voilà.

Merci beaucoup, on passe au vote.

J'ai l'impression que je suis commissaire-priseur chez Sotheby's là, je n'ai pas de maillet, mais on va passer au vote.

Donc il n'est plus en vente, je vous avertis, il n'est plus en vente.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Avà ci vole à pagà a fattura. Merci Anne-Laure.

Rapport suivant.

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 042 : Raportu d'infurmazione : Fissazione di u pruduttu di a tassa speciale d'attrazzu per l'eserciziu 2025

Rapport n° 042 : Rapport d'information : Fixation du produit de la Taxe Spéciale d'Équipement pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Vous connaissez tous, je ne vais pas vous le rappeler, le rôle essentiel de l'Office foncier. Opérateur de transformation du foncier, comme c'est bien écrit dans ce rapport, il assure pour le compte des collectivités locales, l'acquisition et le portage du foncier avant de procéder à la revente auprès de la collectivité ou de l'aménageur désigné par elle.

Donc, on est dans un cycle en plus financier vertueux, puisque cette procédure permet aussi de recharger en termes de financement, le budget de cet office.

Donc, c'est un office important au service de l'accès au logement, mais en même temps c'est un office vertueux parce qu'il permet d'enrayer la dépossession et aussi de lutter contre la spéculation.

C'est un outil qui est aussi vertueux parce qu'il est autonome financièrement et c'est important. La Collectivité de Corse ne participe pas au financement de cet office, mais depuis 2020, il est financé d'une part par un fonds du PEI de 22 M€ qui a permis de lever 40 M€ d'acquisitions foncières, et d'autre part, par la taxe spéciale d'équipement qui, depuis 2016, a permis de mobiliser 22 M€ d'acquisitions foncières, surtout au profit des communes et notamment des communes du rural.

Donc, il s'agit aujourd'hui de la taxe spéciale d'équipement.

Vous dire qu'elle est fixée aujourd'hui à 9 € par habitant et que cette taxe elle est répartie au travers de taux additionnels sur les 4 taxes locales : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, elle n'est plus répartie sur la taxe d'habitation puisqu'il y en a plus, donc uniquement sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ; la taxe foncière sur les propriétés bâties ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises.

Comme je vous le disais, le montant actuel de la taxe spéciale en Corse, elle est 9 € par habitant. À titre d'exemple, elle s'élève à 20 € par habitant à la Réunion, à 15 euros en Martinique, à 20 € au Pays basque ou encore à 16 € par habitant en Haute-Savoie.

Donc, vous pouvez le constater que nous sommes largement en-dessous de ce qui se pratique au niveau français.

On peut noter aussi, et je vous le disais, que la taxe préserve le contribuable Corse puisqu'il est aujourd'hui exonéré de l'acquittement des taxes locales sur lequel elle est assise.

En revanche, cette taxe met à contribution le propriétaire de résidence secondaire résidant à l'extérieur de l'île, grâce à la taxe sur les résidences secondaires que les communes de Corse ont la possibilité de majorer jusqu'à 60 % depuis l'année dernière.

Il s'agit aujourd'hui à travers ce rapport de vous proposer l'augmentation de cette taxe eu égard des besoins supplémentaires que l'on a en acquisition foncière et eu égard de l'enjeu que cela représente, comme je vous disais précédemment, pour l'accès au logement des Corses.

Donc, le montant qui vous est proposé aujourd'hui c'est de passer de 9 € à 15 €, on se réajusterait dans la moyenne de ce qui se fait en France. Ce budget supplémentaire permettrait à l'Office foncier à la fois de pérenniser son fonctionnement mais bien sûr, surtout, d'optimiser sa capacité d'intervention pour répondre aux demandes des communes et EPCI qui sont en constante augmentation.

Donc, ça nous permettrait, cette augmentation, de mobiliser à-peu-près 2 M€ supplémentaire par an.

Vous dire que cette taxe, elle est votée par le conseil d'administration de l'Office foncier et que l'avis de la Collectivité, c'est uniquement une prise d'acte et non pas un vote et que l'obligation de l'Office foncier, c'est de proposer le montant aux services fiscaux avant le 30 mars de chaque année, après délibération de son conseil d'administration, comme je vous le précisais.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de saisir l'Assemblée de Corse en amont pour qu'elle débattenne de ce montant.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous avez bien compris qu'il s'agit d'un rapport sans délibération. Qui souhaite intervenir ? Non, pas d'intervention.

Monsieur le Président de la commission des finances, ça fait partie des sources de financement. Je pense qu'il faudra mettre à l'ordre du jour parce que moi, plutôt que de, même si des efforts ont été faits par l'exécutif sur les dépenses de fonctionnement, plutôt que de restreindre au maximum les dépenses, y compris de se priver de faire revenir un retable en Corse, je préfère qu'on réfléchisse sur les recettes qui ne sont pas d'ailleurs que d'ordre fiscal. Donc, il faudra que on réfléchisse aux recettes. Voilà.

Donc on reparlera de la TSE à cette occasion si vous êtes d'accord. C'est un peu bas quand même. Enfin moi je trouve que c'est un peu bas, mais c'est juste un commentaire strictement personnel.

Bien, tout le monde est informé. Ah ! Je savais, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je comprends la démarche et je pense qu'on peut y souscrire ultérieurement avec peut-être des réserves.

D'abord, savoir si on module de manière linéaire les 3 taxes ou si on peut avoir une différenciation. Je pense entre autres au monde entrepreneurial qui en ce moment, dans énormément de domaines, est dans la souffrance et il n'y a jamais de petites taxes, il y a toujours que des taxes de trop.

Par contre, la fin du PEI, c'est vrai que ça coupe une réserve financière qui a été très abondante. Mais d'engager dès maintenant une discussion avec l'État, le préfet, pour que le PTIC abonde comme antérieurement le faisait le PEI, ce fonds. Je lisais, il y a 2 semaines, le préfet qui disait : le PTIC aujourd'hui est un peu en panne parce qu'il y a des projets qui ne sont pas portés. Là, il a juste à mettre un fonds, il n'y a personne qui porte un projet.

Donc, c'est ce qu'il y a de plus facile en consommation d'enveloppe que d'affecter sur un fonds structurel de refinancement ou de cofinancement.

Donc, je pense qu'on doit le faire et qu'on doit demander au moins le même montant qui était, sur la même période, alloué par le PEI, ou alors ça veut dire que l'État est dans la volonté de laisser la spéculation et de ne pas donner à la Corse et à la Collectivité, les moyens de donner aux communes des compléments financiers en vue des réacquisitions et des réappropriations.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Paul PANZANI.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Présidente.

Oui sur cette question-là de l'augmentation de cette taxe, effectivement ce que dit Paul-Félix, il peut y avoir une recherche vis-à-vis du PTIC, je crois qu'il y a des choses qu'il faut rappeler au Gouvernement et à l'Etat. Mais en même temps, il ne faut pas qu'on ait l'impression que cette augmentation, même si je comprends qu'elle peut être, comme toutes les taxes qui augmentent sont douloureuses, en même temps, il faut resituer bien l'acte qu'on nous demande de prendre, de prendre acte de cette décision, il faut bien la resituer dans le cadre de ce que fait l'Office foncier.

Je crois qu'aujourd'hui, l'Office foncier d'une part, 80 % de ses dossiers, des dossiers des communes et des intercos sont financés par la TSE, je crois que c'est important de le savoir. Elle permet de porter effectivement des projets de logements communaux, également des projets publics, de parking, de musées, des projets de maisons de santé, beaucoup de maisons de santé ont été réalisées grâce à l'action de l'Office foncier, à cette taxe.

Et en même temps, je crois que le conseiller Gilles Giovannangeli a rappelé qu'on rentre dans un nouveau cadre un petit peu stratégique parce que nous allons voter pour l'officier d'un nouveau programme, la nouvelle PPI 2025 à, si je retrouve la date, je vais vous la donner, je ne vais pas la retrouver donc ce n'est pas grave. Donc on va voter une nouvelle PPI et d'autre part, l'Office foncier est en train de se doter d'une stratégie réactualisée concernant l'aide qu'elle peut apporter aux communes, l'aide qu'elle peut apporter aux communes en tenant compte qu'effectivement l'abondement du PEI est terminé et que donc il faut trouver ces sources de financement, elles sont indispensables.

Donc cette augmentation effectivement, comme toutes les augmentations, peut paraître douloureuse, mais en même temps, quand on la rapporte à certains paramètres qui se fait sur le calcul de toute la population, en tenant compte après des taxes qui sont fixées par les communes. Donc, je pense que c'est un impact assez modeste pour les familles, pour les personnes, pour les différentes taxes qui sont additionnées, qui sont concernées.

Et d'autre part, cette taxe que nous allons augmenter, va permettre des réalisations qui vont nous permettre de faire rentrer au budget plus de 2 M€, quand on sait quand même que ce budget qui va perdre en intensité puisque le PEI

n'existe plus, avec ce nouveau budget qui va s'élever à plus de 5 M€ avec les 2 M€ qui vont correspondre à l'augmentation, vont être nécessaires.

Donc, je pense qu'il faut effectivement bien situer cette augmentation, dans quel cadre elle se fait, dans quel cadre stratégique, pour quels objectifs, surtout que l'Office foncier va également apporter beaucoup d'ingénierie aux communes et les communes en auront besoin dans la période qui va venir. Et ça va être, comme toujours, un outil qui peut être très utile, même majeur dans le cadre de la lutte contre la spéculation.

Voilà pourquoi je crois qu'il faut bien le resituer et considérer que c'est une décision qui est importante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour votre intervention à laquelle je souscris tout à fait.

Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Profiter de l'examen de ce rapport pour saluer l'équipe de l'Office foncier, son directeur, l'ensemble de ses agents, les élus qui composent son conseil d'administration, Jean-Paul vient de le dire, c'est un outil important. Donc, on va vous accompagner quant à la mise en œuvre de cette taxation nouvelle. Il ne faut pas la vivre pour le coup, dans le sillage du débat du matin sur les contraintes budgétaires que connaît notre Collectivité, comme une difficulté supplémentaire sur notre chemin, c'est plutôt un atout et un levier qui va nous permettre de réaliser un certain nombre de choses.

L'office foncier, pour avoir eu le plaisir et l'honneur de le présider et donc de bien le connaître, c'est un outil hybride qui est entre le PFL et l'établissement public d'État, avec donc des prérogatives, une structuration qui sont directement le fruit de la loi NOTRe. Et, à travers cette consécration législative, une trajectoire de développement, de croissance qui depuis donc sa création, n'a jamais été freinée ou interrompue.

Et donc, il y a aujourd'hui des dizaines de communes qui peuvent se féliciter d'avoir, à un moment donné, fait appel à ses services pour extraire donc du champ spéculatif un certain nombre de biens, pour ramener dans le giron des collectivités publiques, des équipements, des lieux, des parcelles utiles au développement des territoires et par la même occasion, ça a pu concourir à asseoir

des trajectoires d'aménagement plus globales sur des communes, des intercos, avec donc un maillage et des équipements qui, sans le concours de l'office, n'auraient pas été possibles.

Donc, je crois que c'est véritablement quelque chose d'important qu'il faut saluer.

Profiter donc de ce rapport et conclure en disant trois choses.

La première, on a longtemps débattu, ces derniers mois, ces dernières années, de l'opportunité d'un pôle foncier dont l'office serait la pierre d'angle. Je crois qu'il faut que l'on garde à l'esprit cette idée et que l'on utilise, entre guillemets, la fenêtre d'opportunité que constitue le processus et la discussion vers l'autonomie.

Pour simplifier le paysage, il y a des choses qui sont dans le champ l'Etat, le conservatoire du littoral, etc., d'autres qui sont dans une situation un peu hybride, la SAFER dont il sera très prochainement question pour plein de raisons, la Chambre d'agriculture, bien sûr, désormais régionale, pour nous, territoriale ou nationale, l'office, et puis d'autres éléments qui peuvent, en étant conjugués et articulés, nous donner, dans l'attente d'un statut de résidence ou de toute autre disposition de nature plus structurante ou structurelle, nous donner donc les moyens d'agir.

On l'a vu un peu plus tôt à la faveur du débat culturel et de l'acquisition de cette œuvre, Savè l'a dit pour notre compte, dirons-nous, on ne peut pas à chaque fois qu'une œuvre doit être soustraite à la spéculation, qu'un terrain aurait ou a vocation à être, entre guillemets, « récupéré » ou acquis par la puissance publique, multiplier les efforts. Nos ressources budgétaires, quel que soit le taux ou l'assiette de ladite taxe, n'y résisteraient pas.

Donc, on doit asseoir cette ressource pérenne, constituer cette logique de pôle pour articuler les différents niveaux d'action dans le domaine du foncier et de l'immobilier et, bien sûr, s'inscrire dans une trajectoire de moyen et long termes pour imaginer, sur fond de révision constitutionnelle et d'évolution législative et réglementaire, ce que sera demain l'office foncier d'une Corse autonome, qui permettra d'aller plus loin encore dans la capacité à réfréner les appétits spéculatifs et à intégrer dans le champ du public, c'est l'esprit de la délibération d'hier d'ailleurs, un certain nombre de lieux, de parcelles, etc.

Terminer sur deux idées, comme je vous l'ai dit, un peu tôt.

La première, c'est celle du développement économique. L'office foncier sert aussi à ça, à asseoir des projets de développement durable, de croissance par cette fonction d'acquisition.

Dernier point, le logement. Dans la ville que j'ai l'honneur de « diriger », entre guillemets, et encore une fois merci au concours de l'Office, nous avons pu acquérir 7 M€ de biens fonciers immobiliers, 7 M€, à côté des 2 autres villes, Bastia et Aiacciu, qui ont elles-mêmes pu, je dirais, porter au travers de l'office, plusieurs dizaines de millions, en cumulé, d'euros de biens aux fins de réaliser des opérations en accession, en maîtrise, etc.

Donc, on le voit bien, pour toutes ces raisons, il faut qu'on continue dans la trajectoire. On a eu ce matin, c'est l'une des raisons pour lesquelles je souhaitais intervenir au nom de notre groupe, un débat sur la fiscalité, les ressources économiques et financières de notre Collectivité, on ne peut pas amalgamer cet TSE et, dirons-nous, l'induire ou l'introduire dans le même champ, on est dans une autre ressource et un autre type, dirons-nous, de levier.

Donc, pour toutes ces raisons-là et tant d'autres, mais il est tard, et on ne va pas épiloguer, on votera, on soutiendra et encore une fois on continuera à accompagner cet outil qui est véritablement intéressant et fort, au service de notre communauté. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alors, d'autres interventions ? Non, je repasse la parole à Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci.

D'abord, rassurer Paul-Félix, vous l'avez vu dans le rapport, sur la majoration à 15 € par habitant et l'impact que ça a notamment sur les entreprises, on est sur des montants qui me paraissent acceptables. Vous avez là une simulation, par exemple, si nous passions, et comme nous l'espérons et nous le proposons, à 15 € par habitant, la cotisation des entreprises serait augmentée de 38 € pour une entreprise à Bastia, de 31 € pour une entreprise à Aiacciu, 35 € à Portivechju et 12 € à Corti.

Voilà à-peu-près les exemples et on peut regarder de la même façon pour l'impact que ça aurait sur les contribuables.

Donc on est sur quelque chose qui nous paraît acceptable. Madame la Présidente, effectivement, il y a eu des débats. Le montant plafond, c'est 20 €, on a choisi 15 €, il y avait encore quelques marges, peut-être que dans l'avenir, on choisira à nouveau de l'augmenter.

Pour répondre aussi à Paul-Félix, moi je suis assez d'accord pour que l'on regarde les possibilités de contribution de l'État via le PTIC. Le principe semble intéressant intellectuellement et je pense qu'il faut le fouiller et le proposer.

Par contre, il faut qu'on tombe d'accord sur la répartition. C'est un outil porté par la Collectivité au service des collectivités locales. C'est évident que dans ces cas-là, il faudrait que ce soit pris, au moins partagé, sur les parts, moitié fonds PTIC, collectivités locales et moitié fonds Collectivité de Corse, ça me semble un principe d'équité naturelle.

Enfin ? je suis assez d'accord, je pense qu'on est tous d'accord avec les propos de Jean-Christophe Angelini sur le fait qu'effectivement, on a tout intérêt sur cette problématique foncière de s'inscrire dans une dimension plus globale. Je pense aussi à la question, ça a été abordé hier, du foncier agricole et on voit que là aussi, il y a des enjeux forts de spéculation et que nos moyens sont limités. Il serait bon aussi d'intégrer dans la vision, y compris ces aspects-là.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, il n'y a pas de vote. Il s'agissait d'une information et ça a suscité quand même quelques échanges et c'est toujours très instructif.

Merci à tous pour ce rapport.

On va passer au rapport suivant.

Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 035 : Prughettu di dicretu di creazione di a Riserva Naturale di Scandula

Rapport n° 035 : Projet de décret de création de la Réserve Naturelle de Scandula

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, cara Presidente,

Cari cullegghi,

Scandula hè sempre un raportu impurtentissimu.

Si parla quì d'ambiente, è di tuttu ciò ch'ellu ci hè accantu.

Je reviens vers vous aujourd'hui après vous avoir présenté il y a quelques mois de ça, une demande qui avait été établie par l'Office de l'environnement et qui a été délibérée par l'Assemblée de Corse, qui consistait à réviser le décret de Scandula qui datait de 1975.

Nous avons demandé cette révision qui nous semblait pertinente et importante pour essayer de remettre en forme ce qui n'était pas d'actualité il y a une quarantaine d'années, mais qui l'est aujourd'hui, notamment les survols de drones à Scandula ou encore les arrêtés qui permettaient de stationner la nuit et dans la posidonie, de manière incontrôlée, ou encore d'être, je dirais, en limite de la réserve et de causer quelques nuisances complémentaires.

Donc, il y a véritablement une volonté de l'Office de l'environnement qui doit jouer son rôle, bien évidemment, qui est celui de mettre sur le dessus de la pile le cadre environnemental et d'essayer, comme le rappelait lors de la séance précédente, Jean-Christophe Angelini ou Monsieur Mela, d'essayer de faire vivre un tourisme raisonné et durable qui est aujourd'hui indispensable et que l'on doit effectivement retransmettre à nos populations de manière assez conséquente.

Donc, nous avons cheminé quasiment un an avec les services de l'État pour préparer ce décret de Scandola où nous avons rencontré les différents acteurs, les maires, les pêcheurs, les responsables de loisirs, les plaisanciers et nous avons essayé de construire quelque chose de durable qui permet au plus grand nombre de pouvoirs occuper l'espace.

Quand je dis « occuper l'espace », je crois qu'il est important aussi que je fasse un retour en arrière sur véritablement, quelles sont les zones qui sont définies du côté de Scandola et comment elles se décomposent. Aujourd'hui, on a un secteur qui va de Cargèse à Calvi, qui compte 4 sites d'intérêt majeur, Natura 2000, le périmètre géographique du site golfe de Porto, Calanques de Piana et celui qui est inscrit depuis 1983 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. J'y reviendrai dans un instant.

En outre, la réserve naturelle de Scandola a été créée de 83 à 2020 et elle est titulaire d'un diplôme décerné par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Convention relative à la conservation de la vie et du milieu naturel de l'Europe, dite aussi Convention de Berne, que nous avons perdue et dont tout le monde est, bien évidemment, au courant.

À la fin des années 2019, en concrétisant auprès de l'État la délégation de gestion du site labellisé par l'Unesco, le Conseil exécutif de Corse, au même titre que l'Office de l'environnement, ne sont pas restés les bras ballants. Et nous avons, par une série de mesures, conforté ce patrimoine mondial, inscrit au niveau de l'Unesco et nous avons essayé non seulement de conforter le label, d'engager des orientations susceptibles de répondre aux recommandations formulées par le groupe des spécialistes des espaces protégés qui sont mandatés par le Conseil de l'Europe.

Alors comment s'y prendre ? Nous avons commencé par élaborer une mécanique réglementant les flux touristiques pour limiter la pression sur le milieu, consolider l'information délivrée aux usagers et le dialogue avec les socioprofessionnels, insérer la gestion de la réserve naturelle de Scandola dans la dynamique d'une aire maritime protégée.

Aujourd'hui, si on venait à faire un comparatif entre ce que nous demande l'État et ce que demande l'Office de l'environnement, et je vais vous l'énoncer afin que vous voyiez quel est le niveau de l'implication, je crois qu'il est important qu'on se le dise.

Le niveau d'implication de l'État qui consiste à dire : nous devons mettre sous cloche Scandola : 1 000 hectares. Que dit la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement ? Elle dit : nous devons mettre en partie effectivement des règles strictes pour contenir l'activité anthropique dans le secteur, mais nous devons, sur conseil de l'Unesco, créer une réserve naturelle de Corse de 70 000 hectares qui englobe Scandola.

Qu'est-ce qu'on dit de plus ? On dit que cette réserve naturelle de Corse qui serait une bulle de protection à Scandola, doit se doter de plusieurs artifices.

Les 2 premiers qui me semblent les plus importants, c'est de doter cette réserve naturelle de Corse de licences et de quotas. Ce que je suis en train de vous dire n'existe pas dans le décret qui vient d'arriver et que nous venons de prendre connaissance.

On va encore un pas plus loin : l'Office d'environnement de la Corse dit : pourquoi devrions-nous surveiller dix nids dans la réserve de Scandola, alors qu'il en existe près de 40 en Corse ? Nous voulons aller encore plus loin et nous avons fait la preuve qu'il y a une possibilité d'avoir une protection des nids.

Qu'est-ce que nous avons fait depuis 2020 ? Depuis 2020, nous avons rencontré les socioprofessionnels et nous leur avons dit de manière très simple, nous allons sanctuariser les nids qui, en période de reproduction, sont occupés et où il y aura une nidification certaine. Et c'est ce qui se passe depuis 3 ans sous le contrôle de U Levante. Nous faisons ensemble le comptage de tous les nids et nous disons au préfet, où est-ce que les arrêtés doivent être pris pour les mettre en protection. Et le fait de travailler en synergie avec tout le monde permet aujourd'hui, non seulement les socioprofessionnels mais les pêcheurs, de venir nous signaler quand est-ce que, à partir du mois d'avril, les nids sont occupés et nous déclenchons une mise en protection intégrale.

Que faire de plus pour essayer de garantir les bonnes nidifications du balbuzard, et d'essayer effectivement d'être au rendez-vous de ce que l'on doit faire au niveau du cadre environnemental ?

Voilà ce que nous avons eu de cesse de faire depuis 2020. Et depuis 2020, vous aurez certainement pu vous en rendre compte, on a eu pratiquement plus d'intervention, par la presse, par les médias, les choses sont rentrées dans une période de stabilité intéressante.

Je ne fais que rappeler les préconisations que nous avons mises en place à Scandola, qui étaient décernées et demandées par le CNPN qui aujourd'hui, à la veille du lancement de l'enquête publique, a complètement changé, complètement changé l'approche du décret que nous avons eu avec eux, et de la manière de gérer les choses.

Qu'est-ce qu'il s'est passé ? Il s'est passé que l'enquête publique s'est ouverte au mois de janvier et que la première réunion qui s'est tenue à Galéria, le vendredi 17 janvier, sous l'égide de la présidente de la commission d'enquête, eh bien, nous avons eu une levée de boucliers conséquente, non pas de l'Office de l'environnement qui était, lui, déjà au travail pour garantir ce que demandent les différentes commissions et pour effectuer les travaux qu'il y a à faire, une levée de boucliers des pêcheurs, des maires, de tous les maires de u circondu, tutti i merri. Et j'en profite pour vous glisser qu'on sera reçus en préfecture avec eux le

6 mars, parce qu'eux aussi veulent exprimer leur mécontentement et la manière dont on a abordé la problématique de Scandola.

Au-delà des maires, les pêcheurs interdits de la zone, les personnels de loisirs qui travaillent sur le secteur, i nostri paisani ùn poni più andà ni nant' à i scogli, ni à purtà i so zitelli in bordu di mare. Voilà ce qu'est la réalité de ce que pourrait être une mise sous cloche.

Et enfin, je voulais vous dire que, et j'ai vu cette semaine dans la presse qu'on est allé chercher des exemples de l'autre côté de la Méditerranée, alors que la Corse, par le biais de la Réserve de Bonifacio, est un exemple qui a été reconnu non seulement au niveau national, mais au niveau mondial, c'est le professeur et scientifique Frédéric Bioret, qui, en conclusion de son rapport sur le plan de gestion de la RNBB 2023-2032, pour le compte du Conseil scientifique indiquait : ce plan de gestion doit servir de référence pour d'autres réserves naturelles, aussi bien à l'échelle nationale, qu'internationale.

En effet, il expliquait qu'une approche différenciée, capable de concilier l'ensemble des usages, l'effet réserve doit être un point de vue environnemental, économique, culturel et sociétal, une richesse pour le territoire.

Et, c'est véritablement dans cet axe-là que nous souhaitons nous inscrire et essayer de dire aux gens que la gestion de la réserve de Scandola, ça fait 3 ans qu'elle est maîtrisée, que l'on arrive à faire cohabiter tout le monde et qu'on arrive à mettre en place des choses qui sont efficaces pour le cadre environnemental, pour la nature, pour le balbuzard et pour toutes les personnes qui fréquentent le secteur.

Enfin, un dernier point qui a été abordé à cette enquête publique, c'est le cadre sécuritaire. Les pêcheurs et notamment nos amis de Girolata et François Alfonsi qui était présent à cette réunion, ont évoqué le caractère dangereux de la passe de Gargalo, où on doit véritablement avoir une écoute attentive et personnellement, je ne suis ni pêcheur, ni un sachant, mais les gens qui se sont exprimés sur le sujet, l'ont fait de manière très précise et il conviendra, bien évidemment, de les écouter. Je crois que c'est important.

Enfin, je voudrais terminer en vous disant que dans ce secteur, il est proposé bien sûr un nouveau décret de projet qui se fonde sur les orientations que nous avons formulées et que je viens de décliner avec vous : actualiser et consolider le diagnostic portant sur l'écologie et la gestion des usages du site, bien évidemment ; inscrire des mesures réglementaires efficaces ayant à préserver les milieux, les espèces, sans toutefois y porter préjudice ; conditions de sécurité pour la navigation ; maintien des usages durables à la fois pour le secteur économique local et les activités récréatives et bien sûr les pêcheurs qui n'ont pas manqué de

nous signaler l'importance qu'ils avaient à fréquenter le secteur et à pouvoir s'y rendre. Inscrire en fait un principe d'instauration de zones de quiétude pour les balbuzards pêcheurs en période de reproduction sans a priori et même au mois d'août si les oisillons n'auraient pas pris leur envol. On va beaucoup plus loin que le décret.

Adopter une cohérence d'origine réglementaire qui doit nous permettre d'éviter un ancrage diurne et nocturne sur la totalité de la réserve. L'activité de pêche professionnelle et la navigation par des arrêtés de l'autorité compétente, garantissant adaptabilité et bien évidemment en les faisant cohabiter. Instaurer dans le périmètre de la zone de protection intégrale de la réserve, un dispositif de licence professionnelle et plaisancière. Je m'arrêterai un instant pour dire que lorsqu'on est sur cette réserve naturelle de Corse avec des quotas et des licences, si on venait à s'en référer aux socioprofessionnels, on aurait 52 bateaux qui feraient des rotations dans le secteur. Mais on aurait la main sur la grande plaisance et sur la possibilité d'éviter une grande majorité des 60 000 bateaux qui rentrent dans la zone et qui eux, pour le coup, font fi de toutes les règles, même si Navingo qui est un outil de navigation extrêmement précis. Mais souvent, lorsqu'on contrôle ces gens-là dans le secteur, ils évoquent le fait de la méconnaissance ou de ne pas savoir qu'il y a des zones de nidification et de balbuzard.

Autant dire que si on venait à baliser ces secteurs et qu'on venait, par le biais de la Convention qui nous lie avec l'État, que nous n'avons pas resignée parce que nous demandons à avoir des moyens complémentaires pour garantir Scandola et sa pérennisation au sein de l'Unesco, on aurait la possibilité de surveiller davantage le secteur et non pas d'avoir une embarcation, mais d'en avoir 3 ou 4 et d'être en permanence sur le plan d'eau. Voilà ce que nous voulons instaurer dans ce périmètre de zone de protection intégrale.

En conclusion, le Conseil exécutif de Corse souligne la nécessité de renforcer cette coordination des politiques publiques qui est engagée par l'Office de l'environnement de la Corse avec l'ensemble des institutions, les communes, les communautés de communes, la Collectivité de Corse, les agences et les offices, conservatoire du littoral et services de l'Etat. Enfin, de se donner les moyens financiers et opérationnels dédiés à la gestion de la surveillance et au contrôle pour répondre efficacement à tous ces enjeux.

La Collectivité de Corse propose de mettre en place une politique largement plus ambitieuse que celle proposée par l'État à Scandola, avec la création de sa réserve naturelle. Elle engloberait par ses 70 000 hectares, les 1000 hectares de la réserve de Scandola et des mesures de limitation de la fréquentation sur la forme de quotas et de licences pour toutes les activités socio-économiques, et nous en avons fait l'exemple aux Lavezzi.

C'est la seule solution pour retrouver non seulement le label, mais pour conserver l'inscription de Scandola au patrimoine mondial de l'Unesco. Bien sûr que la conservation des balbuzards est un enjeu majeur et nous y veillons à chaque instant. Mais elle est assurée, comme je vous l'ai expliqué, et de manière intégrale puisque les oiseaux sont surveillés de manière régulière.

Je terminerai en vous donnant lecture d'un passage du CESEC qui a pris acte du rapport à l'unanimité et qui dit : le CESEC estime que la mise en place d'un plan de gestion de la réserve de Scandola qui inclut des dispositions en faveur d'un tourisme raisonné et durable, indispensable à l'économie et aux populations de la microrégion, constitue un objectif essentiel à satisfaire de manière impérative dans l'optique prioritaire de pouvoir conserver les labellisations existantes et récupérer celles qui ont été perdues.

Je terminerai en vous disant quelques mots, les mots d'un pêcheur du secteur qui est venu me voir et qui m'a dit :

Caru Presidente,

Vogliu di vi dui affari. -Suite à la reunion publica di Scandula-. M'hà dettu chì 50 anni fà, ind'è a riserva di Scandula, i mughjini, ci n'era milioni. I mughjini sò quessi i pesci chì campanu in surface, sopra à l'acqua. Ùn ci n'hè più. Le dérèglement climatique ci tocca digià. M'hà dettu dinò "a sapete, noi piscemu quì, simu tutti i ghjorni nantu à l'acqua. Ci hè dui nidi, tutti l'anni, ci sò l'acelli, è ci sò i chjuchi. A sapete induv'elli sò?" Aghju dettu forse, percò sò andatu à vede. M'hà dettu " sò à a surtita di u portu di Portu. Ci n'hè unu à dritta è unu à manca." È m'hà dettu "a sapete percò ci sò? percò ghjè quì chì si smaglianu i filetti, è chì no lampemu i nostri pesci à l'acqua".

Eccu un bon' sensu di i piscadori, è tenia à di là ind'è iss'assistenza oghje quì, à l'Assemblea di Corsica.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò cunsigliere.

Dunque ci hè, da u CESEC, l'ete detta, una presa d'atti. Vi mandu tutti à u raportu di u CESEC, l'avete, nant'à i vostri cartulari, è po, ci hè un avisu favurevule, di l'Assemblea di a Giuventù, di a cumissione cumpetente. Ci hè statu un veru dibattitu trà i giovani.

Site vinuti. Sò stati cuntenti di vede vi, d'avè e vostre risposte, è anu dibattutu trà elli, è cum'è à pena tuttu u mondu sò pè una parte per a prutezzione, di sicuru, perchè chì anu capitu bè ch'ellu era un ghjuvellu di u nostru ambiente ma à listessu tempu a necessità di pudè avè una regulazione cum'ellu ci vole di a frequentazione.

Eccu.

I raporti vi sò stati cumunicati.

Prima ci hè dinò a cumissiò chì hà fattu un raportu, a CDENATE. Quale hè chì? Dunque avisu favurevule di a CDENATE.

Quale hè chì vole piglià a parolla nant'à Scandula?

Angèle CHIAPPINI.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Alors la modification du décret de 1975, effectivement, est une demande déjà ancienne, dans les années 90 à peu près. Elle a fait l'objet de 2 projets de révision antérieurs, l'un de 2004 porté par le PNRC et le second par l'OEC en 2016, donc deux demandes de révision qui n'ont pas abouti.

En 2021, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, vous demandez une nouvelle fois la modification du décret pour encadrer la fréquentation et prémunir le site des conséquences de son attractivité avec en toile de fond, depuis quelques années maintenant, le risque de perdre le label Unesco.

À ce stade, une première interrogation entre 2021 et 2024, donc date de l'enquête publique, à quelle date ont été produites les propositions de l'OEC ? Je dis ça parce que peut-être que dans ce laps de temps conséquent, on aurait pu peut-être se mettre d'accord pour éviter d'entamer cette nouvelle période de report pour un nouveau texte.

La réponse de l'État à votre demande est ce projet de décret que nous examinons aujourd'hui, avec notamment un article 4 considéré trop restrictif. Celui-ci met en place une zone de protection intégrale effectivement, interdite aux bateaux toute l'année et des zones de protection renforcées autour des nids de balbuzards, qu'ils soient occupés ou non, interdisant de fait toute activité sur un rayon de 250 mètres entre le 15 février et le 31 août.

Ce durcissement pris, dit l'État, dans l'intérêt de la faune, a généré la réaction des bateliers, c'est vrai, des pêcheurs et des communes et votre délibération leur emboîte le pas.

Je dois avouer que la position du rapport est assez étonnante quand on a la mémoire du dossier et qu'on sait que votre famille politique a toujours plaidé pour une restriction croissante de l'activité, à tort ou à raison. En page 22 du rapport, vous parlez même de la valorisation du patrimoine naturel qui semble donc acter votre revirement vers plus de pragmatisme.

Le rapport précise également que les indicateurs sont au beau fixe, que la biomasse des poissons est excellente, une des meilleures recensées dans les aires maritimes protégées, que la fréquentation des bateaux a baissé, elle aurait été divisée par 3, suite aux décisions limitatives prises dans cette intention.

Alors, en tant qu'élue du territoire, je ne suis pas certaine pour connaître un peu le site, qu'on puisse être aussi formel et contrôler l'ensemble du trafic sur le périmètre de la réserve.

Par ailleurs, le rapport évoque, pour soutenir l'activité économique, l'accompagnement des acteurs maritimes pour décarboner leurs embarcations. Ça semble être une piste intéressante au-delà même de la seule réserve et je pense notamment aux pêcheurs en mobilisant, si c'est possible, le FEAMPA puisque c'est un fonds dédié à la pêche et qu'on peine à le consommer.

Pour revenir au décret, l'article 4, en effet, pose problème parce qu'il est d'une part, trop restrictif en termes d'accès aux embarcations et d'autre part, il les expose à un grave risque sécuritaire, notamment en évitant la passe de Gargalo.

Dans le rapport, vous émettez des propositions d'amendements. Pour la partie ZPI, le rapport propose un système dérogatoire, vous en avez parlé pour les pêcheurs, les professionnels du tourisme licenciés et pour les plaisanciers sur réservation avec un mécanisme de licence. Très bien.

Pour la partie ZPR, l'idée serait de prendre des arrêtés préfectoraux ponctuels selon que les nids soient occupés ou pas et la réponse apportée à Christelle Combette en commission du développement confirme bien que la période d'un peu plus de 6 mois est conforme aux besoins de l'espèce.

Ces amendements qui sont donc déjà formalisés, sont des pistes valables qui auraient peut-être suffi à rendre le décret acceptable. C'est donc le point problématique majeur des 27 articles que compte le décret.

Le reste n'est pas contesté, ni l'interdiction de survol des drones, ni la réglementation du mouillage, ni surtout la limitation de la vitesse à 5 nœuds dans l'ensemble de la réserve, limitation qui est une mesure nécessaire pour l'ensemble des navires, y compris ceux de plaisance.

Sur ces bases, on aurait peut-être pu rendre un avis favorable moyennant la révision de l'article 4 comme justement exprimé dans le rapport. Cela aurait au moins permis de ne pas perdre davantage de temps que l'on sait tous en la matière, précieux. Mais vous privilégiez de rendre un avis globalement défavorable pour ouvrir la discussion. Dont acte.

On votera favorablement ce rapport en sa forme actuelle pour que la concertation reprenne avec l'État dans l'optique d'aboutir le plus rapidement possible à une nouvelle version.

Mais cette concertation, je pense que vous serez d'accord avec moi puisque vous l'avez évoqué tout à l'heure, cette concertation ne pourra être qu'une partition à deux mains, jouée par la CdC et l'État. Les communes qui se sont positionnées également contre cet article 4, sont concernées et aspirent à être consultées lors de ces échanges. La commune d'Osani, on le lit dans le rapport, regrette d'avoir été écartée jusqu'à présent. Celles de Piana, Ota, Serriera, Galeria ont pris publiquement partie contre le décret et veulent défendre leur vision de ce que doit être la réserve de Scandola. Elles doivent impérativement être associées aux discussions car ce sont elles qui ont à gérer les opérateurs économiques au quotidien. Ce sont elles qui gèrent les flux de population vers le site et leurs administrés ont à cœur l'avenir de la réserve. Et bien sûr, ce sont elles les dépositaires de ce lieu emblématique qui doit être, pour reprendre leurs propos, une réserve vivante.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je partage en grande partie l'intervention de ma collègue.

Je pense que bien entendu, on ne peut pas accepter entre autres dans une logique a minima d'autonomie, un diktat d'État violent qui d'ailleurs est proposé avant que les conclusions de la commission d'enquête ne soient produites, ce qui est quelque chose de bizarre, parce qu'on fait des propositions qui ne sont pas validées réglementairement par une commission d'enquête publique qui a été clôturée seulement le 12 février. J'ai cherché à trouver sur Internet, il n'y en a. Je pense qu'elle n'existe pas encore. C'est problématique.

Maintenant, moi je conçois, je dirais, la protection de l'action anthropique corse. Mais ensuite, on doit garder des fondamentaux « unesquiens ».

On a sur le site l'ichtyofaune la plus forte intensité de Méditerranée et elle est sur un secteur très concentré, c'est-à-dire qu'un passage de navires avec une aire de déplacement imposante, un sillage et des remous crée des déplacements en masse de poisson, surtout en période de reproduction et avec des déplacements.

De ce fait, ils sortent de la réserve pour trouver des zones tempérées à 20 degrés qu'ils n'ont pas immédiatement aux abords de la réserve qui a la particularité d'avoir des fonds tombants et des à-pics immédiats. C'est la caractéristique de toutes les côtes de cette zone où il y a d'ailleurs des à-pics et des falaises très significatives en hauteur. On a exactement la même reproduction en partie sous-marine.

Moi, je conçois qu'on ne peut pas accepter, je dirais, un décret colonial. Mais pour autant, on doit avoir une vision patrimoniale forte en termes de protection. J'entends qu'on ait des systèmes dérogatoires pour des professionnels, mais la question c'est quoi sont les professionnels ? Combien de professionnels ? Quels sont les moyens des professionnels ?

Moi, quand je lis que la progression des fréquentations humaines embarquées par les professionnels n'a progressé en 8 ans que de 9 %, je m'inscris en faux, tout simplement parce que comme tous les commerces, je dirais, de détails touristiques, que ce soit des bars, que ce soit des boulangeries, on ne comptabilise pas tout. C'est la réalité. Ça ne veut pas dire qu'il y a une économie souterraine, mais ça veut dire qu'il y a une réalité. Est-ce que vous pensez que tous les marins qui ont un capitaine 200, ils ont toute la paye qui est déclarée ? Je ne pense pas. Point.

C'est déjà le début d'une réponse, parce que sinon, vous n'en trouvez pas.

Donc, je pense qu'on doit demander bien entendu de se remettre autour de la table, mais je crois qu'il faut un COPIL, on ne peut pas laisser les instances office de l'environnement toutes seules à la discussion. Le secteur de la promenade en mer est un secteur en tension autant que les déchets. Si vous regardez les sinistres de bateaux, si vous regardez les morts, je pense à Bonifacio entre autres, à Ajaccio il y a quelques années, ce n'est pas un secteur tranquille, c'est un secteur qui génère des profits importants sur des périodes très courtes et qui a une forme de pression naturelle.

Cela étant, il y a une logique économique, il y a une réalité, il y a des familles qui vivent de ça. Et puis, si la Corse est un attrait touristique, elle doit montrer ses joyaux. Mais après, c'est les moyens de les montrer, les moyens de les adapter à une réalité et à un pragmatisme. On est quand même dans un des 25 sites UNESCO au monde. Or, les rapports de 2023 de l'UNESCO ne sont pas aussi favorables de ce qu'on peut penser. Ils montrent une inflexion sur la notion justement de protection. Donc, on n'est peut-être pas loin d'une décision, d'un placement en mesure d'alerte. Et là, ça voudrait dire interdiction totale de tout ou alors c'est une perte et une sortie du label UNESCO, comme on est déjà sortis du label européen.

Président, je vous l'avais dit en aparté, je pensais vous dire, je ne vote pas parce que ça ne me convient pas, il y a trop d'incertitudes. Vous n'avez pas quantifié le nombre de licences, il y a des phrases assez bizarres, c'est-à-dire qu'on va laisser la possibilité à du locatif bateau d'avoir de la dérogation. C'est complètement farfelu. C'est écrit. Je m'excuse, c'est écrit. Mais, on peut tout écrire et après, on peut tout gommer, tant que ce n'est pas un texte définitif et que c'est que du projet et que surtout l'esprit du projet c'est de se mettre à la table et de réécrire un décret qui est éco compatible pour répondre au cahier des charges du docteur, il n'écoute pas ! ça ferait quelque chose de correct.

Donc, mettez en place un COPIL, associez les groupes politiques, associez les socioprofessionnels, bien entendu les services de l'État y sont de droit et qu'on essaye d'avoir des mesures conservatoires immédiates dès l'été 2025 sans peut-être qu'il y ait le décret définitif, qu'on ait peut-être quelque chose par voie d'ordonnance ou un arrêté préfectoral dérogatoire.

La limitation des 5 nœuds, il le faut immédiatement, l'interdiction de mouillage immédiatement, l'interdiction des haut-parleurs immédiatement, la zone de sécurité sur toutes les zones de nidification réelle, obligatoirement.

Cela étant, il y a autre chose qui me heurte. Un nid qui est vide, ça a été un nid abandonné, c'est un nid où il y a eu une activité anthropique qui a créé une gêne et qui a créé un départ parce qu'en général, on sait que ce sont des types de nidification qui sont permanents, normalement, si la réserve avait joué son rôle.

Donc, je conçois qu'une mesure de protection à 250 mètres sur un nid vide, elle est, je dirais, non efficace au moment où le nid est vide, mais est-ce que le nid va toujours être vide ? Est-ce qu'à un moment il ne faut pas chercher les moyens de redonner à ces nids des vocations ? Peut-être que là, il y a une vision globale à avoir. Ensuite, vous avez raison, il faut une vision générale, c'est tous les nids, ce ne sont pas seulement quelques nids, c'est l'ensemble des nids.

Pour cela, prenez l'engagement de constituer un COPIL et qu'on revoit, qu'on discute des quotas, qu'on pose le problème des bateaux à grande vitesse, des pneumatiques NUC, qu'on réfléchisse à obliger des passages avec des moteurs électriques dès qu'on rentre dans la zone de visite, quitte à ce que derrière, on ait un système d'aide pour pouvoir, si la flotte n'est pas amortie ou n'est pas sur une phase de renouvellement, avoir un moyen d'aide pour avoir cette sanctuarisation parce qu'un deux fois 500 chevaux ou un deux fois 300 chevaux qui passent à 10 nœuds avec un déplacement de 15 ou 20 tonnes, ça fait quelque chose en termes de bouleversements sous-marins

Je pense qu'on a les moyens, qu'on a les techniciens et qu'on a la connaissance pour avoir un avis opposable aux services de l'État. On peut s'entourer de compétences, j'ai vu que vous avez fait appel au professeur Boudouresque, il y en a d'autres. Mais il ne faut pas qu'on cherche à s'inventer des histoires. L'histoire de laisser la passe ouverte parce qu'il y a un problème de sécurité, hè bè trouvé, mais trouvons la vraie vérité. Quand il y a grosse mer, il n'y a personne qui prend la mer. Les promenades en mer, elles ne sortent pas et le bateau, qu'il y ait une dérogation pour un pêcheur, mais que la plaisance doit passer par là parce qu'il y a tempête, elle ne doit pas sortir du tout, ou alors on aura un très, très gros problème d'assurance. Il y a des conditions de clapot maximum qui interdisent la sortie en mer.

Tout ça, moi je veux bien, je peux même ne pas faire le connaissant des choses de la mer, mais on doit rentrer dans la réalité. Si on était un pays indépendant, peut-être qu'on serait obligés vraiment d'interdire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions sur le sujet ? Antonia Luciani.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, cari culleghi, notre Assemblée est saisie pour rendre un avis sur la modification du décret de la réserve de Scandola.

Je suis évidemment particulièrement attentive au devenir de la réserve, étant moi-même de Girolata, village situé sur la commune d'Osani et commune dans laquelle se trouve la quasi-intégralité du périmètre maritime et terrestre de la réserve de Scandola.

Avant de réagir sur le contenu du décret, je voudrais indiquer que j'interviens en mon nom, bien sûr celui du groupe, mais aussi et surtout au nom de tous ceux qui depuis plusieurs décennies se sont opposés localement à toute forme de spéculation foncière et immobilière et fait de la protection de l'environnement, des paysages et de la biodiversité, l'engagement de toujours.

Je voudrais à ce titre réaffirmer que malgré l'avis défavorable qui est émis sur ce projet de décret, notre position en faveur de la défense de l'environnement, de la protection de la biodiversité et d'un nécessaire équilibre entre protection et développement reste inchangée.

Ce site est un joyau que nous devons préserver des pressions anthropiques et du changement climatique.

Alors pourquoi est-il nécessaire de modifier ce décret ? Ça a été rappelé, par le président mais également les autres intervenants, parce que ce décret est obsolète, datant de 75, qu'il ne correspond plus à l'évolution des usages et donc, nous sommes favorables à son évolution et à sa modernisation, d'autant plus que cette modernisation s'inscrit dans un cadre plus large qui est celui qui a été rappelé par le président, qui est celui du projet d'extension de la réserve de Scandola à l'échelle de la façade maritime nord occidentale de la Corse.

Nous saluons donc le principe de la révision qui a été demandé à maintes reprises par notre Assemblée à travers des motions ou des délibérations se faisant le relais de demandes locales.

En revanche, ce qui est critiquable, et ça je crois que ça fait relativement l'unanimité, c'est la méthode employée par le ministère de l'environnement qui va à l'encontre du travail qui est mené depuis plusieurs années par l'Office de l'environnement, mais également le Parc qui est gestionnaire, je le rappelle, les acteurs locaux, les élus, les socioprofessionnels, les usagers, les bateliers, les pêcheurs, les services de l'Etat eux-mêmes, pour mettre en œuvre des mesures de

gestion et de protection proactives pour que ce site touristique qui, du fait de son classement UNESCO, bénéficie d'une renommée internationale.

Alors bien sûr, on regrette le manque de concertation du ministère et également ce changement de doctrine. Ça a été rappelé, de nombreux maires de la région se sont exprimés défavorablement, en particulier la commune d'Osani qui a pris une délibération en ce sens.

Donc sur le fond, quels sont les articles problématiques ? Il y en a évidemment plusieurs qui concernent notamment les nids de balbuzards, mais également la passe de Gargalo ou d'autres. Mais avant ça, j'aimerais rappeler que nous sommes favorables à de nombreux points qui sont, selon nous, des avancées significatives.

D'abord, les dispositions qui permettent aux scientifiques et aux gestionnaires de mener des opérations qui sont nécessaires à l'acquisition de connaissances sur la faune et la flore ; l'interdiction du survol, évidemment, qui est étendue à l'ensemble de la réserve pour les drones. Cette mesure, elle est aujourd'hui indispensable parce qu'il y a de plus en plus de drones partout, et particulièrement dans ces zones-là ; une réglementation complète du mouillage de jour et de nuit sur l'ensemble de la réserve et ça, c'est vraiment indispensable parce que ça va permettre de sanctuariser les herbiers de posidonie et de protéger les fonds marins. Aujourd'hui, ils sont véritablement en danger au regard de la réglementation actuelle. Ces points, entre autres, sont une avancée considérable et nous les soutenons évidemment.

Ceux qui sont problématiques, ça a été évoqué donc notamment par le président, c'est celui de la protection des nids de balbuzards où effectivement le fait d'avoir une décision unilatérale d'interdire d'approcher les nids, qu'ils soient occupés ou non, du 15 février au 31 août, semble à la fois absurde et inopérant. Pourquoi ? Parce qu'il ne prend pas en compte la réalité écologique évolutive du balbuzard. Ça remet également l'engagement collectif qui a été mis en place depuis plusieurs années maintenant, avec les acteurs institutionnels et les socioprofessionnels qui ont construit et continuent d'œuvrer pour bâtir un modèle de gestion touristique durable.

Donc évidemment, nous appuyons la proposition qui est de renforcer le principe d'instauration des zones de quiétude autour des nids, mais les nids qui sont effectivement occupés après constatation de la présence des oiseaux et donc d'agir par arrêté préfectoral ponctuel pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation et pour continuer à assurer la totale protection des nids.

Un autre point problématique concerne la modification de la réglementation de la zone de protection intégrale.

Je ne suis pas d'accord avec les propos qui ont été tenus notamment par Paul-Félix Benedetti, la passe de Gargalo est considérée comme une zone pouvant servir de refuge. Je suis désolée de vous dire que la houle est forte même les jours de beau temps et que le fait d'interdire complètement le fait de pouvoir se protéger dans cette passe contrevient à la sécurité de la navigation. D'ailleurs, les cartes anciennes nomment la punta de Gargalo « punta spartiventu », donc je pense qu'elle porte bien son nom et nous indique qu'effectivement, qu'il s'agisse de la pointe de Gargalo ou de la pointe de la Revellata, il s'agit de pointes particulièrement exposées, notamment sur la côte ouest. Donc, je pense qu'il faut absolument en tenir compte.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons évidemment le fait qu'il puisse y avoir des dérogations de passage pour se mettre à l'abri. Je souhaiterais, j'en ai parlé en amont avec le président de l'environnement, que l'on puisse ajouter à cette liste, les navires de service public de transport maritime de personnes et de fret concédés par la Collectivité de Corse pour les liaisons entre Porto, Girolata et Galéria, qui sont donc des rotations qui se font 2 fois par semaine, toute l'année, il est donc indispensable que ces liaisons, qui se font de manière quasi quotidienne, soient prises en compte dans le cadre de la dérogation.

Evidemment, nous sommes, de manière je dirais plus générale, favorables à l'instauration des mesures plus restrictives qui ont été proposées dans le cadre des travaux menés par l'Office de l'environnement concernant l'instauration de licences ou de quotas, toujours dans l'objectif de défendre un tourisme durable et une gestion maîtrisée de la zone.

Evidemment, nous sommes favorables à l'extension de la réserve et de la mise en place d'un plan de gestion, y compris la baisse de la fréquentation a été remise en cause. Étant de Girolata et y passant une bonne partie de l'année, je peux attester qu'effectivement, depuis la crise du COVID, pour ce qui concerne la plaisance, eh bien effectivement, il y a une baisse de fréquentation qui a été notée en raison des difficultés économiques qui ont également touché la plaisance et notamment la moyenne plaisance puisque comme vous le savez, le port de Girolata ne peut pas accueillir de grosses unités.

Pour conclure, je voudrais remercier l'Office de l'environnement et les services pour le travail accompli et dire que nous appuyons la proposition qui est faite par l'Office de l'environnement d'émettre un avis défavorable et surtout d'ouvrir une phase de réécriture du décret en concertation élargie avec l'ensemble des acteurs.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Pierre, scusami.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, rapidement puisqu'on a appris une terrible nouvelle qui fait que nous sommes un peu contrariés.

Ce rapport, pour moi, est l'illustration parfaite de la supercherie que constitue la décentralisation à la française. Je m'explique : la réserve naturelle créée en 75, réserve d'État. Mais en 2002, la Corse obtient la compétence de création de réserve naturelle. Donc, il me semble naturel que la modification du décret de 75 soit confiée à notre institution. Ça me paraît coulé de source, d'autant plus qu'on a une compétence reconnue par tout le monde, l'exemple de Bonifacio qui est loin de faire honte et qui peut servir même d'exemple à plusieurs autres secteurs.

Donc moi, je suis assez maximaliste, comme toujours. Dans un premier temps, on devrait nous confier la rédaction du nouveau décret et je ne sais pas si c'est possible, dans un deuxième temps, faire disparaître la réserve nationale d'État et créer une nouvelle réserve nationale de Corse sur tout le territoire où nous réglerions nous-mêmes, ne rigolez pas, c'est la loi ! Ce n'est pas la peine de rigoler.

Voilà ma proposition, Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce Pierre Ghionga est un puit d'innovations, d'idées !

Plus personne ne veut intervenir sur le sujet ? Non, donc Monsieur le conseiller exécutif, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens à remercier l'ensemble des orateurs.

Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse parce que je ne voudrais pas qu'on laisse imaginer, suite à votre prise de parole, que s'il n'y a pas eu concertation, c'est la faute de l'office de l'environnement, par rapport à ce que disait Madame Chiappini, tout à l'heure.

Nous, nous avons été spectateurs dans cette affaire-là et nous avons accompagné la démarche comme nous l'a demandé l'État.

Juste pour votre information, j'ai sollicité le ministère de l'environnement lorsque j'ai appris que la modification du décret a été validée et j'ai demandé un entretien, non seulement pour rencontrer la ministre mais pour rencontrer le CNPN, réponse le 12 février 2025, c'est-à-dire que c'était le jour où l'enquête publique était terminée.

Donc bien sûr, qu'on a essayé de se mettre en musique avant pour éviter de revenir ici pour demander d'être contre le décret, d'essayer de faire des propositions parce qu'il faut quand même qu'on se dise que le décret, on est d'accord à plus de 80 % de ce qu'il y a l'intérieur. Pour être très honnête avec vous, je me suis entretenu avec l'enquêtrice publique en lui disant « nous, s'il y a possibilité de le réviser, que les 20 % restants pour gagner du temps et comme le disait Paul-Félix Benedetti tout à l'heure, pour éviter de proroger et de ne pas rentrer en vigueur dès 2025, on est prêts à écouter effectivement ce qui a été dit ». Sauf qu'à l'enquête publique, au vu des prises de position de tous les acteurs, il y avait plus de 100 personnes à Galeria, le secrétaire général de la préfecture a rembobiné, il a dit : « le décret en l'état n'est pas acceptable, donc je pense que ça va être porté au procès-verbal de l'enquête publique et ça risque d'arrêter l'enquête publique ».

Au demeurant, nous, on a essayé de construire les choses, mais vous avez raison, vous avez évoqué le FEAMPA, décarbonation, on est dans une logique où on peut faire beaucoup de choses, sauf que dans la construction de ce que l'on veut faire, et je rejoins Pierre Ghionga, si on avait les coudées franches sur le sujet, on pourrait aller plus vite et plus loin et encore plus loin.

Mais ce que je veux vous dire, c'est que vraiment dans cette aventure-là, on a essayé de construire. A partir du moment où la révision du décret a été annoncée, on a travaillé avec la DMLC pendant un an, pas moins de 10 réunions.

Ils nous ont demandé d'écrire le décret, nous l'avons écrit en concertation avec la DMLC. A la veille de l'ouverture d'enquête, on s'est tous retrouvés avec le décret actuel où on a été obligés aujourd'hui de s'y opposer.

Vous avez évoqué aussi les différentes sources. Les sources que nous avons portées et versées au dossier, qui ont été portées par les scientifiques de l'Office de l'environnement, n'ont pas été faites par l'office de l'environnement. Les études qui ont été faites sur les poissons ont été par WW France. Donc, pour le coup, on ne peut même pas nous dire : « oui, vous dites que tout va bien et c'est vous qui écrivez et qui dites ce que vous avez envie de dire ».

Donc, non, on n'a même pas été là. Toutes les données, et Monsieur Benedetti a fait référence à Monsieur Boudouresque qui était un scientifique reconnu en la matière, il faisait partie de cette expertise-là. Donc, il n'y pas moins de corbs, de mérus et de dentis à Scandola que dans toutes les autres réserves naturelles de France. On est bien dotés. Alors certes, celle de Bonifacio fait rêver, je vous l'accorde, mais au demeurant, Scandola n'est pas dans l'état évoqué dans le rapport.

Voilà ce que je voulais vous dire, après on est d'accord sur tout. Même si vous estimez qu'on change de position, moi je n'ai pas la sensation de changer de position. Ce que nous avons proposé est un durcissement des choses, d'avoir des arrêtés minutes sur tous les nids occupés, y compris au mois d'août, ça n'était jamais arrivé, jamais à Scandola, jamais ! Ce sont des mesures que nous avons déployées depuis 2021. Ça s'appelle des arrêtés minute, c'est le préfet qui les prend. Il les prend et on nous les signale, ce sont les pêcheurs et les socioprofessionnels du coin qui nous indiquent là où il y a des oisillons dans les nids et là où il faut les surveiller.

Donc, on est loin dans la démarche et on essaie véritablement de faire primer le cadre environnemental sur Scandola. Vous pouvez me faire confiance et d'ailleurs je l'ai dit tout à l'heure et je le redis, « u Levante » fait partie de l'accompagnement qu'on a fait sur les 2 dernières années, Madame Ferrandini vient compter les nids avec nous.

Paul-Félix, vous avez raison, c'est valable pour tout, vous avez fait un parallèle économique sur les capitaines 200, bref. C'est la même chose sur toutes les activités économiques, bars et autres commerces, on est tous d'accord, même si vous faites état qu'il n'y a pas de réseau souterrain et je vous l'accorde. Ça fait partie des choses que l'on doit avoir en ligne de mire.

Vous dites, « vous n'avez même pas compté combien il y a de licences ». Oui, je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous le redis, il y a 52 licences qui pourraient être délivrées dans ce secteur-là.

Celles-là, les 52 licences identifiées à des gens qui travaillent dans le coin et qui font vivre l'économie locale, on pourrait très bien stopper notre affaire là. Les 60 000 plaisanciers qui arrivent et qui rentrent de manière illicite dans le secteur, il faut les canaliser. Alors oui, vous avez lu peut-être on peut à la marge se dire ou ne pas se dire les choses, mais sincèrement, et s'il faut aller dans un COPIL pour qu'on puisse le partager, je le ferai volontiers. Sauf que si je présente ce rapport aujourd'hui devant vous, c'est que le 15 mars, c'est la deadline pour que je rende copie au préfet. C'est pour ça que la semaine prochaine, je vais avec tous les maires en préfecture d'Ajaccio, on est dans la seringue.

Si l'enquête publique venait à se rouvrir, très volontiers, j'ouvrirai un COPIL ou une commission ad hoc à l'Assemblée de Corse pour vous donner accès aussi au dossier et pourquoi pas travailler avec vous, je crois que c'est la volonté du président du Conseil exécutif d'ouvrir sur tous ces secteurs sensibles, ça nous permettrait d'aller plus loin dans la discussion.

Mais je le dis et je le redis, dans cette aventure-là, ce n'est pas l'Office de l'environnement qui s'arc-boute sur le sujet, ce sont tous les acteurs. Nous, je vous le dis, 80 % du décret nous convient. Si on peut moduler ce qui reste de manière très intelligente en faisant ce que l'on préconise de faire depuis 2020, ça nous va très bien. Est-ce que ça va être le cas ? Je ne le sais pas au moment où je vous parle, mais en tous les cas, nous, on va dans cet axe-là et on continue de travailler pour que les choses puissent atterrir ainsi.

Antonia, merci de ton expertise en tant que résidente et je crois que pour le coup, moi je ne suis pas un sachant, je ne suis pas un navigateur, je ne suis pas capitaine 200, ùn aghju mancu una barcella pè pruvà à andà nant'à l'isula di Girolata ch'ellu ci fussi u ventu o micca. Ma di cosa sentu è di cosa si dice, quandu u ventu s'aisa, s'è vo site ind'è u settore, hè megliu à entre in Gargalu, perchè osinnò falete in fondu.

Donc, le cadre sécuritaire, il doit guider nos pas et nos décisions. Je peux vous dire qu'on a eu une oreille attentive auprès du PREMAR qui bien évidemment ne peut pas négliger ce côté-là et qui sera entendu.

Bien sûr que je ferai part de noter ce que vous venez de dire qui confirme que les livraisons 2 fois par semaine qui réapprovisionnent Girolata doivent être sécurisées et que c'est une raison supplémentaire.

Cela étant, je partage votre point de vue. On ne va pas aller à 10 nœuds dans ces secteurs-là, je crois que la réglementation est entre 3 et 5 nœuds d'ores et déjà. On mesure donc et on maîtrise les choses.

Enfin, Antonia confirme la baisse de fréquentation, ce sont les premières estimations que j'ai. Donc, je vous les livre comme je les ai, mais ça semble être confirmé par les gens du coin.

Pierre Ghionga, dont j'ai déjà fait état de sa réponse, merci pour essayer de nous conforter dans nos positions qui consistent à dire que la Collectivité de Corse doit gérer l'intégralité de son périmètre de son littoral et que les réserves de Corse doivent primer sur tout type d'autres réserves d'État qu'il puisse y avoir dans le coin et que l'on puisse travailler ensemble.

Je terminerai juste, parce que souvent on fait l'amalgame avec l'UNESCO, et vous avez raison d'évoquer l'inquiétude que vous avez, d'ailleurs, j'ai refusé de signer la convention qui nous lie avec l'État parce qu'on a une convention qui nous lie avec l'État aujourd'hui où l'État dit à l'Office de l'environnement ce qu'il a à faire. Donc Scandola, patrimoine mondial de l'UNESCO, ça ne sert pas que la Corse à mon avis, serve ancu a Francia ! Si demain, on veut signer une vraie convention qui nous lie mais qui nous lie véritablement, il faut qu'ils mettent des moyens pour que je puisse renforcer les moyens de surveillance dans la zone UNESCO et que l'on puisse travailler de concert pour que les choses évoluent dans le bon sens.

Voilà. Je crois que j'ai fait le tour des intervenants. À ringrazià vi assai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Je vais soumettre au vote ce rapport.

Oui ? Explication de vote ? Oui.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le 15 mars, il y a réunion pour donner les avis, ou avant. Mais si le décret qui est proposé là n'est pas le décret final, il y a un nouveau décret. Ce nouveau décret, il doit être lui aussi soumis à l'avis de la Collectivité de Corse.

M. Guy ARMANET

Je reviendrai vers vous. De toute manière, on va suivre l'évolution des choses. Nous, on se doit de rendre une délibération parce que le préfet nous l'a demandé et il fallait qu'on délibère avant la fin du mois de mars parce que ça s'arrête au 15 mars. Je vois, la semaine prochaine, avec tous les maires, le préfet le 6 pour anticiper le 15. Et après, on attendra le retour de l'enquête publique et le retour des différents entretiens que l'on aura, et avec la ministre, et avec l'État pour vous dire ce qu'il en est.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je reviens, toujours mon explication de vote, si le décret est révisé et que le décret modifie les conditions de la zone de protection exclusive, la notion d'enquête publique qui portait sur autre chose par l'État, c'est ce dossier-là, ça sous-entend de refaire au moins un complément d'enquête qui, lui, sera peut-être validé.

Donc, ça veut dire qu'il y a la place pour un COPIL sur les licences parce qu'il y a écrit licence plaisance. Moi, quand on me dit que la fréquentation baisse et quand je regarde le nombre d'autorisations en transport de passagers maritimes sur la période et qu'il y a une augmentation de bateaux très substantielle, je me dis qu'ils prennent plus de bateaux pour faire quoi, faillite ? Je ne sais pas...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On en reparlera. On va passer au vote, s'il n'y a pas d'autres explications de vote.

Je vous sou mets ce rapport sur le projet de décret de création à la réserve naturelle de Scandola.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Au cours de nos débats, nous avons appris une mauvaise nouvelle, plusieurs d'entre vous m'avez interpellée. Est décédé brutalement, subitement le maire de Sartène, Paul Quilichini.

Je pense que, en ces moments, parce que nous sommes en train de débattre, d'avoir un exercice démocratique au moment-même où décède un maire, on en a parlé tout au long de ces deux journées, il est important qu'on pense à sa famille, qu'on pense à lui et qu'on fasse, si vous le voulez bien, une minute de silence. Merci.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

C'est une annonce très difficile, très dure bien évidemment. Je sais que plusieurs ici êtes affectés. Je ne connaissais pas autant que vous, autant que Jean-Christophe, autant qu'Eveline, autant que Jean-Paul Panzani, Paul Quilichini.

J'ai eu le plaisir d'être à sa table lorsque le ministre Rebsamen est venu, il y a quelques jours, il y a peu de temps, nous étions à côté, nous avons plaisanté et pour tout vous dire, on a magagné le sénateur Panunzi qui était aussi à notre table. Il y a aussi des moments au-delà des oppositions politiques, des moments sympathiques et on avait passé un moment de ce type.

Je me souviens qu'il avait déclaré, il y a peu de temps, je crois que c'était au mois de janvier, il avait dit qu'il pourrait très bien faire encore un mandat la prochaine fois et qu'il gagnerait probablement, mais que ça l'intéressait plus, parce que de toute façon, il fallait passer les rênes du pouvoir aux jeunes. Il a dit « je ne mourrai pas en tant que maire » et le destin a fait qu'il est décédé comme maire, on le retiendra en tout cas, comme maire de Sartène.

En ces moments difficiles, évidemment on pense à sa famille qui doit être sous le choc parce que ça a été, d'après ce que j'ai compris, très subi, visiblement un arrêt cardiaque.

Si vous voulez vous exprimer, Monsieur le Président de l'exécutif ou quelqu'un d'autre, on est tous un peu sous le choc, bien évidemment. Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

On vient d'apprendre cette triste nouvelle et d'autant plus choqués que, comme vous l'avez dit, c'était totalement imprévisible. Donc bien sûr, je salue la mémoire de Paul Quilichini, maire de Sartène. Je pense, en ces moments douloureux, à sa famille.

Bien sûr, nous garderons de lui, l'image d'un homme engagé, d'un homme entier, attaché à sa ville, fidèle en amitié, avec un caractère que beaucoup d'entre nous ici connaissent. Donc, je crois que maintenant c'est le temps du deuil.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois que Jean-Christophe veut dire un mot.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, je me tourne vers Éveline, Jean-Paul, Paul-Jo, Jean, Paul-Félix et d'autres, pardon de ne pas les citer, qui l'ont connu avant moi et d'aussi près au fil des années.

J'ai effectivement, avec Xavier, Tony, Pierre et d'autres, eu le plaisir et l'honneur de partager avec lui un certain nombre de combats, notamment aux dernières territoriales qui nous ont conduits à siéger ici.

Mais ce soir, comme vous toutes et tous, ce n'est pas à ça que je pense, même si on le garde à l'esprit et au cœur, c'est à l'homme qui était très implanté localement, familialement, humainement, au papa, au frère, au compagnon ou à l'époux, à celui qui a, je crois au cours de deux mandats au moins, d'un troisième, me semble-t-il, entamé, contribué à façonner cette ville qu'il aimait tant. Je pense à tous ces frères qui sont nos amis et puis à toute sa famille.

Et effectivement, sans être trop long, je crois que notre Assemblée se devait de lui rendre cet hommage. Merci. On va, au cours des heures qui viennent, être au plus près des siens en tentant modestement de continuer à faire vivre son exemple de vie et son engagement au service du peuple.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bien entendu, ça m'attriste parce que la dernière fois que je l'ai vu, moi aussi, c'était à la préfecture. Je lui ai fait une magagne, je lui avais dit que, avant de chercher à fusionner les grandes communes, qu'il prenne celle qui était la plus proche, Ghjunchetu que Sartène a historiquement encerclée, et c'est la seule d'ailleurs commune totalement enclavée de Corse.

Paul était un ami. C'est un militant historique du patriotisme corse, un militant, même d'une cause dure dans les années 75, alors qu'il était tout jeune. Il avait gardé quand même cet esprit rebelle. Il était capable d'arriver à une réunion en préfecture avec un chien en laisse, avec une corde de 10 mètres. C'était quelqu'un qui avait quand même un mode original de liens sociaux. Il était touché à tout. Excellent enseignant, homme d'une très grande culture, fin connaisseur de la langue corse grâce à son père qui était un érudit en la matière entre autres di a lingua sartinesa. Il était entrepreneur, bâtisseur et il pouvait être agriculteur. Il a été un homme politique à Sartène sur une longue période où il n'a pas eu la chance d'avoir des années glorieuses comme certains de ses prédécesseurs, avec une abondance de financements. Il a eu à gérer plutôt des budgets contraints et restreints.

Maintenant, je m'incline sur cet homme et j'ose espérer que Sartène aura la capacité de faire émerger des personnes qui auront autant de valeur et un attachement aussi fort pour la Corse et pour leur commune.

M. Jean BIANCUCCI

Deux mots. Je connaissais peu Paul Quilichini. J'ai eu surtout à le fréquenter au SDE, je l'avais bien entendu rencontré aussi dans un certain nombre de réunions, notamment je crois une fois en conseil des sites ou en CTPENAF.

C'était un personnage. Je n'étais pas et il n'était pas d'accord avec moi.

Donc, ce soir, je ne peux pas dire autre chose. Mais néanmoins, je pense à sa famille, comme vous tous, à ses enfants, à la ville de Sartène. C'était un maire qui avait été élu, soutenu par ses concitoyens. Il était au service de la chose publique. C'est ce que je retiendrai de lui, même si je ne peux pas affirmer que j'avais des liens d'amitié envers lui, et je crois que c'était réciproque. Mais les choses sont ainsi dans la vie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? C'est important qu'on en parle tout de suite. On pense donc à tous les siens, bien sûr.

Nous allons continuer maintenant et terminer notre ordre du jour. Il nous reste quelques points à voir.

Concernant l'exécutif, je voudrais qu'on vérifie, il n'y a plus de dossiers pour l'exécutif.

Donc, je voudrais qu'on fasse mais vraiment 2 minutes de pause parce que moi, j'ai besoin de sortir 2 minutes, de toute façon, il faut organiser les choses.

Je voudrais voir les présidents de groupes s'il vous plaît, si vous pouvez venir. Merci. Ne partez pas parce qu'on a besoin du quorum pour les élections.

La séance est suspendue à 21 h 13 et reprise à 21 H 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Installez-vous, la séance est reprise. Je demande aux journalistes de sortir des travées. S'il vous plaît, rejoignez vos places.

Nous allons passer au renouvellement de la commission permanente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 026 : Rinnovu di a Cummissione Permanente

Rapport n^o 026 : Renouvellement de la Commission Permanente

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, explication de candidature et demande d'explication.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, il y a diffusion là. S'il vous plaît, on est en session, Hyacinthe, merci.

On a un problème sur un bulletin déjà. Après je donnerai la parole à ceux qui veulent s'exprimer. Il y a un problème juste technique de reprographie. Donc je reprends, s'il vous plaît, Monsieur l'huissier, s'il vous plaît, je donne des explications, je voudrais que les élus les entendent et ensuite je vous laisse faire votre travail.

Donc, comme il n'y a pas eu d'accord pour une liste unique, ça a été évoqué tout à l'heure, on va passer au vote, il y a 3 listes. On vous distribue, au moment où je parle, des enveloppes avec 3 bulletins.

Il ne faut qu'un bulletin dans l'enveloppe, sinon le vote est nul, je préfère le rappeler, un si ça mai. Il n'y a pas de panachage non plus. Je préfère le dire, vous ne choisissez pas comme ça.

Donc, 3 listes.

On est vendredi, il est 21h30 et beaucoup d'entre nous ont très peu dormi, donc je voudrais que ça se passe correctement.

Vous avez 3 bulletins, une enveloppe, il ne faut qu'un bulletin, bien évidemment, dans l'enveloppe.

Je précise qu'il y a une erreur, pour l'administration, sur les bulletins d'Avanzemu et Core in fronte, parce que Jean-Christophe Angelini n'est pas candidat, et ça, il avait dit. C'est visiblement ce qu'on a transmis. C'est Saveriu Luciani qui est candidat.

Donc nous allons refaire les bulletins, voilà.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, excusez-moi, pour aller un petit peu plus vite, je pense que plusieurs d'entre nous avons des procurations, est-ce qu'il est possible de descendre voter pour soi et pour notre procuration ?

Non, d'accord. Ben, bonne route ce soir... Moi, j'habite à Ajaccio.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Derrière moi, c'est un cri du cœur du secrétariat. Ce n'est pas possible.

Bon, par contre, je souhaiterais que les bulletins soient rapidement imprimés. Merci.

Je vais donner la parole à Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On a pris la décision de présenter une candidature, parce que nos petits calculs nous ont montré que si nous n'étions pas candidats, nous allions renforcer votre pouvoir autocratique et concentré en vous en donnant un en plus. Donc ça c'est le premier point.

Deuxième point, je ne change pas d'idée qu'on va discuter des conditions d'organisation et de travail de la commission permanente, qu'on va discuter des conditions de convocation des membres de la commission permanente, que vous allez apprendre à faire des lettres nominatives avec un chrono départ, à l'adresse de chaque candidat, pour que je ne puisse pas contester de pas avoir été convoqué.

Ensuite, que les réunions de la commission permanente devront se faire dans des lieux de visio de la Collectivité de Corse et pas sur des adresses IP, à moins qu'on en soit tous d'accord, mais il faudra que je donne mon accord.

Et ensuite je pose une question : moi j'ai donné un accord pour qu'on fasse une liste unique et pas pour retrouver trois bulletins, parce que ou on est dans le consensus, ou on ne l'est pas, donc pourquoi il n'y a pas la liste unique ? Pourquoi il n'y a pas qu'une seule liste et qu'on fait un vote global.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parce qu'il faut dans ce cas-là autant d'hommes que de femmes, donc ce n'est pas possible. On refait comme la dernière fois. On n'a rien inventé et Dieu sait si depuis 3 heures, j'essaye de vous persuader, depuis midi, de faire une liste unique tous ensemble, ça nous aurait évité beaucoup de ralentissements, de délais supplémentaires.

Voilà, vous le savez. Et on s'engage collectivement à réfléchir aux modalités de fonctionnement, mais il y a des choses qui sont prévues par la loi et auxquelles on ne pourra pas déroger.

Ensuite, on discutera comme d'habitude tous ensemble et on verra si les propositions que vous faites sont acceptées ou pas pour le fonctionnement de la commission permanente, mais moi, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai jamais vu de présent/ absent excusé permanent.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Puisque la notion de liste unique et de grande collégialité s'arrête à un problème d'arithmétique hommes/femmes dans le groupe majoritaire, moi je fais une proposition au groupe d'opposition : comme il a lui l'obligation de parité 2/2, s'il voulait faire 3/1 en fusionnant et en organisant la liste, nous pouvons le faire.

Donc, je vous offre la proposition pour que vous soyez à parité avec la majorité.

Si on fait une liste où on se met, vous pouvez faire 3 femmes/1 homme ou 1 homme/3 femmes, comme vous voulez.

Brouhaha.

C'est pour cela qu'il n'y a pas la liste unique.

Brouhaha.

Non, je n'embrouille pas, je n'embrouille pas du tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, on suspend la séance, merci.

La séance est suspendue à 21 h 30 et reprise à 21 h 40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Reprenez vos places et assurez-vous que vous avez le bulletin « Avanzemu » avec Saveriu Luciani, sinon il est nul.

Est-ce que tout le monde a une enveloppe ? Tout le monde a 3 bulletins ?

Donc tout le monde a les 3 bulletins, les opérations de vote débutent.

Le secrétaire de séance va vous appeler.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Présidente, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Hyacinthe VANNI

Le scrutin est clos.

Résultats du vote :

Inscrits : 63

Votants : 61

Exprimés : 61

Liste « Fà populu in seme » : 32

Liste « Un soffiu novu » : 16

Liste « Avanzemu/Core in fronte » : 13

Donc :

Fà populu in seme : 7 sièges

Un soffiu novu : 4 sièges

Avanzemu/Core in fronte : 3 sièges

Donc, sont élus à la **commission permanente** :

Hyacinthe VANNI

Nadine NIVAGGIONI

Jean BIANCUCCI

Véronique ARRIGHI

Romain COLONNA

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Paul-Joseph CAITUCOLI

Jean-Martin MONDOLONI
Valérie BOZZI
Jean-Michel SAVELLI
Angèle CHIAPPINI
Saveriu LUCIANI
Julia TIBERI
Paul-Félix BENEDETTI

Félicitations !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

Corsica
Corse
Rapport n° 027 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di
Rapport n° 027 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut, c'est la règle, un ticket 1 homme/1 femme ou 1 femme/1 homme, et au sein de la commission permanente.

Donc, il va falloir que vous me donniez vos tickets de candidature.

Le sens compte.

M. Jean BIANCUCCI

Les candidatures sont :

Hyacinthe VANNI et Nadine NIVAGGIONI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres candidatures ? Non.

Le matériel électoral va être distribué, on est obligé de passer à l'urne.

Alors, j'en profite quand même, dans l'intervalle, pendant que les choses se font, ça va aller assez vite, on est obligés d'attendre parce qu'on ne savait pas s'il y aurait d'autres candidatures, vu qu'on a des surprises.

Nous ferons les bureaux des commissions la prochaine fois, si vous êtes d'accord, au mois de mars, fin mars.

Est-ce que tout le monde est d'accord, le temps qu'on vous distribue le matériel de vote pour les 2 vice-présidents, pour traiter la désignation des secrétaires de séance ? Bien, merci.

Rapport n° 046 : Designazione di i secretarii di a seduta di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 046 : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il nous faut 3 secrétaires de séance, s'il vous plaît.

Donc je crois qu'on a eu des candidatures de « Fà populu in seme » :

Don Joseph LUCCIONI
Sandra MARCHETTI
Anna-Maria COLOMBANI

Merci.

Donc là on peut tout à fait les élire. On est bien d'accord qu'on peut les élire à main levée.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; abstention du groupe « Core in Fronte »

Ils sont donc élus. Je tiens à remercier les sortants, Lisa bien sûr. Don Jo qui rempile, il n'a pas le choix et Sandra, qui rempile aussi, qui est partie mais que je salue et que je remercie.

En tout cas, ils sont très consciencieux et je vous prie de croire qu'ils ont l'œil.

Est-ce qu'on est en mesure de voter là ? Pas encore.

Alors il faut désigner des représentants de l'Assemblée du Corse au sein de différents organismes.

**DÉSIGNATIONS de REPRESENTANTS de
L'ASSEMBLEE de CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons en effet des modifications parce que Xavier Lacombe, comme vous le savez, est devenu député, donc il a démissionné de l'Assemblée.

Jean Baptiste Arena est devenu Président de la Chambre territoriale d'agriculture.

Et puis nous avons aussi, à la demande des groupes « Fà populu in seme » et « Core in fronte », des désignations à faire à l'Office de l'équipement hydraulique, également la SAFER et le Comité de massif.

M. Charles VOGLIMACCI va remplacer Monsieur Xavier Lacombe au sein du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat ; à la commission régionale du suivi d'évaluation des plans déchets ; au comité d'évaluation des politiques publiques ; au syndicat mixte du Parc naturel de la Corse ; au Conseil départemental de l'Education nationale de Corse-du-Sud ; au Conseil académique de l'Education nationale et à la Commission de réflexion sur la chasse en tant que titulaire.

En tant que suppléant, vous aurez la joie et l'honneur d'être à la Commission d'aménagement foncier de Corse, si vos collègues en sont d'accord ; au Syndicat mixte de grand site des îles sanguinaires et de la pointe de la Parata ; à la Commission de concertation de l'Académie de Corse ; au Conseil de l'urbanisme et d'aménagement de la Corse.

Concernant M. PROFIZI, en remplacement donc de Jean-Baptiste Arena, vous pourriez être désigné en qualité de titulaire à l'Office de l'équipement hydraulique ; à l'Office foncier de la Corse ; à l'Office du développement agricole (ODARC) ; au Parc naturel régional de la Corse et au Syndicat mixte du Giussani.

Et en tant que suppléant, au sein du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat et, je m'en réjouis, au groupe Amicizia Corsica Toscana.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne sais pas comment on doit le formaliser, mais on voudrait faire une modification au Comité de Massif : remplacer Madame BRANCA par M. PROFIZI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est dans la délibération, c'est prévu.

Vous voyez, j'anticipe sur vos souhaits.

Je continue, ça n'est pas fini.

Alors, on délibère, s'il vous plaît, sur les désignations que j'ai évoquées il y a un instant, celle de Monsieur VOGLIMACCI et celle de M. PROFIZI.

Ils ne prennent pas part au vote, je précise.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Nous sommes tous d'accord, très bien. **(ADOPTE)**

Maintenant, je vous demande de prendre acte des différentes modifications apportées à des désignations au sein de différents organismes, à la demande de « Fà populu in seme » et de « Core in fronte ».

Pour l'**Office d'équipement hydraulique**, il y a des modifications.

Paula MOSCA remplacera Mme Vannina CHIARELLI-LUZI.

Hyacinthe VANNI remplacera Anne-Laure SANTUCCI.

Jean-Paul PANZANI, qui est réintégré donc au sein de l'Assemblée de Corse, réintègre l'Office hydraulique. Là, c'est juste une manip technique.

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (la SAFER), Hyacinthe VANNI qui va remplacer Jean-Félix ACQUAVIVA, en tant que titulaire, parce qu'il est devenu conseiller exécutif.

Et enfin, j'en arrive au point soulevé par Monsieur Benedetti, mais nous avons anticipé : Monsieur PROFIZI, vous allez remplacer Madame BRANCA au **Comité de massif**.

Je vous demande de prendre acte de ceci.

M. Hyacinthe VANNI

Si vous permettez, il faudrait rajouter à l'ODARC, Jean-Paul PANZANI remplace Madame Vannina CHIARELLI-LUZI.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Sauf erreur de ma part, j'étais à l'ODARC parce que j'étais désignée par l'Office hydraulique pour siéger à l'ODARC.

Ça sera au sein de l'Office hydraulique qu'on nommera quelqu'un pour me remplacer au conseil d'administration.

M. Hyacinthe VANNI

Veuillez m'excuser, Madame la Présidente.

M. Pierre GHIONGA

Présidente, une question : nous avons 2 représentants au Conseil des familles et il y a un an, un décret que je qualifierais d'inique, nous a supprimé 1 poste.

On avait demandé à revenir sur cette décision et toujours pas de réponse, est-ce que vous avez...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, moi je n'ai pas d'information.

Il y a une réunion la semaine prochaine, eh bien on va se renseigner dans l'intervalle. On va demander au Conseil exécutif, s'il vous plaît, de voir pour le Conseil des familles et vous vérifiez ce qu'il en est. Merci.

Donc, on est en train de vous donner le matériel de vote pour voter pour les vice-présidents.

Donc vous avez pris acte, on a voté pour les désignations de Monsieur Voglimacci et Monsieur Profizi, et vous avez pris acte des autres changements. Merci.

On a les vice-présidents maintenant à faire et après on a une désignation aussi, on doit voter au SIS Corse-du-Sud.

Qui demande la parole ?

Mme Angèle CHIAPPINI

Pour les commissions organiques, il n'y avait pas de changement ? Au moins, chez nous, il y en a un.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, il y a des changements en commissions organiques aussi, bien sûr.
On le voit après.

Nadine !

Mme Nadine NIVAGGIONI

En remplacement de Vannina Chiarelli-Luzi, il y aura François Sorba.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On voit les commissions après, maintenant on passe au vote, s'il vous plait.

Raportu n° 027 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica (SUITE)

Rapport n° 027 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse (SUITE)

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur Xavier Luciani m'a fait une remarque, mais il est timide : c'est un scrutin nominal les vice-présidents ? Ce n'est pas le scrutin « Fà populu in seme » ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une liste de 2.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est une liste de 2 sans la mention au-dessus.

Alors, je vous demanderai avant de voter, de bien vouloir découper vos bulletins...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Que ce soit très clair, c'est un scrutin de liste, donc on peut mettre la liste, le nom de la liste. Oui, c'est la proposition de la liste, c'est très clair.

Eh bien, tu annuleras, tu feras un recours.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça veut dire qu'à la commission permanente, il y a des groupes aussi.

C'est quoi le quorum d'un groupe ? Je suis seul. Je suis un groupe « Core in fronte » à la commission permanente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, un peu de sérieux.

Il est 22h10, tout le monde a une enveloppe, les candidatures, la liste avec les 2 noms, c'est bon.

Moi, je suggère qu'on offre à Paul-Félix le code général des collectivités territoriales.

Alors, avant qu'on aille dans les écoles, pour faire de la pédagogie sur la culture de la légalité, etc., on se briefera un peu avant quand même... Merci.

Tout le monde a le matériel de vote. Ceux qui ont des procurations ont 2 enveloppes.

C'est parti, M. le Secrétaire de séance ! Le scrutin est ouvert.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le scrutin est clos. On commence le dépouillement.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je voudrais savoir quel statut on a, je n'ai pas vu de liste d'émargement. 48 votants, on est où ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous ne vous êtes pas déplacés pour voter.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Donc, on est en non-participation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous serez en non-participation, bien sûr. Mais je pense que c'était votre objectif.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, oui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien, voilà, on y arrive quand même...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais on ne nous a pas demandé ce qu'on faisait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais on ne vous demande pas, vous êtes libres de vos actions.

Voilà, merci.

Résultats du vote :

Inscrits : 63

Votants : 48

Exprimés : 32.

Ont obtenu : Liste « Fà Populu Inseme » : 32

M. Hyacinthe VANNI et Mme Nadine NIVAGGIONI sont élus Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Toutes mes félicitations.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 036 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 036 : Modification de la composition des commissions organiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous ai saisis à travers un rapport concernant la modification de la composition des commissions organiques, mais entre-temps, nous avons reçu des éléments complémentaires, c'est bien cela, comme les choses arrivent au fur et à mesure.

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITÉ :

Mmes et MM. Charles VOGLIMACCI, Anna Maria COLOMBANI, Alex VINCIGUERRA, Joseph SAVELLI.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT :

MM. Jean-Noël PROFIZI et Jean-Paul PANZANI, Mmes Flora MATTEI et Antonia LUCIANI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Non-participation du groupe « Avanzemu », absents : MM. Charles VOGLIMACCI, Jean-Paul PANZANI.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

**RAPPORT DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORSE-DU-SUD ET
DE LA HAUTE-CORSE**

Il manque quelqu'un pour « Fà populu » au SIS 2A et quelqu'un pour « Fà populu » au SIS 2B, même 2 personnes, un titulaire et un suppléant. Vous avez un rapport qui est arrivé dans l'après-midi à ce sujet. Je voudrais d'abord qu'on vote l'urgence parce qu'il y a eu un petit couac administratif de notre part, ici, au secrétariat général, et le SIS a besoin que les désignations soient faites.

Donc, je vous invite à voter l'urgence sur ce rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée.

Donc là, il va falloir qu'on passe au vote, c'est obligatoire pour les SIS.

Mme Véronique ARRIGHI

Présidente s'il vous plaît, même sur une élection partielle ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalement oui, c'est ce qui vient de nous être dit.

Mme Véronique ARRIGHI

En demandant l'avis de tous les groupes et l'accord de tous les groupes, il faut quand même passer à l'urne ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On l'a fait pour l'élection normale, on est obligés pour remplacer un membre de le faire pour l'élection partielle. Moi, je ne veux pas que soit remise en cause cette désignation. Enfin voilà, les commissions c'est interne, qu'on se comprenne bien, les commissions c'est interne à l'Assemblée de Corse, le SIS, c'est un organisme à part, voilà. Donc, on distribue le matériel de vote.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORSE-DU-SUD**

Paul Félix vous avez la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois qu'il y avait 6 membres de la Collectivité dans chaque conseil d'administration du SIS 2A, 2B. C'est ça ?

J'ai besoin de quel quorum pour que le vote soit valide ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

32, présents ou représentés. C'est un vote à bulletin secret.

Ouverture du scrutin.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Inscrits : 63

Votants : 32

Exprimés : 32

La Liste « Panzani / Ponzevera » ayant obtenu 32 voix, est élue.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-CORSE**

Distribution du matériel de vote.

Ouverture du scrutin.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Inscrits : 63

Votants : 32

Exprimés : 32

La Liste « Ponzevera / Panzani » ayant obtenu 32, est élue

Nous avons terminé pour les désignations. Il y aura peut-être des ajustements à faire dans les commissions, à voir, et il y aura les bureaux des commissions aussi à renouveler la prochaine fois que vous vous réunissez en commission, les doyens d'âge vont convoquer.

Voilà, je vous remercie. Ce fut une séance très dense.

Merci beaucoup, merci à « Core in Fronte » qui est restée jusqu'au bout.

Bona sera.

La séance est levée à 23 h 05.